

DÉLIBÉRATION N°2023-24_067
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 6 février 2024

6 – Validation des points CFVU (25/01/2024)

Point n° 6.3 « Demande d'accréditation odontologie 2ème cycle »

La délibération étant présentée pour décision

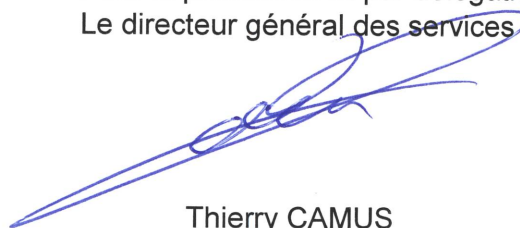
| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 |
| Membres présents : 13 Membres représentés : 11 Total : 24 | Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 |

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU la délibération CFVU_2023-2024_050 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande d'accréditation odontologie 2ème cycle.

Besançon, le 07 février 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services



Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 6.3 : Délibération CFVU_2023-2024_050 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté

**DELIBERATION N°2023-24_050
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 25 janvier 2024

6. Demande d'accréditation odontologie 2ème cycle

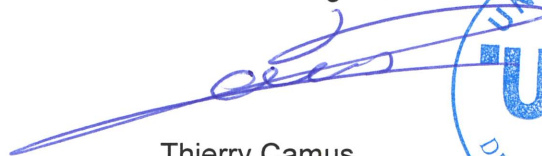
La délibération étant présentée pour AVIS.

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| Effectif statutaire : 40 | Refus de vote : 0 |
| Membres en exercice : 39 | Abstention(s) : 0 |
| Quorum : 20 | |
| | Suffrages exprimés : 22 |
| Membres présents : 12 | |
| Membres représentés : 10 | Pour : 22 |
| Total : 22 | Contre : 0 |

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur la demande d'accréditation odontologie 2ème cycle.

Besançon, le 25 janvier 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services



Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Demande d'accréditation odontologie 2ème cycle.



Synthèse documentaire, rédaction du dossier : Christine ROMAGNA, Hélène BIGEARD, Gwenaël ROLIN
Conduite du projet pédagogique et élaboration des maquettes : Christine ROMAGNA, Hélène BIGEARD, Sophie PECHOUX, Stéphanie JAGER, Edouard EUVRARD, Fabien Garnier, Gwenaël ROLIN

I – UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'ODONTOLOGIE

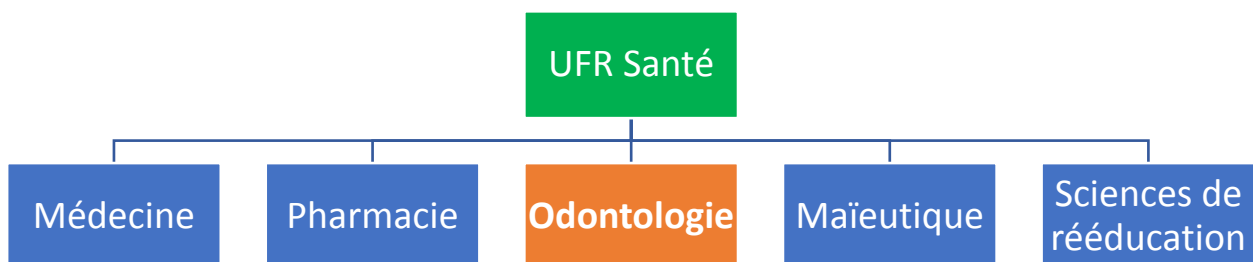
L'Université de Franche-Comté est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche pluridisciplinaire qui permet de préparer différents niveaux de diplômes. Présente à Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul et Lons-le-Saunier, l'Université compte près de 30000 apprenants.

L'**UFR Santé** propose des cursus complets jusqu'au doctorat en médecine et en pharmacie. Elle contribue également à la formation d'autres professionnels de santé (infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, orthophonistes et chirurgiens-dentistes), par le biais de premières années de formation préparatoires aux concours. Elle propose aussi des masters, des licences professionnelles, ainsi que de la formation continue pour les professionnels déjà en exercice. L'UFR Santé est dotée de locaux neufs et agréables situés à proximité immédiate du Centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Besançon. Ces deux structures collaborent pour la formation des étudiants et dans le cadre de programmes de recherche. La bibliothèque universitaire se trouve également sur ce même campus des Hauts du Chazal.

En termes d'effectifs étudiants, c'est la composante la plus importante de l'Université de Franche-Comté. **La formation en Sciences Odontologique** est assurée à l'UFR Santé de l'Université de Franche-Comté, localisée au 19 rue Ambroise-Paré - CS 71806 F - 25030 Besançon cedex. <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/>

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Un département d'odontologie a été créé au sein de l'UFR Santé de Besançon et a été accrédité en juillet 2022 dans le cadre du premier cycle de formation en sciences odontologiques. Cette formation complète en odontologie vient s'intégrer au continuum des formations en santé déjà en place à l'UFR Santé de Besançon (*voir schéma ci-dessous*). A l'instar du département de Pharmacie, le département d'Odontologie est coordonné par un Directeur adjoint au Directeur de l'UFR Santé.



Dans le contexte de cette ouverture, une modification des statuts de l'UFR Santé de Besançon a été réalisée début mai 2022. Ces statuts intègrent l'ensemble des formations médicales et paramédicales (*cf. document joint nommé « Statuts UFR SANTE modifiés et adoptés par le CA du 5 juillet 2022 »*).

Ces statuts ont été adoptés par le conseil de l'UFR Santé le 29 juin 2022, approuvés par le conseil d'administration de l'UFC le 05 juillet 2022 et rendus exécutoires par Madame la rectrice de l'académie de Besançon, chancelier des universités, le 13 juillet 2022.

L'organigramme ci-après présente l'organisation générale sur le plan administratif de l'UFR Santé. Un organigramme spécifique au département d'odontologie est présenté dans la section VII du présent document.

Dans les pages qui suivent l'organigramme général de l'UFR Santé, est présentée la fiche d'information disponible pour les étudiants sur notre site internet, et qui les informe sur le cursus de la formation en sciences odontologiques.

DIRECTEUR UFR SANTÉ
Pr. Thierry MOULIN
direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr

DIRECTEUR ADJOINT – DOYEN PHARMACIE
Pr. Xavier BERTRAND
direction-pharmacie-ufr-sante@univ-fcomte.fr

INGENIEUR DE PRÉVENTION DES RISQUES
FABRICE NANCHE
03 81 66 52 74
06 24 16 25 63
fabrice.nanche@univ-fcomte.fr

RESPONSABLE des SERVICES ADMINISTRATIFS
CAROLE COINTEAU
03 81 66 55 02
06 68 15 40 07
carole.cointeau@univ-fcomte.fr

SECRETARIAT DIRECTION
SANDRA CORNU
03 81 66 56 30
contact-ufr-sante@univ-fcomte.fr

DEPARTEMENT PEDAGOGIE
sante-pedagogie@univ-fcomte.fr

Ingenieurs pédagogiques
FABIEN GARNIER 03 63 08 23 32
fabien.garnier@univ-fcomte.fr
EMMANUELLE BORN 03 63 08 23 37
emmanuelle.born@univ-fcomte.fr
Assistante administrative
NATHALIE GUERRIN 03 63 08 22 17
nathalie.guerrin@univ-fcomte.fr

SERVICE TECHNIQUE et PATRIMOINE
RESPONSABLE : PHILIPPE GENET
03 81 66 55 17
06 89 34 02 58
philippe.genet@univ-fcomte.fr

Didier ANDRE
Jérôme CUCHE
Sébastien GENINI
Julien ROLET
Quentin SIMON

SERVICE SCOLARITE
RESPONSABLE : EN COURS DE RECRUTEMENT

1^{ERE} ANNÉE ÉTUDES DE SANTÉ
scolarite-pass@univ-fcomte.fr
RESPONSABLE : LAURENT BASILETTI
03 81 66 55 26
laurent.basiletti@univ-fcomte.fr

Fatima NEQRACHI 03 81 66 55 05
Adeline GENEVRE 03 81 66 55 09

PHARMACIE
scolarite-pharmacie@univ-fcomte.fr
RESPONSABLE : YVAN GENEVOIS
03 63 08 22 38

Secrétariat & thèses pharmacie
Tillie Lou DURAND 03 63 08 23 97

ODONTOLOGIE 03 63 08 23 99
Sandra GEHIN
scolarite-odontologie@univ-fcomte.fr

MAÏEUTIQUE 03 63 08 22 50
Manon PAGNOT
secretariat.maieutique@univ-fcomte.fr

DEPARTEMENT SCIENCES DE LA REEDUCATION
RESPONSABLE : Sébastien VACHERESSE
sebastien.vacheresse@univ-fcomte.fr
03 81 66 55 71

Orthophonie
Emilie FATTELEY 03 63 08 22 07
scolarite-orthophonie@univ-fcomte.fr

Ergothérapie/psychomotricité
Mikaella SAPOLIN 03 63 08 23 56
scolarite-ergotherapie@univ-fcomte.fr
scolarite-psychomotricite@univ-fcomte.fr

Kinésithérapie
Magali PHILIPPE (site NFC) 03 63 08 23 93
Alexander HANSEN (site Besançon) 03 63 08 23 90

LICENCES PROFESSIONNELLES/MASTERS/IPA
RESPONSABLE : STEPHANIE BORDAS
03 63 08 22 86
stephanie.bordas@univ-fcomte.fr

Diplôme Etat Infirmier en pratiques Avancées (IPA)
Anaïs MERIAN 03 81 66 55 62
DEUST préparateurs en pharmacie/ Licences professionnelles Protharcos et Optique
Sophie MOTA 03 63 08 22 04

SCIENCES INFIRMIERES 03 63 08 25 06
Catherine SABOT
catherine.sabot@univ-fcomte.fr

SERVICE FINANCIER
RESPONSABLE : CAMILLE CREVOISIER
03 81 66 55 15
camille.crevoisier@univ-fcomte.fr
sante-financier@univ-fcomte.fr

Catherine CHEVALIER-LANNEAUX 03 81 66 52 89
Marie-Christine DUEYMES 03 81 66 55 18
Yann GORMOND 03 81 66 55 84

GESTION RH

BIATSS
Valérie BONNET 03 81 66 55 34
valerie.bonnet@univ-fcomte.fr

Gestion des cours complémentaires
Karine GARNICHEY 03 63 08 23 42
karine.garnichey@univ-fcomte.fr

Hospitalo-universitaires
Aimene TOUEL 03 63 08 22 02
aimene.touel@univ-fcomte.fr

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A L'ENSEIGNEMENT

Pharmacie
Anne-Marie WINNINGER 03 81 66 55 41
anne-marie.winninger@univ-fcomte.fr

Médecine
Nadine VANTARD 03 81 21 83 89 (après-midi)
nadine.vantard@univ-fcomte.fr

CENTRE DE SIMULATION (CESIUS) MEDSIM

Arline PIGUET 03 63 08 23 61
anne_lise.piguet@univ-fcomte.fr

POLE FÉDÉRATIF DE SANTÉ PUBLIQUE

Lara MUGNIER-DESTAING 03 81 66 55 75
lara.destaing@univ-fcomte.fr

Secrétariat pédagogique DU pharmacie
Sandrine GELOSO 03 81 66 55 55
du-pharmacie@univ-fcomte.fr

LABORATOIRE D'ANATOMIE

Hugues GRANDIN 03 63 08 25 38
hugues.grandin@univ-fcomte.fr; 03 63 08 25 44

Emmanuel LAURENT 03 63 08 25 27
emmanuel.laurent@univ-fcomte.fr

Nadine VANTARD 03 63 08 25 50 (matin)
nadine.vantard@univ-fcomte.fr

FORMATION CONTINUE EN SANTÉ
RESPONSABLE : LAURENCE BONZON
03 81 66 55 10
laurence.bonzon@univ-fcomte.fr

fcsante@univ-fcomte.fr
Formation continue DU/DIU, capacités
Camille PICAUD 03 63 08 22 37

SERVICE INFORMATIQUE
RESPONSABLE
Yves JACQUET
03 81 66 55 76
06 10 79 41 87
yves.jacquet@univ-fcomte.fr

Informatique 03 81 66 52 80
sante_informatique@univ-fcomte.fr

Clément RAMBAUD 03 63 08 22 52

En cours de recrutement

En cours de recrutement

SERVICE AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

RESPONSABLE : SABRINA ROLLAND
03 63 08 25 99
sabrina.rolland@univ-fcomte.fr

Audiovisuel/Assistance/Visioconférence
03 63 08 23 00
smp-audiovisuel@univ-fcomte.fr
visio-smp@univ-fcomte.fr
Moodle
moodle-sante@univ-fcomte.fr

Eric OLIVIER 03 81 66 56 28
eric.olivier@univ-fcomte.fr

Jérémy STRIBY 03 63 08 22 91
jeremy.striby@univ-fcomte.fr

David MUKOMEZA 03 63 08 23 03
david.mukomeza@univ-fcomte.fr

SERVICE INTÉRIEUR et LOGISTIQUE
RESPONSABLE : LUDOVIC CLOT
03 63 08 23 02
06 01 38 00 45
ludovic.clot@univ-fcomte.fr

Accueil UFR
Florence ROCH-PLANQUAIS
Isabelle FAGNARD
03 63 08 22 00
accueil-ufr-sante@univ-fcomte.fr

Courrier / Vaguemestre 06 20 33 96 63
Isabelle FAGNARD
isabelle.fagnard@univ-fcomte.fr

Logistique
Alain CHAPPOY
Bruno MARCHAL 06 26 79 06 93
Sylvie SOLBES
Céline GIMBERT

Conciergerie
Florence ROCH-PLANQUAIS 07 63 99 07 02
florence.roch@univ-fcomte.fr

MÉDECINE
RESPONSABLE : PIERRE GAZZIERO
pierre.gazziero@univ-fcomte.fr 03 63 08 23 41

Responsable 1^{er} et 2^{ème} cycle
Fabienne LANGARD
scolarite-medecine@univ-fcomte.fr

1^{er} cycle
Fabienne LANGARD 03 63 08 22 98

2^{ème} cycle
Patricia RETROUVEY 03 63 08 22 87

Stages 1er et 2ème cycle
Cécile LENOIR 03 81 66 55 13

scolarite-medecine-cycle3@univ-fcomte.fr

Laurence GUENON 03 63 08 23 49

Estelle TAILLARDAT 03 63 08 22 88

Bénédicte BOULARD 03 63 08 23 51

Département médecine générale
Lucie ILTIS
secretariatdma@univ-fcomte.fr 03 63 08 22 89

Relais scolarité et finances UFR-CHRU
Aline GUILLAUME 03 81 66 85 34 (CHU)
aline.quillaume@univ-fcomte.fr

POLE MISSIONS TRANSVERSALES APOGEE

RESPONSABLE : Marie CEDOZ
marie-rose.cedoz@univ-fcomte.fr 03 81 66 55

Service sanitaire / surveillance examens service-sanitaire@univ-fcomte.fr
Justine BARDEY 03 63 08 22 90
Planification ADE/Apogee sante-planification@univ-fcomte.fr
Kévin PERTUSOT 03 63 08 25 45



CURSUS DES ÉTUDES D'ODONTOLOGIE BACCALAURÉAT



PASS OULAS

Accès via Parcoursup

Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines)

➤ Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO)

2^e et 3^e année : niveau Licence

- Cours Magistraux (médicaux et dentaires) + TP (sculpture, dessin, prothèse, soins etc...)

➤ Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO)

4^e et 5^e année : niveau Master

6^e année

Accès direct sans concours d'Internat

Accès après concours d'Internat

Cycle court (en 1 an)

Destiné aux étudiants s'orientant vers une activité libérale

✚ Une journée de cours magistral par semaine
+ stage en milieu hospitalier
+ stage chez un praticien libéral

Cycle long (internat en 3 ans)

Accessible par un concours national, il est destiné aux carrières hospitalo-universitaires et aux spécialités dentaires

✚ Choix de la spécialité (orthopédie dento-faciale, médecine bucco-dentaire, chirurgie orale) se fait en fonction du classement au concours

Thèse d'exercice en odontologie

Exercice professionnel d'omnipraticque

Exercice professionnel de spécialité

Diplôme d'Etat de Docteur en chirurgie dentaire

ENSEIGNEMENTS DE SANTÉ EN PREMIÈRE ANNÉE

Les enseignements de Santé comportent des unités d'enseignements (UE) communes à l'ensemble des étudiants et des unités d'enseignements spécifiques aux différentes filières de Santé.
Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés.

Il existe deux voies d'accès aux études de Santé à partir de la première année (PASS ou LAS), dont les enseignements se composent en « Majeure » et « Mineure » selon leur proportion en volume horaire.

PARCOURS ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ (PASS) Inscription à l'UFR Santé

MAJEURE SANTE

UE communes

Chimie - Biochimie - Génome
Cellule et tissus
Physique - Biophysique
Mathématiques pour la santé
Anatomie - Physiologie
Connaissance du médicament
Santé publique - Société - Humanité
Sciences de la santé
Anglais
Préparation à l'oral

UE spécifiques

Maïeutique
Médecine
Odontologie
Pharmacie
Métiers de la rééducation
Sciences infirmières

MINEURE DISCIPLINAIRE

Enseignement en relation avec une licence d'une autre UFR destinée à faciliter la réorientation des étudiants qui ne poursuivront pas leur cursus dans une filière de Santé.

- Mathématiques
- Physique-Chimie
- Sciences pour l'ingénieur
- Sciences de la vie
- STAPS
- Psychologie
- Droit
- Philosophie

LICENCE ACCÈS SANTÉ (LAS) Inscription dans une UFR de l'Université

MAJEURE DISCIPLINAIRE

Enseignement propre à la licence d'inscription.

- Licence AS Mathématiques
- Licence AS Physique-Chimie
- Licence AS Sciences pour l'Ingénieur
- Licence AS Sciences de la vie
- Licence AS STAPS
- Licence AS Psychologie
- Licence AS Droit
- Licence AS Philosophie

MINEURE SANTE

Enseignement identique à toutes les licences avec Accès Santé. Permet aux étudiants inscrits dans un cursus hors santé de tenter l'accès à une filière de Santé.

UE communes

Sciences fondamentales
Sciences biologiques
Sciences médicales et pharmaceutiques

UE spécifiques

Maïeutique
Médecine
Odontologie
Pharmacie
Métiers de la rééducation

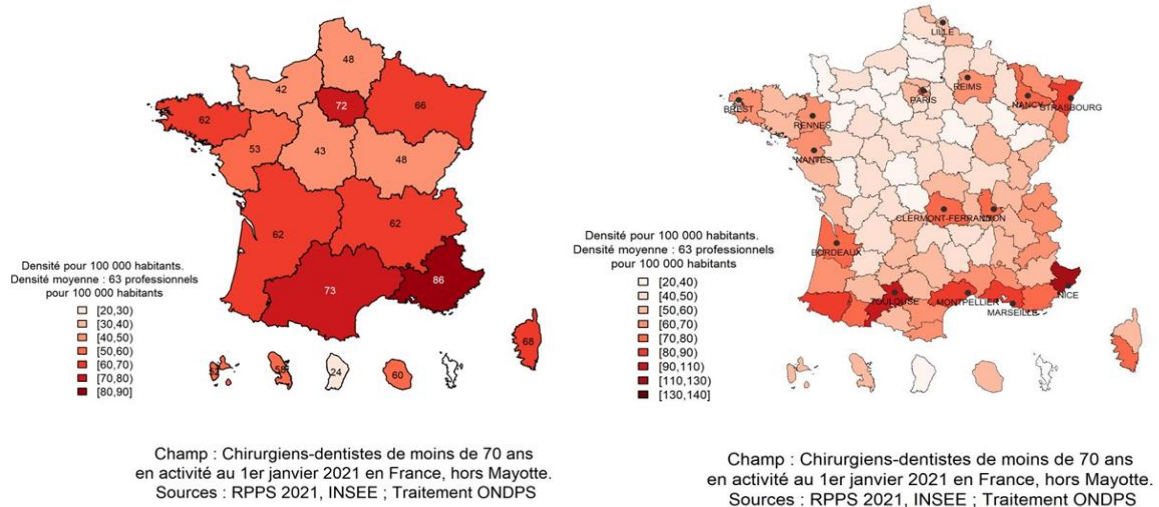


III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

Justification de la demande

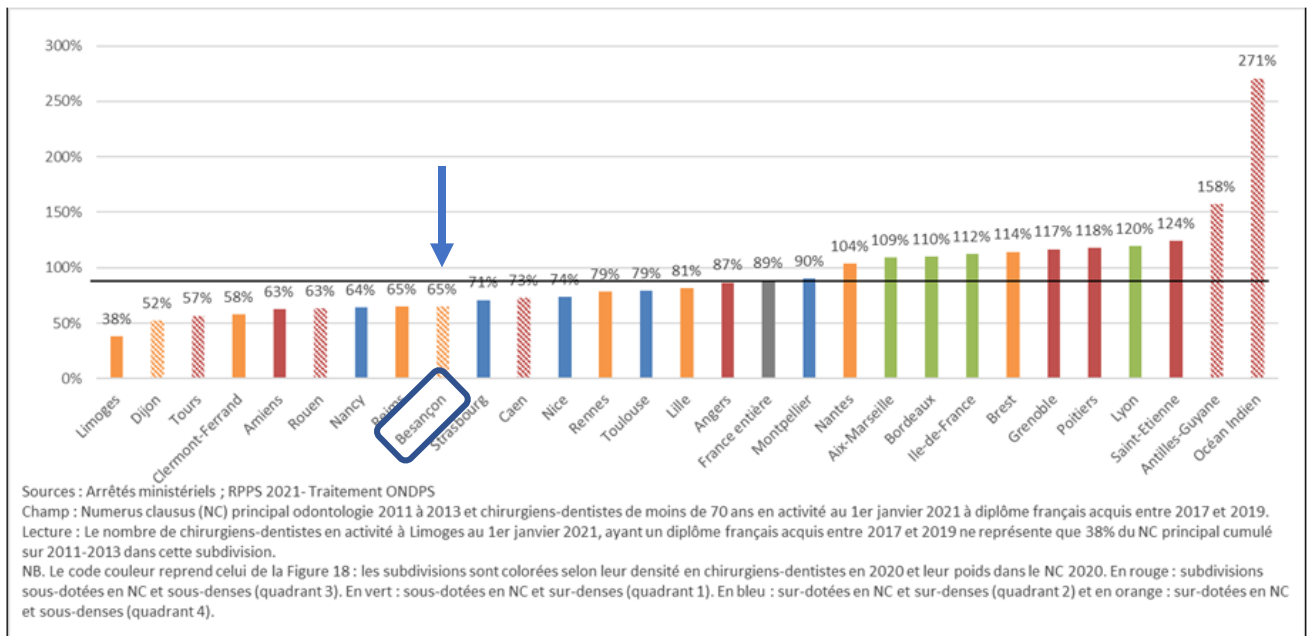
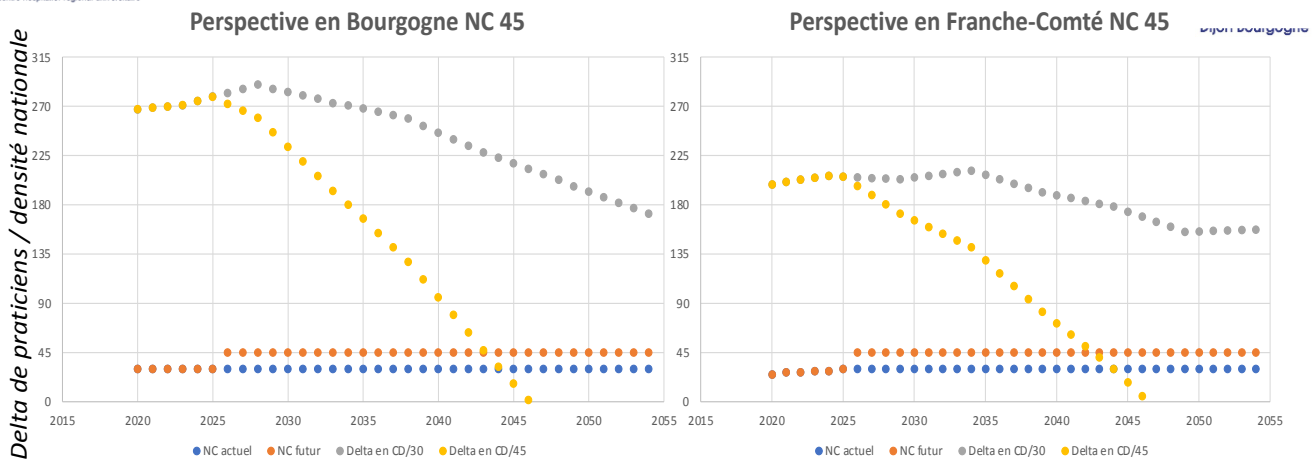
Contexte général - La région BFC dispose d'un nombre de chirurgiens-dentistes très nettement inférieur à la moyenne nationale dans tous ses départements (Densité de praticiens /100 000 habitants : Doubs : 55,2 ; Haute-Saône : 37,0 ; Jura : 49,8 ; Territoire de Belfort : 53,7 ; Côte d'Or : 57,8 ; Nièvre : 49,1 ; Saône et Loire : 49,0 ; Yonne : 35,1 ; moyenne nationale : 66,9). La région BFC est l'une des seuls 3 régions françaises à ne pas disposer de Faculté dentaire, avec la Normandie et la région Centre – Val de Loire. Ces 3 régions sont également les régions où la densité de chirurgiens-dentistes est la plus faible.

Cartographie de la densité de chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants



La relation entre absence de centre de formation et déficit de chirurgiens-dentistes est pointée par de nombreuses études. Les Facultés d'Odontologie de rattachement, dont le but principal est de former des chirurgiens-dentistes au plus près des besoins des territoires de santé, ont du mal à remplir ce rôle. Comme illustré dans chacun des graphiques suivants, l'augmentation progressive du *numerus apertus* en PASS dans les UFR de Médecine à elle seule n'a que peu d'impact sur le taux de retour des étudiants en région et participe au contraire à une surpopulation de territoires déjà surchargés en offre de soins (par exemple le Bas-Rhin avec une densité de chirurgien-dentiste de 90,2 praticiens pour 100

000 habitants pour une moyenne nationale à 65,1). En termes de perspectives d'évolution du *numerus apertus*, la seule augmentation du nombre d'étudiants à former à 45/an pendant 10 ans ne permettra d'atteindre la moyenne nationale de densité en chirurgiens-dentistes qu'en 2045. De plus, les Facultés dentaires sont actuellement submergées d'étudiants qui ont de plus en plus de mal à accéder aux fauteuils et aux patients comme le montrent de nombreuses enquêtes.



Au niveau national, les grandes tendances de la démographie des chirurgiens-dentistes sont :

- une lente progression du nombre de chirurgiens-dentistes avec plus de 8 000 prévus entre 2016 et 2040 pour atteindre 48 800 en France ;
- une poursuite de la densification des villes de plus de 20 000 habitants au détriment des communes rurales, accentuant les inégalités d'accès aux soins ;
- un exercice libéral qui reste majoritaire mais une progression de l'exercice salarial ;
- une augmentation des installations des professionnels diplômés à l'étranger (30% en moyenne des nouvelles installations actuellement, ce qui est un niveau très préoccupant pour l'homogénéité de la qualité des soins) ;
- et une augmentation de l'activité en groupe.

En BFC, l'offre de soins bucco-dentaires hospitalière est peu développée (27 fauteuils dentaires, 8,25 ETP de Praticiens Hospitaliers pour un bassin de population de 2,8 millions d'habitants). Il n'existe aucun encadrant universitaire en odontologie alors même que la région accueille dès à présent chaque semestre 6 internes et 21 étudiants venant des diverses facultés dentaires de rattachement (Clermont-Ferrand, Lyon, Strasbourg, Nancy, Reims), encadrement assuré par des hospitalo-universitaires en médecine (spécialisés en chirurgie maxillo-faciale). Le taux d'encadrement universitaire des étudiants et des internes de Dijon et de Besançon est donc de 0, alors qu'il est de 1 enseignant titulaire HU pour 19,96 étudiants pour la faculté dentaire de Nancy, 17 étudiants pour la faculté dentaire de Strasbourg et 22,35 étudiants pour la faculté dentaire de Reims (chiffres émanant des Doyens des UFR concernées). Contrairement à certaines Facultés d'Odontologie, toutes les structures d'odontologie hospitalières actuellement existantes en BFC ont un assez bon équilibre financier. Ceci est lié à plusieurs facteurs :

- des praticiens hospitaliers expérimentés (ayant, pour certains, une longue expérience de l'activité libérale) qui produisent des actes
- un grand nombre de patients du fait d'un déficit de praticiens libéraux
- des étudiants de 6^{ème} année en autonomie supervisée qui produisent plus d'actes qu'en CSRED
- actes bien valorisés puisque réalisés sur des plateaux techniques lourds (actes sous AG GHS...)
- compensation assurée par l'ARS

Il apparaît important aussi d'insister sur la dimension de prise en charge globale des patients qui est une réalité clinique non seulement dans les centres de soin hospitaliers mais également dans le cadre de l'activité libérale. Ceci implique de bonnes capacités de travail en concertation et de dialogue avec les spécialités médicales. Le cadre hospitalier, ainsi que celui des maisons de santé, sont à ce titre

des lieux idéaux pour une réelle « médecine bucco-dentaire ». Les relations avec les professionnels libéraux sont également excellentes avec l'aide notamment de l'URPS et du conseil de l'ordre.

Ainsi, les étudiants plébiscitent les stages extériorisés à Dijon et à Besançon (6 T1 par semestre depuis 2014), les principaux arguments étant un encadrement hospitalier satisfaisant (présence continue d'un sénior, pas de temps d'attente pour la validation des plans de soin) et des conditions d'exercice se rapprochant de leur futur exercice libéral (grand nombre de patients pris en charge, durée contrainte des RDV...). Des expériences similaires ont été menées à Rouen (2011) et au Havre (2012) avec des retours très positifs : renforcement rapide de l'offre de soins en milieu hospitalier, fixation en région des étudiants dès le 2ème cycle, augmentation du taux d'installation de praticiens libéraux. L'évaluation des stages montre qu'au sein de nos structures, les bases d'encadrement et de formation augurent bien de la montée en charge de la formation complète.

La structuration forte de la filière de formation en odontologie en région BFC permettra donc de :

1. Renforcer rapidement l'offre de soins bucco-dentaires dans les territoires en déficit de chirurgiens-dentistes,
2. Créer deux nouveaux pôles d'attractivité pour les personnels HU et PH en odontologie
3. Renforcer l'attractivité de la BFC en termes d'installation pour les jeunes praticiens grâce à la création de 2 centres universitaires de référence régionaux associés à des multiples centres de recours décentralisés sur le territoire de BFC et en lien avec les professionnels libéraux,
4. Fixer en région BFC tous les étudiants en odontologie sélectionnés en première année d'études de santé, pour faire jouer à plein les mécanismes régionaux de régulation de la démographie dentaire.

Rappel sur l'historique de l'ouverture de la formation de Besançon - La création de 8 nouveaux sites de formation en odontologie dès la rentrée 2022-2023, dont Dijon et Besançon, a été annoncée par le Premier Ministre le 2 décembre 2021. En amont de cette annonce, c'est, dès le mois de juillet 2021, que les différents acteurs et parties prenantes de ce projet d'envergure se sont réunis activement, avec le soutien fort de l'ARS BFC et de la Région : les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les UFR Santé de Dijon et Besançon, l'Agence Régionale de Santé BFC, le CHU de Besançon et de Dijon (Direction et Services cliniques), les membres du comité pédagogique, Grand Besançon Métropole, Dijon Métropole, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Rectorat d'Académie, l'URPS, les ordres des chirurgiens-dentistes. Depuis Juillet 2021, chacune des instances est réunie lors de comités de pilotage

(COFIL) qui ont lieu à une fréquence d'une réunion de deux heures tous les 2 à 3 mois. Un comité technique (COTECH) se réunit à la même fréquence entre chaque COFIL.

Chacune des instances listées ci-dessus est représentée au sein des deux comités, avec des représentants décisionnaires dans le COFIL et des référents techniques du COTECH. Au total, ce sont 5 réunions de comité de pilotage et 5 réunions de comité technique qui sont organisées en moyenne par an depuis juillet 2021. Il est prévu que ces comités continueront de se réunir ainsi jusqu'à la mise en place du 3ème cycle de la formation. Cette organisation permet ainsi d'assurer un suivi régulier des avancées techniques tant du point de vue universitaire qu'hospitalier, la diffusion d'informations, la synchronisation des actions à mener pour l'atteinte des livrables, l'articulation avec chacun des financeurs, la prise de décisions et les arbitrages si nécessaire.

En interaction avec toutes les composantes du projet et pour faciliter la conduite de ce projet ambitieux, deux co-chefs de projet ont été recrutés par chacune des deux UFR Santé de Besançon et Dijon, à hauteur d'un mi-temps chacun, financés par l'ARS BFC : Gwenaël ROLIN a rejoint l'équipe projet en juillet 2021 pour Besançon et le Dr. Caroline HOUTMANN en mars 2022 pour Dijon. Cette organisation de co-chefferie de projet permet un travail conjoint et facilité entre les deux sites.

Suite à l'ouverture des deux sites, les différents acteurs du projet ont continué le travail en Copil et Cotech afin de préparer les cycles suivants. Les chefs de projet ont été reconduits dans leur fonction et ont pris de nouvelles responsabilités au sein des deux filières.

Le mercredi 11 octobre 2023 s'est déroulée l'inauguration des 2 sites. A Besançon le matin et à Dijon l'après-midi. Tous les acteurs du projet étaient présents sur les 2 sites : Mr le Préfet de région et de la Côte d'Or : Mr Franck Robine, Mme la Rectrice d'académie : Mme Nathalie Albert-Moretti, Mme la Présidente de région : Mme Marie-Guite Dufay, Mr le Directeur de l'ARS : Mr Jean Jacques Coiplet, Mr le Directeur de l'ARS adjoint : Mr Mohamed Si Abdallah, les chefs de projets Mme le Docteur Caroline Houtmann et Mr Gwenaël Rolin, et les Professeurs Victorin Ahossi et Edouard Euvrard.

A Besançon (ci-dessous), Mme la Présidente de l'Université de Franche-Comté : Mme Macha Woronoff a reçu Mme la Présidente du Grand Besançon : Mme Anne Vignot, Mr le Directeur du CHU de Besançon : Mr Thierry Gamond-Ruis, Mr le Doyen de l'UFR des Sciences de Santé de Besançon : Mr Thierry Moulin, Mme la Représentante de Mr le président de Dijon Métropole Mme Françoise Tenenbaum, M. Picq et Pr. Giumelli Membres de la mission ministérielle d'appui au projet.



A Dijon (ci-dessous), Mr le Président de l'Université de Bourgogne : Mr Vincent Thomas a reçu Mme la Représentante de Mr le président de Dijon Métropole Mme Françoise Tenenbaum Mr le Directeur du CHU de Dijon : Mr Freddy Serveaux, Mr le Doyen de l'UFR des Sciences de Santé de Dijon : Mr Marc Maynadié, Pr. Giumelli Membres de la mission ministérielle d'appui au projet.



Articulation du futur 2^{ème} cycle avec le 1^{er} cycle de formation

Le 1^{er} cycle de formation en sciences odontologique (DFGSO2 et DFGSO3) a ainsi ouvert ses portes en septembre 2022 aux premiers étudiants formés à Besançon. Une deuxième rentrée universitaire a eu lieu en septembre 2023. Le département d'Odontologie de l'UFR Santé de Besançon a donc déjà délivré en 2022-2023 et 2023-2024 une formation générale en sciences odontologiques à 2 premières promotions d'étudiants issus de la PASS/LASS de l'Université de Franche-Comté.

A l'issue de ce 1^{er} cycle, les étudiants doivent donc logiquement poursuivre leur cursus en 2^{ème} cycle (formation approfondie en sciences odontologiques : DFASO1 et DFASO2). Les premiers étudiants intégrant ce 2^{ème} cycle entreront en DFASO1 en 2024-2025 puis en DFASO2 en 2025-2026. Au cours de ces deux années, leur formation préclinique précédemment acquise sera élargie à la pratique clinique en milieu hospitalier. A Besançon, cette formation clinique sera permise dès la rentrée de septembre 2024 grâce à la création du Centre d'Enseignement et de Recherche en Soins Dentaires (voir détails section V du présent document).

La formation pratique clinique permettra ainsi aux étudiant d'appliquer les connaissances théoriques acquises en DFGSO2 et DFGSO3, augmentées des connaissances spécifiques à approfondir et compléter dans les différentes disciplines de l'odontologie en DFASO1 et DFASO2. En effet, les 4^{ème} et 5^{ème} années d'études en Sciences Odontologiques, permettent aux étudiants d'accéder à une formation pratique et clinique. Au terme de ces deux années de formation, les étudiants sont capables d'élaborer un plan de traitement et de réaliser les actes correspondants sur les patients, réaliser une démarche scientifique et travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Ce cycle débouche sur l'obtention du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques.

Projet pédagogique : Philosophie de notre formation de 2^{ème} cycle

La création de nouveaux sites pour la formation initiale en sciences odontologiques a été décidée pour répondre en particulier aux difficultés démographiques actuelles en matière de prise en charge des soins dentaires. Le *numerus apertus* et l'émergence de ces nouveaux sites contribueront donc à augmenter le nombre de praticiens chirurgiens-dentistes à l'horizon 2027 (à l'issue du 3^{ème} cycle court TCC) pour la sortie des premières promotions des nouveaux diplômés, et à améliorer l'offre de soins auprès de la population, en Bourgogne-Franche-Comté en particulier.

La formation de nos futurs praticiens doit d'une part bénéficier de la même approche que les formations initiales en sciences odontologiques préexistantes. En effet, celles-ci sont en particulier basée sur l'excellence et les connaissances issues de l'*Evidence Based Medicine* (ou médecine fondée sur les preuves) focalisées essentiellement sur la sphère bucco-dentaire, les techniques de réparation-reconstruction et les biomatériaux, ce qui n'a pas suffisamment incité les praticiens en exercice aujourd'hui à orienter leur activité clinique vers la prévention. En effet, cette prévention pratiquée de façon proactive aurait pu, à l'instar des pays scandinaves dans les années 90, permettre une réduction des besoins en soins dentaires curatifs ensuite, entraînant par conséquent une diminution des coûts de prise en charge et *in fine* une économie des dépenses sociales par l'Assurance Maladie.

Une des pierres angulaires du projet pédagogique de la formation clinique du département d'odontologie de l'UFR santé de Besançon sera par conséquent de mettre un accent particulier sur l'aspect préventif odontologique et médical. En effet, comme la médecine moderne, l'Odontologie doit être comprise et pratiquée de façon intégrative en suivant une approche dite «4P» : préventive, prédictive, participative et personnalisée.

Table 1 4P medicine.

| | |
|---------------|--|
| Personalized | Takes into account the genetic (genomics), medical, and environmental characteristics of each person |
| Predictive | Identifies individual risks of developing a disease as a function of the genetic profile |
| Preventive | Sets up preventive measures such as primary prevention (reduction of the risk of developing certain diseases), secondary prevention (early diagnosis), or tertiary prevention (improvement of patient quality of life) |
| Participatory | Empowers the individual to participate in overseeing his own health |

Kim et al., Conceptual innovation: 4P Medicine and 4P surgery, 2021

Comme indiqué par le tableau ci-dessus, cette approche « 4P » offre une vision globale de la personne, identifie le risque individuel de développer une maladie, promeut la mise en place de

mesures préventives et place l'individu au centre de sa propre prise en charge. Au sein de notre formation en sciences odontologiques de Besançon, notre démarche s'appuie la récente déclaration de l'OMS, faisant suite à la 74^{ème} ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE qui a eu lieu le 31 Mai 2021 ([WHA74/2021/REC/1 Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé Résolutions et décisions annexes \(who.int\)](https://www.who.int/news-room/press-releases/20210531-who-world-health-assembly-2021) page 39 à 42) et qui « invite instamment les États Membres, compte tenu de leur situation nationale :

1) à appréhender les principaux facteurs de risque des affections bucco-dentaires et la charge de morbidité qui y est associée, et à s'y attaquer ;

2) à favoriser l'intégration de la santé bucco-dentaire dans leurs politiques nationales, y compris par la promotion d'une action interministérielle et intersectorielle explicite ;

3) à réorienter l'approche curative traditionnelle, qui est fondamentalement axée sur les pathologies, et à s'orienter vers une approche favorisant la prévention et permettant de repérer les risques pour prodiguer des soins complets et inclusifs en temps utile, en tenant compte de tous les acteurs qui contribuent à l'amélioration de la santé bucco-dentaire de la population, en ayant un impact positif sur la santé en général »

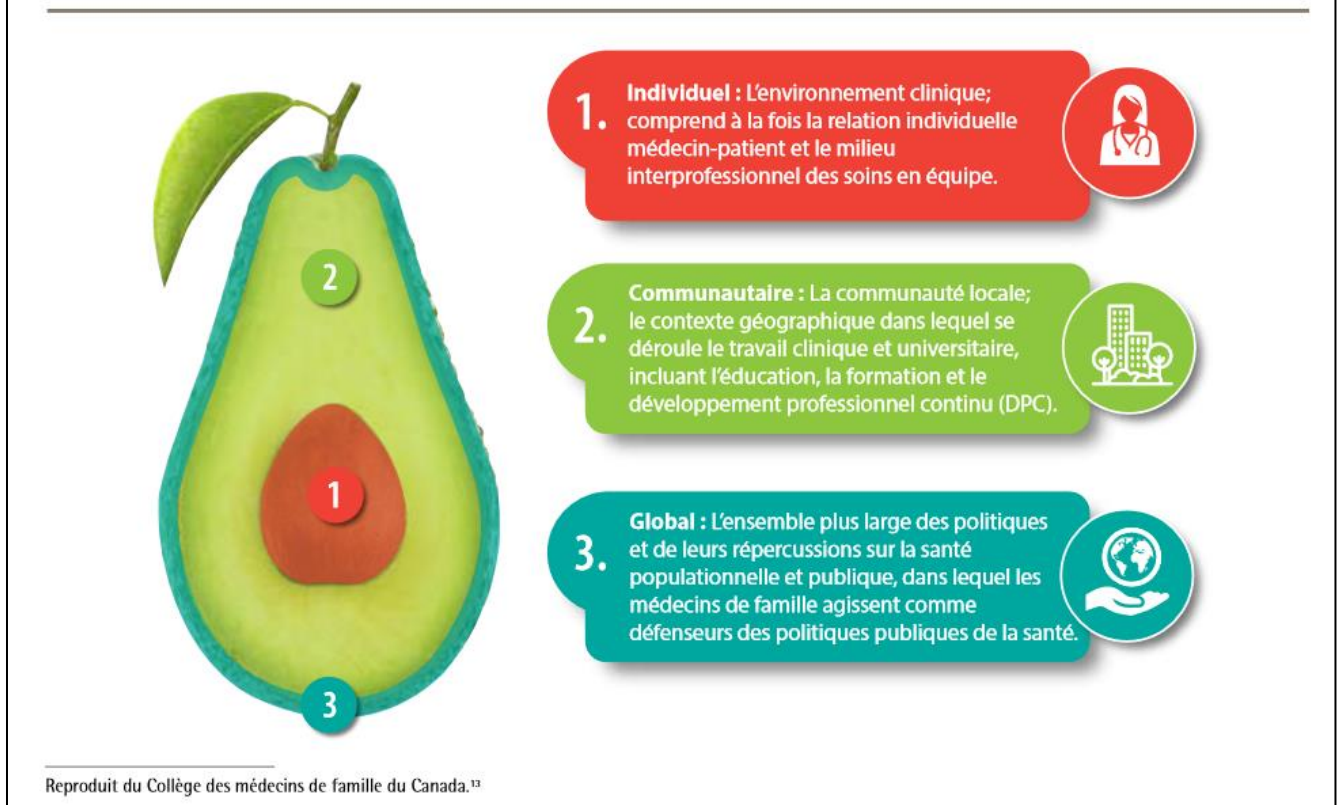
Ainsi, de par la prise en compte de cette orientation préventive, notre département d'Odontologie s'engage dans une véritable démarche de responsabilité sociale en santé (RSS). En effet, la RSS peut être définie comme « le contrat social qui lie la médecine à la société ». Les professionnels de la santé par leurs actions de soins répondent aux préoccupations les plus pressantes de la société. Ces actions peuvent être considérées comme socialement responsables lorsqu'elles créent une équité dans l'accès au soin et sont adaptées au patient et à la population.

Ce concept implique alors pour la formation « l'identification des besoins et défis prioritaires de santé de la société, l'adaptation consécutive de la formation, de la recherche et des prestations de service et la mesure de l'impact sur la société » (Boelen et al., 2019). La pratique de la RSS s'exprime au travers de 3 niveaux de soins socialement responsables et détaillés dans la figure suivante.

Sources :

1. Boelen C, Heck JE. Définir et mesurer la responsabilité sociale des facultés de médecine. Genève: Organisation Mondiale de la Santé; 1999.
2. Boelen C, Pearson D, Kaufman A, Rourke J, Woollard R, Marsh DC, et al. Rendre une faculté de médecine socialement responsable. Guide AMEE n o 109. Pédagogie Médicale. nov 2018;19(4):181-198.
3. Buchman S, Meili R, Woollard R. Pratiquer la responsabilité sociale De la théorie à l'action. Canadian Family Physician. janv 2016;62:24

Figure 3. Les niveaux des soins socialement responsables



Tiré de « Pratiquer la responsabilité sociale De la théorie à l'action, Buchman et al., 2016 »

Une orientation préventive de la médecine bucco-dentaire est soutenue par un grand nombre d'étude et de texte qui propose notamment d'adopter une démarche de santé publique en s'attaquant aux facteurs de risque communs par la promotion d'une alimentation équilibrée et faible en sucres, l'arrêt de la consommation du tabac sous toutes ses formes, la diminution de la consommation d'alcool et un meilleur accès à des dentifrices fluorés efficaces et abordables [Rapport de situation sur la santé bucco-dentaire dans le monde du 18/11/2022 - <https://www.who.int/publications/i/item/9789240061484>]. En 2016, Ménard et collaborateurs rapportaient dans « Santé bucco-dentaire des adultes. Evolutions, mars 2016 » les éléments suivants :

- « En France, les différentes études menées en population générale montrent une proportion d'adultes avec au moins une dent cariée à traiter comprise entre 33 et 50 % [5-7] et un tiers d'adultes présentant un problème d'érosion dentaire [8]. Parmi les déterminants influençant la santé bucco-dentaire (mauvaise alimentation, tabagisme, abus d'alcool), la qualité de l'hygiène dentaire joue un rôle prépondérant [8-10] »
- « Malgré une amélioration de la santé bucco-dentaire depuis quelques décennies [2 ; 12], selon les données disponibles (Cnamts, UFSBD, Drees, Inpes), le recours à un chirurgien-dentiste

demeure très inégal suivant les populations [4 ; 13-16] et les inégalités sociales existent dès le plus jeune âge [15]. Les renoncements aux soins dentaires figurent parmi les plus importants et sont fortement associés au gradient social des ressources financières [4 ; 14-18]. »

- « L'hypothèse de freins liés à la vie active semble écartée, et deux des marqueurs toujours discriminants demeurent le niveau d'éducation et l'appartenance sociale ; plus de la moitié des agriculteurs n'adhérant « toujours pas » à cette pratique. Une étude qualitative réalisée en 1978 par le CFES avait fait ressortir qu'une moitié des agriculteurs considérait avec fatalité la santé bucco-dentaire, les pratiques de brossage « ne pouvant que limiter les dégâts », alors qu'à l'inverse, les plus jeunes et les cadres supérieurs estimaient qu'un brossage régulier était le plus sûr moyen de garder des dents en bonne santé, la majorité des Français considérant le brossage des dents comme une « politesse sociale » (sourire, haleine) [20]. L'ancrage socioculturel semble perdurer. »
- « La moindre attention portée à son hygiène dentaire augmente à mesure que les personnes s'inscrivent dans des pratiques addictives (fumeurs réguliers, consommation à risque d'alcool). Les malades chroniques sont également moins observant, ignorant sans doute qu'un mauvais état bucco-dentaire induit des risques plus élevés sur la maladie chronique [21]. »
- « Le Baromètre santé 2014 met en évidence un renoncement aux soins dentaires d'autant plus important que les personnes sont en situation de fragilité sociale, de vulnérabilité de santé (un malade chronique sur cinq) ou de besoins dentaires ».

Projet pédagogique : Réalisation des stages de DFASO

L'immersion en milieu clinique constitue « une activité indispensable à l'apprentissage et à la professionnalisation des personnes se destinant aux métiers de la santé » (Pelaccia 2018, Jovic et al 2010). Le stage est le lieu de l'exercice professionnel où l'étudiant est confronté à l'immédiateté et l'imprévu, notamment par une grande diversité de situations cliniques. C'est au sein de ce terrain privilégié que les étudiants vont transférer ce qui a été vu en milieu académique avec comme double objectif pour eux de poursuivre leur formation et prendre en soins la population.

- Rappels législatifs

Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire

Art. 8. – Les stages hospitaliers s’accomplissent dans des structures hospitalières d’odontologie sous la responsabilité du praticien en charge de ces structures.

Les établissements susceptibles d’accueillir des stagiaires sont des centres hospitaliers universitaires ou d’autres établissements publics de santé ou organismes publics ayant conclu une convention avec ces centres dans les conditions prévues à l’article 26 du présent arrêté.

La liste des terrains de stage est établie par le directeur de l’unité de formation et de recherche d’odontologie après avis des responsables des établissements accueillant les stagiaires.

Les étudiants justifient qu’ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l’immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l’article L. 3111-4 du code de la santé publique.

La validation de ces stages est prononcée par le directeur de l’unité de formation et de recherche d’odontologie sur avis motivé du praticien responsable de la structure d’accueil et repose sur un carnet de stage. Ce carnet est approuvé par le conseil de l’unité de formation et de recherche. Le carnet de stage permet de vérifier l’acquisition des compétences et des connaissances cliniques par l’étudiant.

Art. 9. – Les étudiants accomplissent obligatoirement des stages hospitaliers hors des structures d’odontologie. Ces stages, effectués de préférence à temps complet et en continu, permettent aux étudiants de mieux appréhender la séméiologie et les grandes pathologies et d’apprendre à travailler en équipe avec les autres professionnels du système de santé.

La liste des terrains de stage est établie par les directeurs des unités de formation et de recherche d’odontologie et de médecine, qui définissent conjointement les objectifs de ces stages.

Les établissements susceptibles d’accueillir des stagiaires sont des centres hospitaliers universitaires ou d’autres établissements de santé ou organismes publics ou privés, notamment les centres hospitaliers qui dispensent des soins de longue durée, les centres de lutte contre le cancer ou les centres de santé ayant conclu une convention avec ces centres hospitaliers universitaires dans les conditions prévues à l’article 26 du présent arrêté.

La validation de ces stages est prononcée par le directeur de l’unité de formation et de recherche sur avis motivé du praticien responsable de la structure d’accueil et repose sur le carnet de stage.

Art. 10. – Sur chaque lieu de stage, le praticien responsable de la structure d'accueil coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne des référents de stage, formés à l'encadrement et à la pédagogie.

Le référent de stage est chargé :

1. D'accueillir et d'encadrer l'étudiant sur le lieu de stage ;
2. De mettre en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation ;
3. De définir le positionnement de l'étudiant dans l'équipe de soin.

L'identification des objectifs pédagogiques transversaux et spécifiques et le suivi de la progression de l'étudiant figurent dans le carnet de stage prévu à l'article 8 du présent arrêté.

L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. Cette information lui permet de s'autoévaluer.

La progression de l'étudiant pendant le stage est évaluée par le référent de stage. L'évaluation du stage intervient de préférence à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le praticien responsable de la structure d'accueil. Elle porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir par l'étudiant.

Les terrains de stage font l'objet d'une évaluation par les étudiants.

- [Nos différents terrains de formation clinique](#)

CHU de Besançon : CERD, service de chirurgie maxillo-faciale

Centres hospitaliers périphériques

Centres médico-sociaux

Cabinets privés

- [L'encadrement](#)

Il est réalisé par les praticiens hospitaliers et les chirurgiens-dentistes libéraux (statut de maître de stage universitaire en odontologie).

- L'organisation

Les premiers étudiants de DFGSO4 effectueront à la rentrée 2024 5 demi-journées/semaines de vacances cliniques sous la forme de soins de type polyclinique (450h de formation clinique par semestre).

Le CERD est conçu avec des zones orientées vers les différentes disciplines mais sans création de services spécifiques.

En 2024 16 fauteuils seront ouverts. Le rythme de patients escompté est de 2 patients / vacation avec un mode de travail en binôme sous la supervision d'un senior. Le détail du planning et du nombre d'actes est encore à préciser.

- La démarche pédagogique

A l'issue du 2^{ème} cycle, de la validation de la 5^{ème} année et l'obtention du CSCT (Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique), l'étudiant doit être apte à remplacer un praticien en cabinet libéral et doit être en mesure de faire face à l'urgence (soulagement de la douleur, traitement des infections, réparation des fractures) et d'être capable de dispenser des soins bucco-dentaires de base.

Actes :

- La préservation de la denture naturelle,
- La prévention avec l'obtention d'une hygiène bucco-dentaire correctement réalisée,
- Le soin des caries et leur réparation par obturations, stratification, et/ou restauration partielle collée, ainsi que les altérations/infections endodontiques,
- Le maintien d'un état parodontal sain ou stabilisé, la réalisation d'un traitement parodontal minimal par assainissement progressif ultrasonique,
- Les extractions simples ou avec séparation de racines et alvéolectomie,
- Le remplacement des dents manquantes par prothèse adjointe,
- La restauration coronaire partielle ou totale au moyen de prothèses conjointes scellées unitaires ou bridges.

La variété des terrains de stage a comme objectif principal de permettre à l'étudiant de se confronter à différentes situations cliniques, patients et professionnels de la santé afin de développer une adaptabilité. Cela permet de répondre aux critères d'un apprentissage en milieu clinique authentique (conditions proches du futur terrain d'exercice, ensemble des dimensions de la pratique clinique, situations diversifiées et complètes).

- Moyens pédagogiques

Le travail en situation réelle

Les mises en situation professionnelle sont le moment pour l'étudiant de transférer les connaissances, gestes techniques, habiletés cliniques au sein d'un environnement clinique réel au contact de patients. Les prises en soins réalisées par les étudiants sont encadrées par des professionnels experts. L'étudiant lors de ses stages fera face à des situations d'apprentissage où il sera amené à mettre en place un raisonnement clinique permettant une prise en soins optimale.

L'apprentissage entre pairs.

L'interaction entre étudiants est un outil pédagogique reconnu et performant (Nendaz et al, 2005). Plusieurs formes seront mises en application : étudiant de même année et d'années distinctes. L'objectif étant de permettre aux étudiants une aide mutuelle dans la résolution de cas.

La rétroaction.

Chaque étudiant est supervisé par un professionnel. La rétroaction offerte par ce dernier est une source d'apprentissage, de développement de compétences et de l'identité professionnelle. Sous forme de dialogue entre le maître de stage et l'étudiant, elle permet d'informer et d'aider l'étudiant à identifier ses points forts et axes d'amélioration.

L'analyse de situations.

Afin de développer une démarche réflexive et analytique de leur pratique professionnelle, les étudiants seront invités à des analyses de situations professionnelles sous forme de petits groupes avec un enseignant.

- L'évaluation

Les étudiants seront évalués au sein de chaque terrain de stage par les encadrants cliniques. Des grilles d'évaluation seront utilisées afin de décrire les attendus et de favoriser l'objectivité et la transparence de l'évaluation. L'évaluation longitudinale, recommandée par l'ADEE (Association for Dental Education in Europe) sera privilégiée pour attester de la progression des étudiants dans l'acquisition de leurs compétences cliniques. Elle impliquera les différents superviseurs de stage à différents moments afin d'avoir une vision large de la performance des étudiants. De plus, des présentations de cas sous forme d'EOS (Examen oral structuré) seront prévues.

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

/ EFFECTIFS ET MONTEE EN CHARGE

Rappel historiques - Les étudiants ayant réussi la PACES/PASS/LAS de Dijon ou de Besançon devaient la région et se disperser pour effectuer leurs études dans une des UFR d'Odontologie voisines (Strasbourg, Nancy, Reims, Clermont-Ferrand, Lyon). Des accords interuniversitaires conventionnels, sous forme d'antennes d'odontologie ont été mis en place avec les CHU de Besançon et de Dijon et les différentes UFR d'odontologie, pour accueillir en BFC des étudiants de 6ème année (T1), issus des facultés du Grand-Est. En Bourgogne, le CHU de Dijon reçoit et forme les étudiants de T1 depuis mars 1998, date de la création de service d'Odontologie. Au nombre de 1 en 1998 ils sont aujourd'hui au nombre de 16 étudiants par semestre provenant des facultés de Reims, Nancy, Strasbourg, Clermont Ferrand et Lyon. Ce service est actuellement dirigé par le Dr Victorin AHOSSI dans le cadre d'une Fédération Odontologie-Chirurgie Maxillo-Faciale coordonnée par le Pr Narcisse ZWETYENGA. En Franche-Comté, 6 étudiants de T1 (3 venant de Strasbourg et 3 de Nancy) par semestre sont en stage au CHU de Besançon depuis 2014 au sein du service de Chirurgie Maxillo-Faciale et Chirurgie Orale dirigé par le Pr Christophe MEYER et encadré par un praticien hospitalier en odontologie, le Pr Edouard EUVRARD. Ce service accueille également des internes en odontologie. Malgré cette organisation, le taux de retour en BFC reste modeste, en moyenne, seuls 5 jeunes dentistes reviennent en BFC pour plus de 50 étudiants de PACES reçus au Diplôme de Formation Générale aux Sciences Odontologiques.

En conséquence, la densité de chirurgiens-dentistes déjà significativement inférieure à la densité nationale dans tous les départements de la région, ne peut que continuer à se dégrader avec des conséquences majeures sur l'état de santé de la population. Le projet s'inscrit dans la montée en charge à court et moyen terme de la formation universitaire en Odontologie en BFC. Il s'appuie sur l'existant à partir des antennes d'Odontologie à Dijon et à Besançon en liens, avec les UFR d'Odontologie du Grand Est – région disposant de 3 UFR d'Odontologie –, et avec le ministère de l'enseignement supérieur. Les étapes préparatoires à l'ouverture en 2022 de la formation en odontologie ont consisté en une réorganisation des flux d'étudiants en Odontologie :

➔ Fin de la dispersion des étudiants reçus en PACES à Dijon et Besançon : ceux reçus à Dijon sont orientés uniquement vers Nancy, tandis que ceux reçus à Besançon sont orientés à Strasbourg. Plus aucun étudiant de la région n'est orienté vers Lyon ou Clermont-Ferrand. Cette mesure est entrée en vigueur à la rentrée 2020.

➔ Augmentation initiale du *numerus apertus* à 26 pour Besançon et 30 pour Dijon au sein de la PASS/LAS première année en santé dès 2022, et une réorientation spécifique des étudiants admis en 2è année possiblement dès 2021/22 pour un retour en 6è année avec prévision d'un effectif complet en 2026 (montée en charge rapidement progressive).

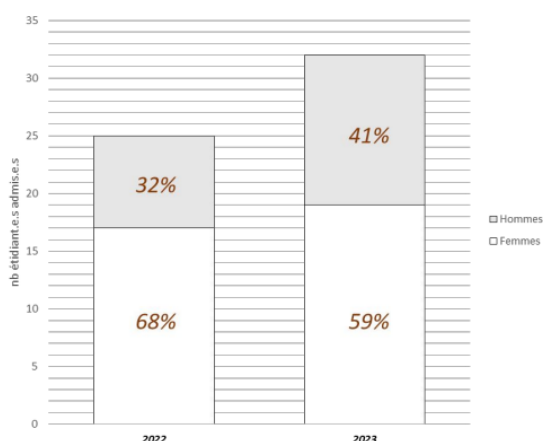
Montée en charge - La montée en charge théorique de l'accueil des candidats chaque année à partir de 2022 est présentée dans le tableau I, ci-après. L'entrée progressive de 8 étudiants supplémentaires chaque année permettra d'assurer une montée en charge au cours du temps et dimensionnée pour atteindre en 2025 l'objectif visé de 50 étudiants par promotion.

Tableau I : Montée en charge théorique des effectifs étudiants

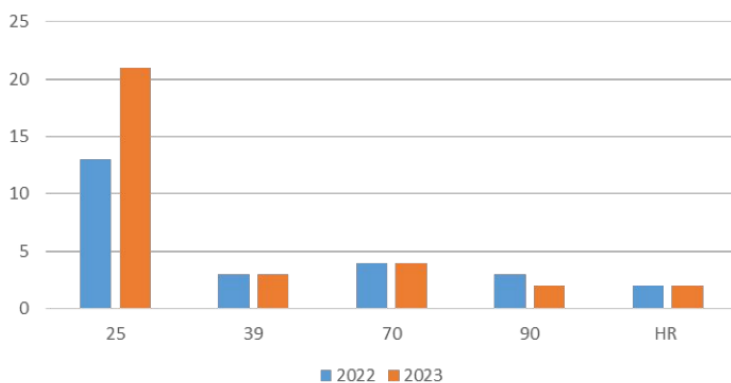
| | Premier cycle | | | Deuxième cycle | | | | TCC | | Total des effectifs inscrits en odontologie | | |
|-----------|---------------|------------|---------------|----------------|------------|---------|------------|---------|------------|---|-----------------------|------------|
| | DFGSO 2 | | Total DFGSO 2 | DFGSO 3 | | DFASO 4 | | DFASO 5 | | | Troisième cycle court | |
| | UFC | Strasbourg | | UFC | Strasbourg | UFC | Strasbourg | UFC | Strasbourg | | UFC | Strasbourg |
| 2021-2022 | | 25 | 25 | | | | | | | | | |
| 2022-2023 | 26 | | 26 | | 25 | | | | | | | 26 |
| 2023-2024 | 34 | | 34 | 26 | | 25 | | | | | | 60 |
| 2024-2025 | 42 | | 42 | 34 | | | 26 | | 25 | | | 102 |
| 2025-2026 | 50 | | 50 | 42 | | | 34 | | 26 | | 25 | 152 |
| 2026-2027 | 50 | | | 50 | | | 42 | | 34 | | 26 | 202 |
| 2027-2028 | 50 | | | 50 | | | 50 | | 42 | | 34 | 226 |
| 2028-2029 | 50 | | | 50 | | | 50 | | 50 | | 42 | 242 |
| 2029-2030 | 50 | | | 50 | | | 50 | | 50 | | 50 | 250 |

Bilan du 1er cycle - En 2022-2023, 25 étudiants ont été accueillis en DFGSO2 (68% de femmes, 32% d'hommes). 23 d'entre eux ont validé leur année de formation et ont pu poursuivre leur cursus en DFGSO3 en 2023-2024. Cette même année, l'effectif en DFGSO2 a augmenté pour atteindre 36 étudiants (34 nouveaux entrants dont 2 passerelles + 2 redoublants). A l'issue de l'année universitaire et sous réserve que tous les étudiants satisfassent au contrôle des connaissances, 23 apprenants entreront en DFAS4 en septembre 2024 et entreprendront le début de leur formation clinique au Centre d'Enseignement et de Recherche pour les Soins et Traitements Dentaires du CHU de Besançon.

Répartition femmes/hommes



Origine géographique / départements (HR= hors région)



- Effectif D2: 36 (32 PASS/LAS + 2 passerelles + 2 redoublant.e.s)
- Effectif D3: 23 (25 - 2 redoublant.e.s)

- Équilibrage de la représentation femmes / hommes en 2023
- Augmentation du nb d'étudiants 25 entrant en formation en 2023

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

→ Moyens humains

Dans le cadre de notre projet pluriannuel de recrutement, et pour accompagner la montée en charge des effectifs et assurer l'encadrement et la formation des étudiants de façon optimale, l'évolution des effectifs au cours du temps est présentée dans le tableau ci-après.

Evolution de la montée en charges des effectifs RH

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| PU-PH | 1 | 1 | 1 | 2 | 3 | 3 |
| MCU-PH | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Prof. Associé temps plein | | | | | | |
| Prof. Associé mi-temps | 1 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 |
| Maitre de conf. Associé temps plein | | | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Maitre de conf. Associé mi-temps | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 |
| AHU | 1 | 2 | 3 | 4 | 6 | 8 |
| Autre | | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Biatss titulaire A | | | | | 1 | 1 |
| Biatss titulaire B | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Biatss titulaire C | 1 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| | | | | | | |
| Total effectifs cumulés | 9 | 14,5 | 18,5 | 21,5 | 27,5 | 31,5 |

Le second tableau ci-après détaille plus précisément la stratégie prévisionnelle par année du recrutement en personnel HU et non-HU sur la période 2022-2027.

Stratégie par année du recrutement en personnel HU et non-HU

| MOYENS RH | | | | | | | | | | | | SOUS TOTAL enseignants et BIATSS |
|-------------------------------------|-----------------|---|-----------------|--------------|-----------------|---|-----------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|--|
| 2022 | | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | | |
| | Nombre d'ETP | commentaire | Nombre d'ETP | commentaire | Nombre d'ETP | commentaire | Nombre d'ETP | commentaire | Nombre d'ETP | commentaire | Nombre d'ETP | |
| TOTAL | 9,0 | | 5,5 | | 4,0 | | 3,0 | | 6,0 | | 4,0 | 24,5 |
| PU-PH | 1,0 | | | | | | 1,0 | | 1,0 | | | |
| MCU-PH | | | 1,0 | | 1,0 | | 1,0 | | 1,0 | | 1,0 | |
| Prof. associé temps plein | | | | | | | | | | | | |
| Prof. associé mi-temps | 1,0 | | 1,0 | | | | | | 1,0 | | | |
| Maitre de conf. associé temps plein | | | | | 1,0 | | | | | | | |
| Maitre de conf. associé mi-temps | 2,0 | | 1,0 | | | | | | | | 1,0 | |
| AHU | 1,0 | | 1,0 | | 1,0 | | 1,0 | | 2,0 | | 2,0 | |
| Autre | | | 0,5 | PRAG anglais | | | | | | | | |
| Biatss titulaire A | | | | | | | | | 1,0 | | | |
| Biatss titulaire B | 3,0 | scolarité maintenance prothésiste | | | | | | | | | | |
| Biatss titulaires C | 1,0 | support technique | 1,0 | renfort RH | 1,0 | Soutien scolarité stages hospitalier praticiens | | | | | | |

Hors campagne d'emploi

| | 2022 | | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 |
|-----------------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|
| | Nombre d'ETP | commentaire | Nombre d'ETP | commentaire | Nombre d'ETP | commentaire | Nombre d'ETP | commentaire | Nombre d'ETP | commentaire | Nombre d'ETP |
| Vacataires TP | 1,0 | | 1,0 | | 1,0 | | | | 1,0 | | 1,0 |
| MSUOD tarif 600€/mois | | | | | 4,0 | Autre (MSUOD tarif 600€/mois) | 4,0 | Autre (MSUOD tarif 600€/mois) | 7,0 | Autre (MSUOD tarif 600€/mois) | 4,0 |

→ Moyens financiers

Afin d'assurer la mise en place de la formation et d'accompagner l'évolution du nombre d'étudiants entrants, nous présentons ci-après le budget pluriannuel concernant les ressources humaines et les frais de fonctionnement. Dans un second tableau sont présentées les dépenses prévisionnelles associées aux investissements relatifs à la formation préclinique en odontologie. A noter que la nature de ces investissements sera détaillée dans une des sections suivantes consacrée aux moyens matériels.

Tableau IV : Budget pluriannuel formation : RH et fonctionnement

| Synthèse des coûts | | | | | | |
|---|------------------|------------------|------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2 025 | 2026 | 2027 |
| Moyens RH | 146 289 € | 504 864 € | 716 241 € | 959 916 € | 1 238 591 € | 1 530 831 € |
| <i>Dépenses nouvelles de l'année (flux)</i> | 146 289 € | 65 996 € | 79 384 € | 84 908 € | 108 859 € | 74 522 € |
| <i>année pleine n pour prise en compte (n+1)</i> | 438 868 € | 197 989 € | 238 152 € | 254 723 € | 326 578 € | 223 565 € |
| Fonctionnement et frais de structure <i>Dépenses totales de l'année (flux)</i> | 144 708 € | 169 605 € | 279 667 € | 388 013 € | 488 365 € | 588 722 € |
| Total | 290 997 € | 674 469 € | 995 908 € | 1 347 929 € | 1 726 956 € | 2 119 553 € |
| effectif | 26 | 60 | 102 | 152 | 202 | 226 |
| subvention | 528 576 | 540 000 | 918 000 | 1 368 000 | 1 818 000 | 2 034 000 |
| Droits d'inscription (170 €par étudiant) | 4 420 | 10 200 | 17 340 | 25 840 | 34 340 | 38 420 |
| équilibre budgétaire | 241 999 | -124 269 | -60 568 | 90 911 | 125 384 | -37 133 |
| | | | | | Cumul résultats budgétaires | |
| | | | | | 236 324 | |

* Etat actuel des prévisions de dépense

S'il existe des années où le solde budgétaire du département d'odontologie est négatif, sur l'ensemble de la période, et sauf dépenses imprévues nouvelles, le solde est positif. En conséquence, pour chaque année dont la prévision budgétaire est négative, l'UFC s'engage à répartir une part de SCSP permettant de combler le déficit prévisionnel.

→ Moyens matériel / Bâtiment

Les enseignements pratiques de prothèse (occlusodontie) et techniques prothétiques en implantologie (flux numérique) sont réalisés au Centre de Formation des Apprentis Hilaire de Chardonnet de Besançon. Cette collaboration entre nos deux établissements permettra de proposer aux étudiants d'avoir accès à une expertise et un environnement d'enseignement idéal. En termes d'accessibilité, l'UFR Santé et le CFA sont extrêmement proches l'un de l'autre, et l'accès depuis l'Université est aisé et rapide pour les étudiants. Le trajet moyen entre les 2 sites est de 12 minutes porte à porte en transport en commun (Tramway). Le CFA est également accessible par les étudiants en voiture, ou autre moyen de locomotion grâce à la présence de pistes cyclables. Une convention de mise à disposition des locaux et matériels est en cours de finalisation et permettra donc l'accueil des étudiants et du personnel universitaire assurant la formation. La mise à disposition de ces locaux est

prévue à hauteur d'une journée complète par semaine. Le plateau technique permet d'accueillir des groupes de 18 étudiants maximum. Ainsi, les étudiants sont répartis en groupes de travail, et une rotation matin/après-midi sera prévue sur des journées dédiées à ces enseignements pratiques. Le CFA Hilaire de Chardonnet dispose d'un plateau technique de 400 m² dédié à la formation en prothèse et composé de :

- Une salle d'enseignement technique équipée de 16 postes principaux (micromoteurs, aspiration, bunsen) et de 12 postes céramique (avec turbine et aspiration)
- Deux salles de fonction équipées de fours, tours à polir, sableuses, frondes...
- Une salle CFAO équipée de scanner et d'imprimantes 3D.

Dans le cadre de ce projet de collaboration, une convention a été signée dès 2022 et vient d'être renouvelée (voir document joint à ce dossier).

Formation préclinique à l'UFR santé : Un espace de plus de 100m² dédié à l'installation de 30 simulateurs étudiants et d'un poste enseignants a été créé et ouvert en janvier 2023 dans les locaux de l'UFR Santé de Besançon. Cette création a été permise grâce à la transformation de deux salles informatiques dont la restructuration a été assurée par le service technique et patrimoine de l'UFR Santé. Cet espace nous a permis d'installer 31 postes de simulation de marque Adec® (voir ci-dessous). Les simulateurs sont munis d'équipements informatiques permettant une pédagogie interactive avec l'enseignant grâce notamment à la retransmission vidéo sur écran des gestes réalisés. 3 postes de radio (Actéon) ont été mis en place dans l'espace de simulation et installés dans des caissons plombés conformément à la réglementation en vigueur. Cette salle a fait l'objet d'une visite lors de l'inauguration de la filière en octobre 2023 ([L'université de Franche-Comté inaugure sa filière odontologie ! | L'ACTU de l'Université de Franche-Comté \(univ-fcomte.fr\)](#))



Attenant à l'espace de simulation, deux vestiaires (1 vestiaire femme et 1 vestiaire homme) ont été construits de façon à permettre aux étudiants de travailler dans des conditions vestimentaires, d'hygiène et de sécurité, similaires à celle d'une activité au fauteuil. Un espace de stockage a été sanctuarisé pour accueillir les consommables nécessaires aux activités des étudiants. Enfin, 2 bureaux et une salle de réunion ont été construits et aménagés aux niveaux du bâtiment administratif de l'UFR Santé de Besançon. Ces nouveaux espaces sont dédiés à la formation en odontologie.

Formation clinique – Centre d'Enseignement et de Recherche en Soins Dentaires (CERSD) : Le CHU de Besançon pilote un projet de construction d'un bâtiment neuf visant à abriter le Centre d'Enseignement et de Recherche en Soins Dentaires dans le but d'assurer la formation clinique des étudiants de 4^{ème} et 5^{ème} année issus de la formation en sciences odontologique de l'UFR Santé de Besançon. A terme, le bâtiment pourra accueillir 40 fauteuils dentaires. Pour répondre à des enjeux environnementaux et calendaires, le mode constructif est basé :

- pour 2/3 de la surface sur de la construction en ossature bois et fabriquée "hors site"
- pour 1/3 de la surface en construction traditionnelle béton.

A l'issue d'un concours, c'est l'Entreprise bisontine Groupe 1000 qui a été retenue pour la conception et la réalisation du bâtiment. Elle est associée au cabinet d'Architectes CRR Ecritures architecturales. Ce bâtiment sera mis en service pour la rentrée de septembre 2024 pour l'arrivée des premiers étudiants en 4^{ème} année (DFASO1). Pour relever ce défi, les travaux ont débuté dès juillet 2023 (fondations) avec un démarrage des gros œuvres en septembre 2023 (voir évolution des travaux en image ci-après). La réception des travaux est prévue au 31 mai 2024.

Le CERSD disposera d'une surface de 3600 m² répartie sur 3 niveaux (rez de Jardin, rez de chaussée, R+1). Le rez de chaussée sera relié à l'ensemble hospitalier existant par une passerelle. Les 40 fauteuils seront répartis en 6 secteurs : patients couchés, urgences (de jour), chirurgie parodontologique (dont implantologie), odontologie pédiatrique, orthodontie, prothèse / odontologie conservatrice. 16 premiers fauteuils dentaires seront installés sur l'été 2024 pour permettre l'accueil des premiers étudiants en septembre 2024. Ensuite, la montée en charge se fera sur 3 ans soit entre septembre 2024 et septembre 2026 jusqu'à atteindre le capacitaire de 40 fauteuils.

La montée en charge de l'ouverture des différents étages du bâtiment et des différents secteurs d'activité, ainsi que la progression de l'installation des fauteuils est exposée au travers des plans ci-après.

Août 2023



Octobre 2023



Novembre 2023



29 Décembre 2023



Visuel du projet finalisé



A aménager en 2024

Q = Quetin

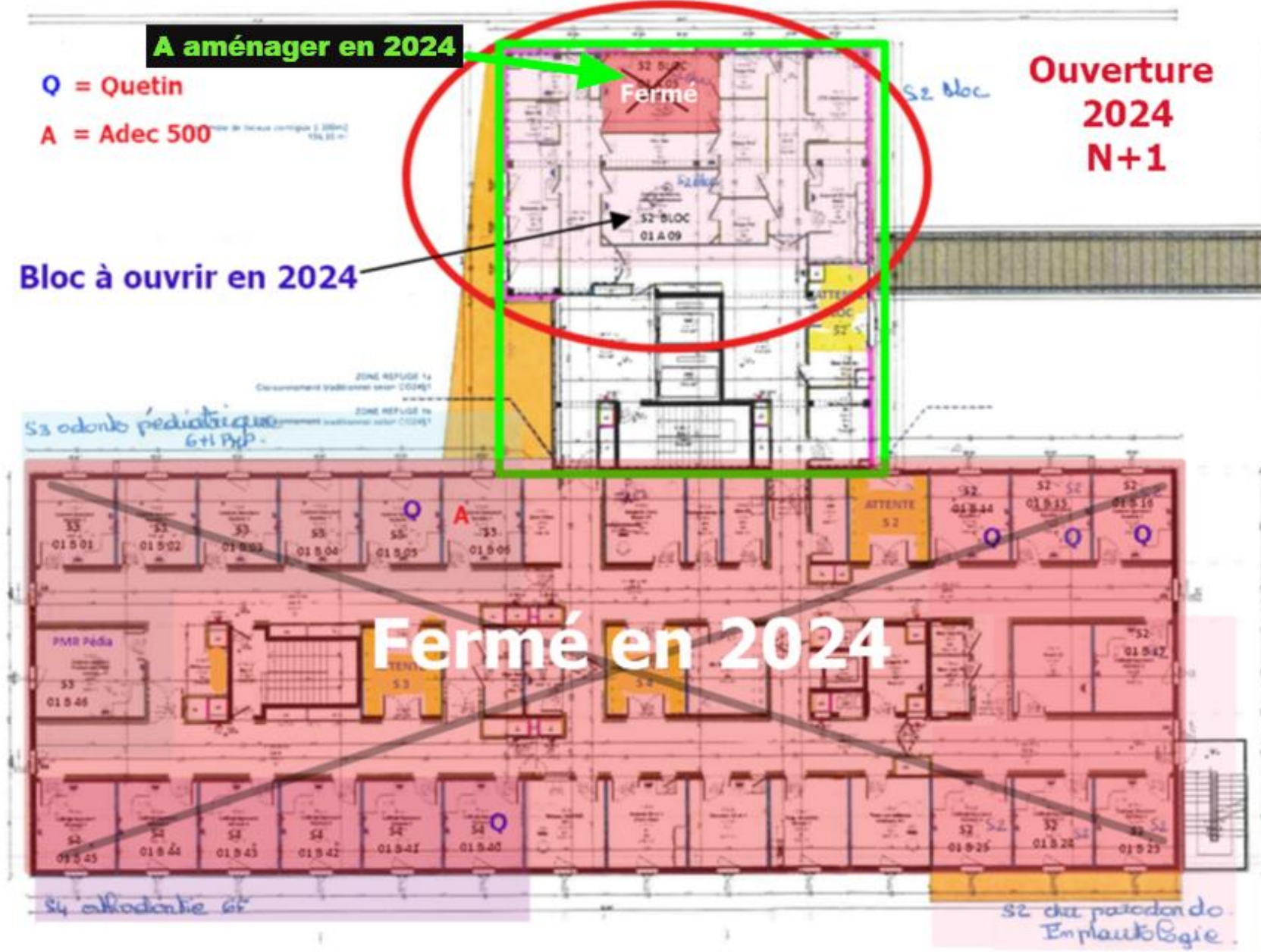
A = Adec 500

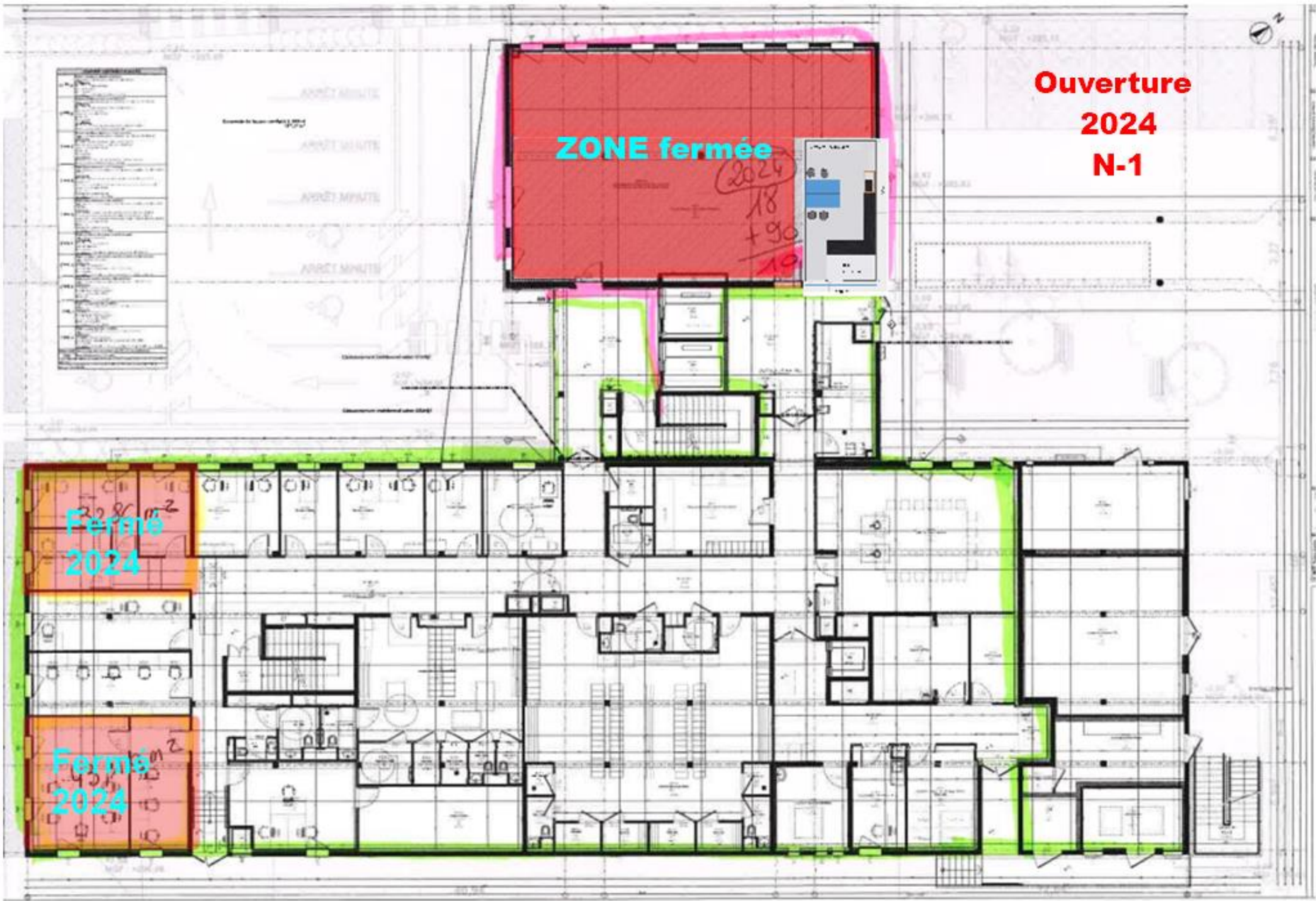
**Ouverture
2024
N+1**

Bloc à ouvrir en 2024

Fermé

Fermé en 2024





| Code | Description | Quantité | Unité |
|------|-------------|----------|-------|
| 1 | ... | ... | ... |
| 2 | ... | ... | ... |
| 3 | ... | ... | ... |
| 4 | ... | ... | ... |
| 5 | ... | ... | ... |
| 6 | ... | ... | ... |
| 7 | ... | ... | ... |
| 8 | ... | ... | ... |
| 9 | ... | ... | ... |
| 10 | ... | ... | ... |
| 11 | ... | ... | ... |
| 12 | ... | ... | ... |
| 13 | ... | ... | ... |
| 14 | ... | ... | ... |
| 15 | ... | ... | ... |
| 16 | ... | ... | ... |
| 17 | ... | ... | ... |
| 18 | ... | ... | ... |
| 19 | ... | ... | ... |
| 20 | ... | ... | ... |
| 21 | ... | ... | ... |
| 22 | ... | ... | ... |
| 23 | ... | ... | ... |
| 24 | ... | ... | ... |
| 25 | ... | ... | ... |
| 26 | ... | ... | ... |
| 27 | ... | ... | ... |
| 28 | ... | ... | ... |
| 29 | ... | ... | ... |
| 30 | ... | ... | ... |

ZONE fermée

**Ouverture
2024
N-1**

**Fermé
2024**

**Fermé
2024**

2024
18
+90
19

**Ouverture
2025
RDC**

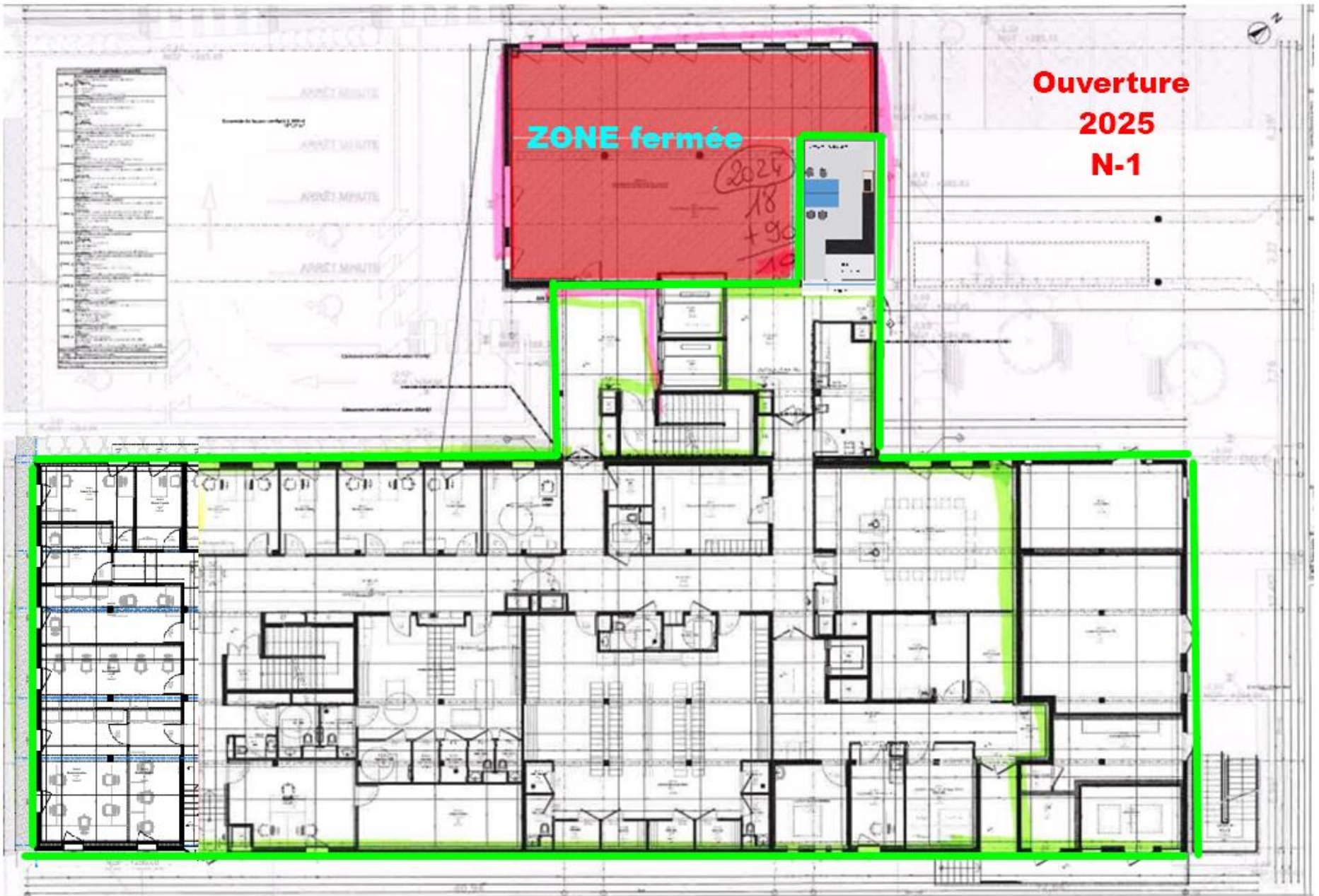
Q = Airel Quetin
A = Adec 500

E = ETUDIANT
S = SENIOR
I = INTERNE

RDC :
3 QUETIN
1 Adec 500

N+1 :
5 QUETIN
2 Adec 500





| Code | Description |
|------|-------------|
| 1 | ... |
| 2 | ... |
| 3 | ... |
| 4 | ... |
| 5 | ... |
| 6 | ... |
| 7 | ... |
| 8 | ... |
| 9 | ... |
| 10 | ... |
| 11 | ... |
| 12 | ... |
| 13 | ... |
| 14 | ... |
| 15 | ... |
| 16 | ... |
| 17 | ... |
| 18 | ... |
| 19 | ... |
| 20 | ... |
| 21 | ... |
| 22 | ... |
| 23 | ... |
| 24 | ... |
| 25 | ... |
| 26 | ... |
| 27 | ... |
| 28 | ... |
| 29 | ... |
| 30 | ... |
| 31 | ... |
| 32 | ... |
| 33 | ... |
| 34 | ... |
| 35 | ... |
| 36 | ... |
| 37 | ... |
| 38 | ... |
| 39 | ... |
| 40 | ... |
| 41 | ... |
| 42 | ... |
| 43 | ... |
| 44 | ... |
| 45 | ... |
| 46 | ... |
| 47 | ... |
| 48 | ... |
| 49 | ... |
| 50 | ... |

ZONE fermée

2025
18
+90
19

**Ouverture
2025
N-1**

Q = Airel quetin

A = A-Dec

E = ETUDIANT

S = SENIOR

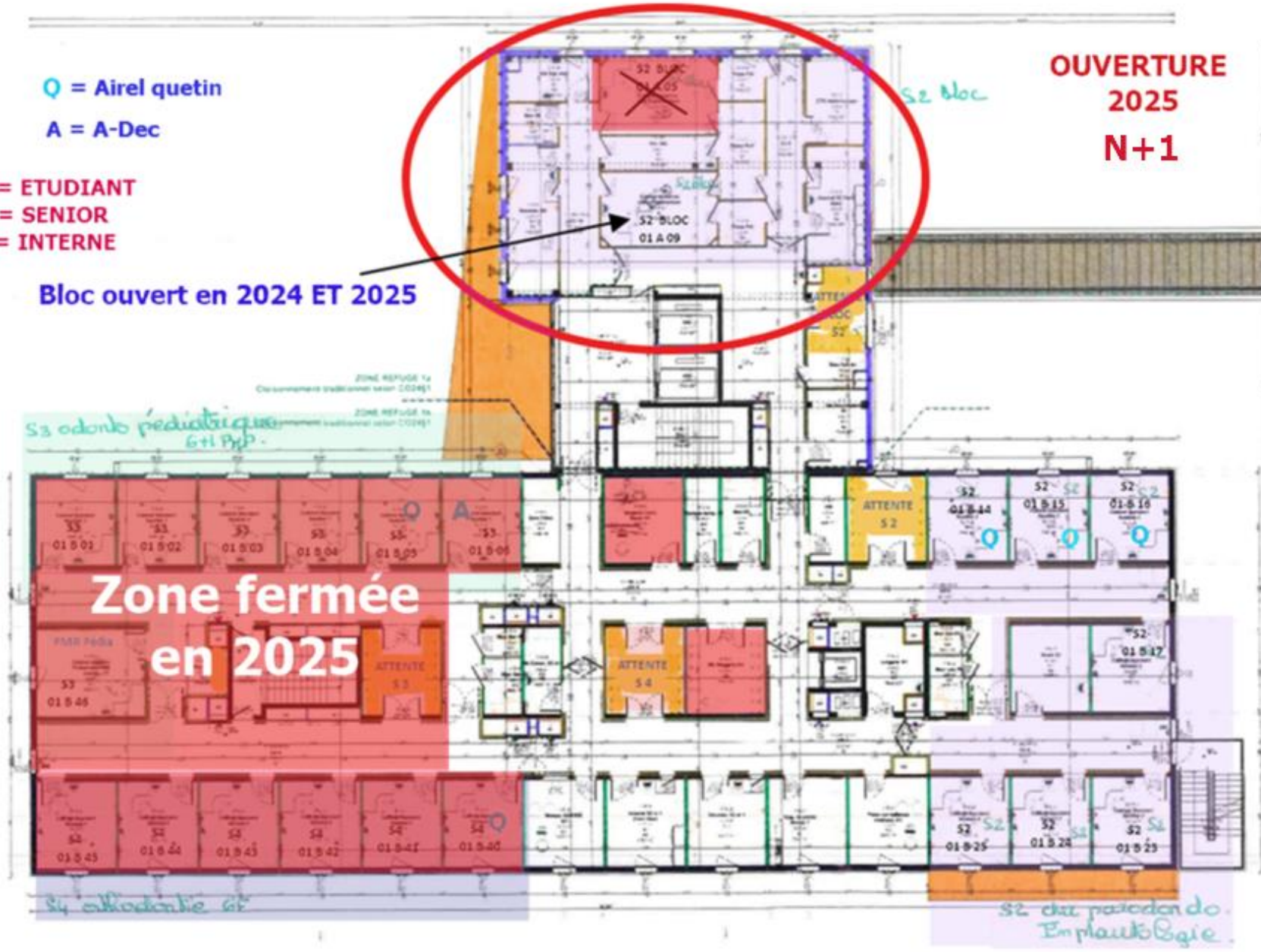
I = INTERNE

Bloc ouvert en 2024 ET 2025

OUVERTURE

2025

N+1



→ Collaborations

L'UFC et l'uB travaillent de concert pour de nombreuses formations. Il en est de même pour notre département d'odontologie. En partageant un comité de pilotage commun, en profitant des différents domaines d'expertise de chacun, le projet vise à pouvoir au plus vite dispenser une formation complète de qualité, en s'appuyant sur l'expertise des deux universités référentes pour Dijon et Besançon, à savoir Nancy et Strasbourg. Les étudiants dijonnais se sont déplacés à Besançon en janvier 2023 pour 2 jours de séminaires sur la prothèse amovible dispensé par le Pr Taddei de Strasbourg.

En conséquence, devant le challenge qui consiste à recruter tous les enseignants nécessaires à la formation dès l'ouverture, une mutualisation de certains des enseignements est prévue. Grâce au développement des pratiques d'enseignement à distance par visio-conférence et du numérique, tous les enseignements théoriques des deux sites, seront dispensés en hybride avec diffusion simultanée mais aussi enregistrés pour une diffusion à la demande. Un appel à la collaboration des deux UFR partenaires du Grand Est doit compléter le dispositif pour permettre l'enseignement de toutes les matières en attendant que nous atteignons une autonomie plus importante. C'est en ce sens qu'une convention de collaboration a été écrite et signée entre Besançon, Dijon et Nancy (*copie du document jointe à ce dossier*). Les axes de collaboration qui ont été définis sont les suivants :

- 1- Conseils sur la conception du programme et de l'adéquation des cours. Recommandations pédagogiques : ce qui marche, ce qui ne marche pas. Quels optionnels ? Quelles interventions extérieures ?
- 2- Aide à la conception des supports d'enseignement ;
- 3- Conseils sur le choix des équipements et des matériels. Aide à la décision
- 4- Conseils sur les modalités de contrôles des connaissances et le choix de la conception des examens L'UNESS en odontologie. Etudiants étrangers, passerelles et dispense d'étude. Recommandations ;
- 5- Conseils sur l'adéquation des profils aux enseignements. Formuler des recommandations de complétion de connaissances aux enseignants. Formuler des recommandations dans le recrutement des candidats à une carrière HU ;
- 6- Appréhender le service sanitaire en odontologie et les difficultés de gestion ;
- 7- Comprendre la nature des différents stages, les impacts juridiques, administratifs et organisationnels ;
- 8- Management du département, relations avec les enseignants, relations avec les étudiants, quels organes de management à mettre en place ? Quelle communication interne et externe à mettre en place ? Recommandations

- 9- Spécificités dans l'enseignement en odontologie : le prêt de matériel, la casse, les assurances, les partenaires. Les étudiants en régime de formation professionnelle (gestion de Kairos/pôle emploi). Comprendre les enquêtes...et surtout identifier les enquêtes auxquelles on ne doit pas répondre. Les étudiants et le travail (aide dentaire, assistant dentaire) : ce qui est possible et non souhaitable ;
- 10- Appréhender et anticiper les problèmes avec les étudiants en odontologie : bien être dans les études, stress, échec, absentéisme, redoublement : comment les gérer ?
- 11- Accompagnement dans les instances départementales, régionales, nationales et européennes en odontologie (conseils de l'ordre, conférence des doyens, CNU des sections en odontologie, etc.)
- 12- Spécificités de l'odontologie par rapport aux autres secteurs de la santé : impacts juridiques, impacts dans la gestion. Calendrier de gestion, évolutions récentes, pièges à éviter. Gérer la prospective des carrières HU.

La convention régissant les actions de collaboration entre Besançon, Dijon et Strasbourg est de cours de validation et de signature.

→ Recherche

Environnement de la formation : La formation en sciences odontologiques de Besançon est environnée d'équipe de recherche de pointe dans leur domaine auxquelles plusieurs membres de l'équipe pédagogique sont affiliés.

- **L'UMR1098 RIGHT**, unité de recherche « Interactions Hôte-Greffon-Tumeur & Ingénierie Cellulaire et Génique » étudie le système immunitaire, et s'intéresse aux relations entre le système immunitaire et un organe greffé greffon ou une tumeur. L'étude de ces interactions permet de développer de nouveaux traitements basés sur des médicaments biologiques afin de moduler le système immunitaire pour l'empêcher de rejeter un greffon ou au contraire le rendre plus apte à éliminer une tumeur. Ces médicaments peuvent être des cellules ou des facteurs du système immunitaire. Le traitement des maladies inflammatoires chroniques par des médicaments biologiques constitue aussi un axe de recherche de l'unité. L'unité cherche enfin à identifier des paramètres du système immunitaire (appelés biomarqueurs) permettant de prédire l'évolution de la transplantation, des maladies inflammatoires chroniques ou des cancers (<https://umr-right.com/>).

- **NANOMÉDECINE, IMAGERIE, THÉRAPEUTIQUE - UR 4662** : Physiciens, chimistes, médecins et pharmaciens se sont rassemblés pour développer de nouveaux moyens diagnostiques et thérapeutiques faisant appel aux nanotechnologies. Ces techniques, qui se situent à des échelles de l'ordre du milliardième de mètre, permettent d'intervenir au niveau des cellules elles-mêmes, une perspective prometteuse pour le traitement des cancers et de certaines maladies rares. L'équipe s'intéresse en particulier au cancer du foie. Elle utilise des nanotubes de carbone et des nanoparticules lipidiques pour mieux cibler à la fois le diagnostic et les soins. L'idée est de doter ces nanostructures de fonctions leur permettant de repérer les cellules malades, de les rendre mieux visibles à l'imagerie, mais aussi de pénétrer à l'intérieur pour les détruire ou pour y délivrer des médicaments.

- **Plateforme d'impression 3D (I3DM - CHU)** - Le CHU de Besançon s'est doté d'une plateforme médicale de modélisation, de planification et d'impression 3D pluridisciplinaire. Cette plateforme propose à l'ensemble des équipes du CHU de réaliser, à partir de données issues de l'imagerie médicale, de logiciels de conception assistée par ordinateur (CAO) ou de tout autre source permettant d'obtenir des fichiers 3D standards de type .stl (ou autre) :

 - des modèles anatomiques virtuels standards ou modifiés,
 - des planifications opératoires virtuelles issues des modèles anatomiques précédemment obtenus,
 - des impressions d'objets 3D (modèles anatomiques, prototypes de dispositifs médicaux ou autre) permettant d'optimiser la prise en charge des patients.

Pour ce faire, la plateforme est équipée de 3 postes de travail informatiques dédiés, de logiciels répondant à la réglementation européenne en matière d'impression 3D médicale (marquage CE), de 7 imprimantes de dernière génération permettant d'imprimer des objets durs, souples, transparents ou opaques, en matériaux biocompatibles ou non. Cette plateforme peut également accueillir des personnes souhaitant réaliser un travail de recherche à application médicale autour de cette technologie (stage, master, thèse...).

- Le **Centre d'investigation clinique de Besançon (Inserm CIC 1431)** est une structure de recherche du centre hospitalier universitaire de Besançon labellisée par l'Inserm et le ministère de la Santé (DGOS) pour des activités de recherche chez l'homme, en biothérapie et en innovation technologique certifiée ISO 9001 pour ses activités de Gestion des projets de recherche clinique (expertise et sélection, conception de l'étude, réalisation et suivi de la recherche, gestion des données et analyse, communication scientifique et valorisation) et

Formation des acteurs de la recherche (N° Certificat : 180125/1384F). Les missions du CIC sont de :

- Faciliter la translation de la recherche fondamentale à la pratique clinique
- Faire émerger des idées d'innovation ou des besoins non encore explorés
- Apporter à des partenaires institutionnels et industriels un soutien méthodologique et logistique pour la conception, la réalisation et la valorisation d'essais cliniques.

Le CIC anime avec la DRCI la recherche clinique du CHU de Besançon, en soutenant, au travers de ses différentes plateformes, toutes les étapes de la recherche.

Programme de recherche en médecine régénératrice de la pulpe dentaire - Le Pr Edouard EUVRARD et le Dr Gwenaël ROLIN collaborent depuis plusieurs années au projet « RootRace » (<https://anr.fr/Projet-ANR-20-CE19-0008>), financé par l'ANR et coordonné le Pr Florent MEYER. Le projet ambitionne au développement et caractérisation d'une approche de régénération de la pulpe dentaire par l'utilisation d'un cône électrospinné fonctionnalisé à l'acide tannique. En effet, actuellement de nombreux protocoles sont à l'étude pour conserver voir restaurer l'intégrité de la pulpe dentaire. Ces protocoles sont basés sur l'utilisation de matériaux possédant un potentiel bioactif ainsi que sur le contrôle local de la réaction tissulaire par le biais de la formation d'un caillot sanguin. Nous assistons donc à un changement de paradigme en endodontie. Néanmoins pour le moment les thérapeutiques proposées sont limitées par leurs indications cliniques (pulpectomie partielle, apexification des dents immatures). Une partie du problème n'est donc pas encore résolu. C'est notamment le cas lorsqu'on est en présence de la lésion de l'ensemble du tissu pulpaire sur une dent mature et qu'un traitement endodontique est toujours indiqué. Le projet RootRaCE se place dans cette problématique en voulant tester et comprendre un nouveau mode de traitement dont le but est de générer la cicatrisation du tissu pulpaire. Le projet se base sur les avancées déjà obtenues par plusieurs équipes internationales sur le sujet montrant notamment qu'un matériau est nécessaire dans ces thérapeutiques. L'idée est donc de développer un dispositif médical sous forme d'un cône qui pourrait être inséré dans le canal d'une dent suite à une préparation canalaire classique, qui puisse soutenir la formation d'un caillot dentaire dans un premier temps puis la formation d'un néo tissu de remplacement. C'est donc un projet à la frontière de la science des matériaux et de la biologie. Il a vocation à développer un nouveau matériau dans notre cas il s'agit de polymères électrofillés (PLA et PCL permettant de former une architecture tridimensionnelle structurée) mélangés à de l'acide tannique (pour ses propriétés antibactériennes). Il a vocation également à étudier le sécrétome d'un caillot sanguin. L'étude des éléments libérés par un caillot sanguin et leur répercussion sur les cellules

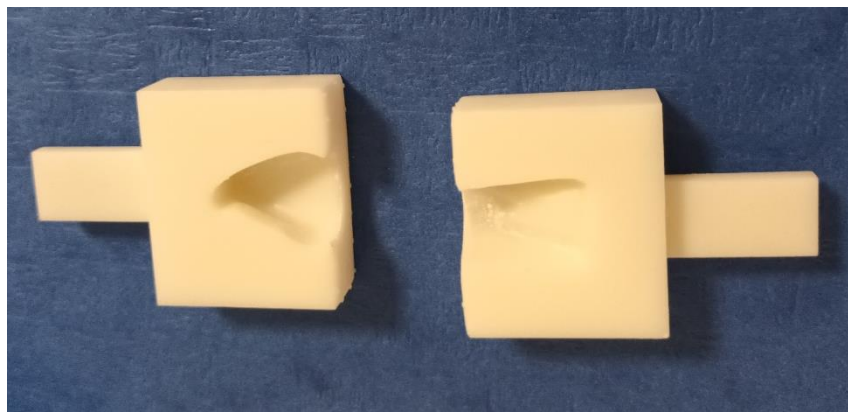
souches environnant la dent est essentielle non seulement pour notre projet mais également pour comprendre les messages sous-jacents aux techniques actuellement utilisées afin de pouvoir les rendre plus efficaces et sûres. Le projet va du développement du matériau jusqu'au test in vivo sur un modèle murin. Il se veut le prérequis d'une étude in vivo sur grand animal qui est le seul modèle animal actuellement permettant de simuler le traitement endodontique. A l'issue de ce projet nous devrions donc avoir un prototype d'un cône pouvant être utilisé dans un cabinet dentaire pour permettre la réalisation d'un traitement de racine pour parvenir à la régénération de la pulpe dentaire. Nous aurons également les éléments permettant de comprendre les événements biologiques permettant la cicatrisation pulpaire. Nous serons donc en mesure de faire bénéficier de ces avancées les autres groupes travaillant sur ce tissu.

Programme de recherche pour la formation odontologique. En partenariat avec le CHU de Besançon, sa plateforme d'impression 3D, le CFA Hilaire de Chardonnet et le département d'Odontologie de l'UFR Santé, une équipe projet s'est fédérée et a débuté un travail à propos de l'utilisation d'un scanner 3D pour l'évaluation des sculptures anatomiques dentaires des étudiants.es en formation odontologique. Les objectifs de ce travail sont multiples :

- Standardiser l'évaluation via l'utilisation du scanner 3D (faisabilité) ;
- Vérifier d'un gain en spécificité dans la vérification du travail de sculpture ;
- Créer une échelle de mesure de chaque dent avec des critères spécifiques pour évaluer de façon équitable et offrir une rétroaction aux étudiants sur la qualité de leur travail de sculpture.

Les travaux en cours sont présentés en annexe du présent document

L'équipe a également travaillé à la réalisation de guides pédagogiques (photo ci-dessous) par impression 3D et à destination des étudiants lors des TP de morphologie dentaire. Ce guide est une sorte de patron réalisé à partir de la conception d'une dent « parfait » par notre maître prothésiste, Mr Rémi OUDET, et permet donc aux étudiants de « comparer » leur travail à ce modèle.



D'autres initiatives ont été démarrées récemment, en particulier avec nos collègues de l'UIASS de la Faculté de Chirurgie dentaire de Rabat au Maroc. Deux visites bilatérales ont été réalisées courant 2023, ont donné lieu à de nombreux échanges et accueils ainsi qu'au démarrage d'un projet de recherche clinique avec collaboration avec le centre d'investigation clinique du CHU de Besançon à propos de l'analyse des pratiques d'utilisation d'implants dentaires. Cette recherche collaborative se fait dans le cadre d'une convention entre nos établissements. Une copie de cette convention est jointe au présent dossier. Un projet autour de la maladie de Parkinson et de l'hygiène bucco-dentaire a été initié par le Dr Hélène BIGEARD. Il s'agit du projet *BuccoPark* en partenariat avec le Dr Matthieu BEREAU du CHU de Besançon et le Dr Manon AUFFRET de Rennes.

Formation par et pour la recherche. Un parcours recherche sera proposé aux étudiants en sciences odontologiques au travers du MASTER 1 Mention BIOLOGIE et PRODUITS de l'UFR Santé et de son UE: Stage Initiation à la recherche : SIR (UE MASTERISANTE TENANT LIEU D'UE LIBRE). Cette UE est sous la responsabilité du Pr Francine Garnache-Ottou et du Pr Jamal BAMOULID. Au cours de cette UE, l'étudiant doit réaliser un stage pratique sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur, dans une équipe de recherche reconnue dans le cadre des contrats passés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec l'Université. Il s'agit d'un stage de 150 heures/an au minimum (5 semaines à temps plein ou équivalent) - TOTAL = 6 ECTS soit 60h. L'UE est ouverte aux étudiants en médecine et pharmacie et le sera aux étudiants en odontologie. L'objectif est de permettre aux étudiants de découvrir les activités de recherche au sein d'une équipe de recherche à l'Université de Franche Comté ou dans une autre Université (France, étranger). L'étudiant sera intégré dans l'équipe de recherche, un projet lui sera confié, il devra l'investiguer sur tous les points (analyse bibliographique, mise en place de plans d'expérimentation, réalisation des expériences, interprétation et analyse critique des résultats, rédaction d'un mémoire et présentation orale du travail). La période du stage est à définir avec le maître de stage. Les étudiants pourront ensuite s'orienter vers la réalisation d'un des Master 2 proposé à l'UFR Santé (Neurosciences, Relation Hôte-Greffon, Santé publique).

VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Responsable de la formation : **Pr Edouard EUVRARD**, PU PAST

VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE DE PILOTAGE

➔ **Comité de pilotage du projet de développement de la formation** du DFGSO mis en place en 2022-2023 et 2023-2024, **vers le DFASO 2024-2025 et 2025-2026.**

Avec le soutien fort et pérenne de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et de la Région : les acteurs du développement de la formation en DFASO sont l'Université de Franche-Comté et l'Université de Bourgogne, l'UFR Santé de Besançon et l'UFR Santé de Dijon, les CHU de Besançon et de Dijon, les membres du Comité Pédagogique, Grand Besançon Métropole, Dijon Métropole, Le Rectorat d'Académie, l'URPS, les Ordres des chirurgiens-dentistes.

Le comité de pilotage COPIL, comme le comité technique COTEC, continuent à se réunir depuis Juillet 2021, et orientent désormais leurs travaux depuis juillet 2023 sur la mise en place du DFASO pour la formation universitaire et la formation clinique des étudiants qui sont actuellement en DFGSO3. En interaction avec toutes les composantes du projet, les 2 co-chefs de projet, Gwenaël ROLIN pour Besançon et le Dr Caroline HOUTMANN pour Dijon, poursuivent leur travail conjoint et facilité entre les deux sites.

Comité pédagogique

Il est composé sur le site de Besançon du Pr Thierry MOULIN, doyen de l'UFR Santé, du Dr Gwenaël ROLIN, MCU mono-appartenant, directeur du comité pédagogique, du Pr Edouard EUVRARD PAST chirurgie orale, du Dr Sophie PECHOUX MAST odontologie conservatrice, du Pr Christine ROMAGNA PAST parodontologie, du Dr Hélène BIGEARD MAST parodontologie, de Fabien GARNIER, ingénieur pédagogique, des membres enseignants médecins responsables d'UE les Pr Laurent TATU Anatomie et Malika BOUHADI Physiologie, ainsi que de Sandra GEHIN, responsable administrative. Le comité pédagogique se réunit pendant 3 heures une fois par mois depuis Juillet 2023.

VIII – PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

L'équipe permanente de l'UFR Santé Besançon / Département Odontologie s'est renforcée à la rentrée universitaire 2023-2024. Elle est composée désormais de 2 PU PAST, 1 MCU, 1 MCU-PH, 2 MCU MAST.

| | |
|---------------------|----------|
| Edouard EUVRARD | PU PAST |
| Christine ROMAGNA | PU PAST |
| Hélène BIGEARD | MCU MAST |
| Sophie PECHOUX | MCU MAST |
| Jean-Pierre SALOMON | MCU-PH |
| Gwenaël ROLIN | MCU |
| Camille Gaudet | CCU AH |

Organigramme de la formation en Sciences Odontologiques

- **56-01 Développement Croissance (Coordination Dr Hadrien BONOMI)**

Odontologie pédiatrique Resp. Dr Marie PECHEUR

Orthopédie dento-faciale Resp. Dr Hadrien BONOMI

- **56-02 Prévention, Epidémiologie, Santé publique, Odontologie légale (Coordination Dr Sophie PECHOUX)**

Prévention Santé publique Resp. Dr Sophie PECHOUX

Epidémiologie Resp. Dr Sophie PECHOUX

Odontologie légale Resp. Dr Sophie PECHOUX

- **57-01 Chirurgie orale, Parodontologie, Biologie orale (Coordination. Pr Edouard EUVRARD)**

Parodontologie Co-Resp. Pr Christine ROMAGNA et Dr Hélène BIGEARD

Chirurgie orale Resp. Pr Edouard EUVRARD

Biologie orale Resp. Pr Edouard EUVRARD

- **58-01 Réhabilitation orale Coord. Dr Sophie PECHOUX**

Prothèses et Fonction Dysfonction, Imagerie

Odontologie Conservatrice et Endodontie Co-Resp. Pr Thierry ROOS, Dr Sophie PECHOUX

Biomatériaux Resp. Dr Jean Pierre SALOMON

Comme indiqué plus haut et dans le cadre de la collaboration et de la mutualisation de différents enseignements avec nos collègues de Dijon, nous savons compter sur l'équipe pédagogique de la formation dijonnaise qui apparait dans le tableau suivant.

| | | |
|------------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Dr V AHOSSI | PU associé | Chirurgie orale |
| Dr R. EID | MC associée | Prothèse |
| Dr M ISSAD | CCU AH | Chirurgie orale |
| Dr AL-HALABI Nihad Alexandre | CCU AH | Parodontie |
| Dr PELLAT Adréanne | Dr Junior | Chirurgie orale |
| Dr M. FOUCHER | PH contractuel | Pédodontie |
| Dr T. ALKHALED | PH contractuel | OCE* Prothèse |
| Dr VICCHIO Alexandre | MC associé (demande en cours) | DRE* Spécialité Endodontie |
| Dr H. KAMOUN | PH contractuel | ODF |
| Dr R HADDAD | PH contractuel | ODF |

Ci-après est listé de façon exhaustive l'ensemble des intervenants dans la formation en sciences odontologiques de l'UFR Santé de Besançon.

| Listing général des intervenants dans la formation en sciences odontologiques de l'UFR SANTE de Besançon | | |
|---|--|-------------------------------------|
| <i>Nom - Prénom - spécialité</i> | <i>Section CNU pour les disciplines odontologiques</i> | <i>Commentaire</i> |
| K.JEANNOT : Médecin PU/PH bactériologie | | |
| H.BIGEARD JOUFFROY : Chirurgien-dentiste. MAST UFR Santé/ Exercice libéral/ PH temps partiel CHR Nord Franche Comté | sous section 5701 | |
| C.ROMAGNA : Chirurgien-dentiste. PAST UFR Santé | sous section 5701 | |
| F. BERTHIER : Médecine anesthésiste. PAST.UFR Santé. CHU Jean Minjoz | | |
| DEFORET M : Médecin anesthésiste .CCA. UFR Santé/ CHU Jean Minjoz | | |
| G.ROLIN : MCF UFR Santé, Sciences biologique | | |
| E.EUVRARD : Chirurgien-dentiste. PAST. UFR Santé/CHU J.Minjoz | sous section 5701 | |
| JP SALOMON : Chirurgien-dentiste MCU/PH temps partiel UFR Santé/Université de Lorraine/CHU J.Minjoz | sous section 5801 | |
| C.GAUDET : Médecin chirurgie orale. CCA. UFR Santé/CHU Jean Minjoz | sous section 5701 | |
| P.MURET : Pharmacien. PU Pharmacie. UFR Santé | | |
| C.CHIROUZE : Médecin infectiologue. PU/PH UFR Santé/CHU Jean Minjoz | | |
| L.VUITTON : Médecin gastroentérologie. PU/PH. UFR Santé/CHU J.Minjoz | | |
| E.COLAKOGLU : Médecin gastro-entérologie.CCA. UFRSanté/CHU J.Minjoz | | |
| A.C.AMSALLEM : Médecin nutritionniste. PH/CHU Jean Minjoz | | |
| T.THOMAS-DANGUIN : Enseignant Chercheur. Directeur de recherche INRAE Dijon CSGA | | |
| V.POUGIAT : Orthophoniste libérale. Enseignante orthophonie UFR Santé | | |
| S.PECHOUX : Chirurgien- dentiste. Qualifiée MBD. PH/MAST. UFR Santé/CHU J.Minjoz | sous section 5801 | |
| E.FRANCK : Sage-femme. Enseignante département de Maïeutique UFR Santé/ CHU J.Minjoz | | |
| M-B VALNET RABIER: Pharmacien, CHU de Besançon | | |
| J. QUENOT: chirurgien oral exercice libéral ex CCA chirurgie orale Besançon | sous section 5701 | |
| G. THIRIEZ : Médecin réanimation pédiatrique PU/PH. UFR Santé/CHU Jean Minjoz | | |
| C.SALLES : enseignant chercheur, INRAE Dijon | | |
| C. TOURNIER : enseignant chercheur, INRAE Dijon | | |
| E. NEYRAUD : enseignant chercheur, INRAE Dijon | | |
| L. DAVID : sage femme enseignante | | |
| S. MONNERY-PATRIS : enseignant chercheur, INRAE Dijon | | |
| C. PARIS : Médecin pédiatre.PH/CHU Jean Minjoz | | |
| G. ROPERS : Médecin pédopsychiatre.PH/CHU Jean Minjoz | | |
| S. JAGER : Chirurgien-dentiste pédodontiste. MCU/PH. Université de Lorraine/CU Nancy | sous section 5601 | |
| M .MASSON : Chirurgien-dentiste pédodontiste. AHU. Université de Lorraine/CHU Nancy | sous section 5601 | |
| H.BONOMI : Chirurgien-dentiste orthodontiste spécialiste qualifié CEQSMO. Exercice libéral/CHUJ.Minjoz | sous section 5601 | |
| A.SITTLER : Chirurgien-dentiste orthodontiste spécialiste qualifiée CEQSMO. Exercice libéral | sous section 5601 | |
| M. BOUHADDI : MCU-PH UFR Santé | | |
| L. TATU : PUPH Anatomie | | |
| F. MEYER : PUPH, Université de Strasbourg | sous section 5801 | |
| F. VUILLIER : PUPH anatomie UFR Santé Besançon | | |
| E. BRUMPT :Médecin radiologue. MCU/PH.UFRSanté/CHU J.Minjoz | | |
| P. KUENTZ : PUPH Génétique | | |
| A. CZORNY : neurochirurgien, CHU de Besançon | | |
| J. PIARD : MCUPH Génétique | | |
| C.TADDEI : Chirurgien- dentiste. PU/PH. Faculté d'odontologie de Strasbourg | sous section 5801 | |
| R.GIESS : Chirurgien-dentiste. AHU. Université de Lorraine/CHU de Nancy | sous section 5801 | |
| L.ASSILA : Chirurgien-dentiste. Professeur agrégée. Faculté de chirurgie dentaire université Mohamed V Rabat/ Université des sciences de la santé Abulcassis UNESS Rabat. Professeur invité | sous section 5801 | Equivalent France sous section 5801 |
| H. SOUAHLI : Chirurgien-dentiste. Professeur agrégée. Faculté de chirurgie dentaire université Mohamed V Rabat/ Université des sciences de la santé Abulcassis UNESS Rabat. Professeur invité | sous section 5801 | Equivalent France sous section 5801 |
| L.AZZAHIM : Chirurgien-dentiste. Professeur agrégée. Faculté de chirurgie dentaire université Mohamed V Rabat/ Université des sciences de la santé Abulcassis UNESS Rabat. Professeur invité | sous section 5801 | Equivalent France sous section 5801 |
| D.HOQUET : Médecin.Microbiologiste.Professeur Associé. CHU J.Minjoz/UFR Santé | | |
| L.PAZART : Médecin méthodologiste.Professeur associé.CHU J.Minjoz/UFR Santé | | |
| M. CHOTARD CURIEN : PH Gastro-entérologie pédiatrique | | |
| J .CHEVANCE : Psychologue clinicienne .CHU J Minjoz Doctorante Université Paris 8 | | |
| M.LECUELLE : Psychologue clinicienne .CHU J Minjoz | | |
| C.SLZKOVEC BOUVIER : Pharmacien biologiste. MCU/PH.UFRSanté/CHU J.Minjoz | | |
| PA.FLUSIN : Chirurgien-dentiste. Exercice libéral Président du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Doubs | | |
| BERTIN Francis Médecin anesthésiste PAST | | |
| H.BOULAHDOUR : Médecin radiologue. PU/PH. UFR Santé/CHU J.Minjoz | | |

Listing général des intervenants dans la formation en sciences odontologiques de l'UFR SANTE de Besançon

| <i>Nom - Prénom - spécialité</i> | <i>Section CNU pour les disciplines odontologiques</i> | <i>Commentaire</i> |
|--|--|---------------------|
| JL ALBERINI : Médecin radiologie .PU/PH. Faculté de médecine de Dijon/CHU Dijon | | Mutualisation Dijon |
| A.LALANDE : Médecin radiologie .MCU/PH. Faculté de médecine de Dijon/CHU Dijon | | Mutualisation Dijon |
| A.COCHET : Médecin radiologie .PU/PH. Faculté de médecine de Dijon/CHU Dijon | | Mutualisation Dijon |
| P.WALKER : Médecin radiologie .MCU/PH. Faculté de médecine de Dijon/CHU Dijon. | | Mutualisation Dijon |
| J.MADJOUB : Médecin. Chirurgie ORL . CCA. UFR Santé/CHU J.Minjoz. | | Mutualisation Dijon |
| C.MEYER : Médecin. Chirurgie Maxillo-faciale. PU/PH. UFR Santé/CHU J.Minjoz | | |
| E.DECONNINCK : Médecin.Hématologie. PU/PH.UFR Santé/CHUJ.Minjoz | | |
| M. DESMARETS : MCU-PH, Santé publique | | |
| N.MAGY BERTRAND : Médecin.Médecine interne. PU/PH. UFR Santé/CHU J.Minjoz | | |
| A.LOUVRIER : Médecin. Chirurgie Maxillo-faciale. PH. UFR Santé/CHU J.Minjoz | | |
| M.BEREAU : Médecin.Neurologue.MCU/PH. UFR Santé/CHU J.Minjoz | | |
| E BERTIN : Médecin. Chirurgie Maxillo-faciale. CCA. UFR Santé/CHU J.Minjoz | | |
| MARTIN Vanessa PRAG Anglais | | |
| J. BOISSEAU : chirurgien dentiste libéral | sous section 5801 | |
| N.GUERNIER : Chirurgien-dentiste spécialiste en endodontie (DUE Endodontie) Exercice libéral | sous section 5801 | |
| PH LEC : chirurgien-dentiste exercice libéral | sous section 5801 | |
| N MOUGENOT : Chirurgien-dentiste exercice libéral | sous section 5801 | |
| M BARDIERE : Chirurgien-dentiste exercice libéral | sous section 5801 | |
| A. BOUVET : Chirurgien-dentiste exercice libéral | sous section 5801 | |
| R .OUDET : Maître prothésiste. Technicien supérieur. UFR Santé. Exercice libéral | | |
| G.VIAL : Chirurgien - dentiste. Exercice libéral | sous section5801 | |
| CAMPONOVO T : Médecin stomatologue | sous section 5801 | |
| GRELET H : Chirurgien-dentiste. Exercice libéral | sous section 5801 | |
| F.GARNIER : ingénieur pédagogique. UFR Santé | sous section 5801 | |
| N. RAULET : Chirurgien-dentiste exercice libéral | sous section 5801 | |
| O. GRILLIER : Chirurgien-dentiste exercice libéral r | sous section 5801 | |
| N. JANISSET : Chirurgien-dentiste exercice libéral | sous section 5801 | |
| J-M PERIER : Chirurgien-dentiste exercice libéral | sous section 5701 | |
| V. VUITTON : Chirurgien-dentiste exercice libéral | sous section 5801 | |
| J. BOYER : Chirurgien-dentiste exercice libéral | sous section 5801 | |
| S. BOROT : diabétologie endocrinologie | | |
| O.ADOTEVI : PU-PH, Immunologie | | |
| E. TOUSSIROT : PU-PH, Thérapeutique rhumatologie | | |
| J. BAMOULID : PU-PH, Immunologie | | |
| J. LAGOUTTE RENOSI: MCU-PH, Pharmacologie | | |
| J-P FEUGEAS : Biochimie | | |

IX - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Mutualisation des enseignements - Dans le cadre du continuum des formations en santé au sein de l'UFR, de la coopération entre les UFR de Besançon et Dijon et du partenariat interactif avec les UFR d'Odontologie de support à savoir STRASBOURG et NANCY, il est établi que les enseignements se feront de façon mutualisée avec les filières Médecine et Pharmacie, avec un soutien à la montée en charge des compétences pour les enseignements de spécialité en Odontologie, par la mobilité de certains enseignants en provenance des UFR historiques d'Odontologie qui viendront contribuer en présentiel, et enfin par l'appui de cours à distance grâce aux nouvelles technologies. Certains enseignements de spécialité, comme la parodontologie, du fait de la proximité géographique entre Besançon et Dijon, pourront être dispensés en commun, -en *présentiel* à Besançon et en *distantiel* à Dijon, puis inversement- pour respecter les équilibres entre les étudiants concernés.

Philosophie des enseignements - L'objectif pédagogique du département d'Odontologie de l'UFR Santé de Besançon est de mettre l'accent sur l'aspect préventif médical et/ou odontologique. Pour atteindre cet objectif, il s'agira de :

- Repenser l'odontologie de façon **intégrative avec une approche 4P** : préventive, prédictive, participative et personnalisée ;
- **Renforcer la transdisciplinarité médico-dentaire** en réintégrant la sphère bucco-dentaire au cœur du corps et de la santé générale, avec une plus grande sensibilisation aux liens entre les organes, les systèmes d'organes, les co-morbidités et bien sûr les interactions entre les prises en charge médicales (cardiologie, endocrinologie...), chirurgicales, médicamenteuses, la kinésithérapie (pour l'occlusion dentaire) et la maïeutique (pour l'approche en pédodontie). L'objectif visé concerne l'amélioration de la santé générale grâce à une meilleure compréhension de l'importance de la bouche dans le développement de l'être humain et de son vécu. Une meilleure interdisciplinarité mettant en action ensemble et de façon pro-active tous les professionnels de santé dans un parcours de soin coordonné et logique permettra d'optimiser en même temps les dépenses de santé publique.
- **Privilégier une approche parodontale** qui prend particulièrement en compte les liens avec les pathologies générales chroniques, donnant au futur chirurgien-dentiste un rôle plus important au sein des professions de santé impliquées en matière de santé publique et à la surveillance des populations pour le dépistage du diabète, de certains cancers, de maladies auto-immunes

rhumatologiques, le risque de maladies cardio-vasculaires, infarctus aigu ou AVC, entre autres...

- **Avoir pour objectif majeur la préservation de la denture naturelle** avec l'avantage de réduire le nombre de prothèses nécessaires.
- Mettre l'accent sur la **bonne pratique gestuelle, la diffusion persuasive des techniques de brossage personnalisées et les règles hygiéno-diététiques** qui à elles seules permettent le développement durable de la cavité bucco-dentaire et la pérennité à long terme de tous les soins réalisés.

Ainsi à l'issue du premier cycle et au cours du deuxième cycle qui concerne la présente demande d'accréditation, l'étudiant devra acquérir un certain nombre de savoir, savoir-faire et savoir-être définis ci-après.

1^{er} cycle (PASS LASS) → DFGSO2 / DFGSO3

- **Enseignements fondamentaux - Objectifs d'acquisition à atteindre par l'étudiant**

- Connaissances théoriques fondamentales : anatomie, physiologie, histologie, microbiologie, biomatériaux, hygiène bucco-dentaire
- Connaissances sur l'état sain et les pathologies bucco-dentaires
- Connaissances sur les pathologies générales
- Diagnostic principal, diagnostic différentiel, traitements fondamentaux et indispensables *a minima*

Ces enseignements sont dispensés par des professionnels de santé universitaires, médecins, odontologistes, pharmaciens, et conférenciers invités.

- **Enseignements dirigés et pratiques - Objectifs d'acquisition à atteindre par l'étudiant**

- Aptitude gestuelle et apprentissages sur simulateur
- Augmentation de la courbe d'apprentissage

Ces enseignements sont encadrés par des praticiens universitaires, hospitaliers, ou libéraux qui apportent leur compétence clinique et leur expérience du terrain, ainsi que par des prothésistes de laboratoire.

- **Enseignements fondamentaux - Objectifs d'acquisition à atteindre par l'étudiant**

- Connaissances théoriques approfondies dans les disciplines spécifiques à l'odontologie : parodontologie, odontologie conservatrice, chirurgie orale, dentisterie adhésive, prothèse conjointe et prothèse adjointe, maxillo-faciale, et aussi dento et/ou implanto portée.
- Perfectionnement dans les techniques et protocoles opératoires, qualité relationnelle avec la personne soignée en s'inspirant des humanités enseignées au Centre National des Arts et métiers (CNAM).

Une importance toute particulière sera accordée aux connaissances en lien avec une approche psychocorporelle et dans la qualité de la relation de soins « praticien-patient » qui demeurent primordiales pour l'abord de la cavité buccale qui constitue un lieu singulier du corps humain.

Ces enseignements sont dispensés par des odontologistes universitaires, principalement, et conférenciers invités.

- **Enseignements dirigés et pratiques - Objectifs d'acquisition à atteindre par l'étudiant**

- TRAVAUX PRATIQUES (centre de simulation) : apprentissage des techniques chirurgicales et maîtrise des gestes spécifiques à chaque discipline, jeux de rôle, mises en situation.
- PRATIQUE CLINIQUE (Centre de Soins Enseignement Recherche et Traitements Dentaires du CHU de Besançon)
 - Prise en charge pluridisciplinaire à partir d'une première consultation et d'un plan de traitement global ;
 - Prise en charge de l'urgence bucco-dentaire ;

L'orthodontie et la pédodontie étant des spécialités, elles seront développées et pratiquées au cours du 3ème cycle long, choisies après concours de l'internat. Il en va de même pour les approfondissements en chirurgie orale dans la prise en charge des cas complexes.

A l'issue du 2^{ème} cycle, de la validation de la 5^{ème} année et l'obtention du CSCT (Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique), l'étudiant doit être apte à remplacer un praticien en cabinet libéral et doit

être en mesure de faire face à l'urgence (soulagement de la douleur, traitement des infections, réparation des fractures) et d'être capable de dispenser des soins bucco-dentaires de base, à savoir :

- La préservation de la denture naturelle,
- La prévention avec l'obtention d'une hygiène bucco-dentaire correctement réalisée,
- Le soin des caries et leur réparation par obturations, stratification, et/ou restauration partielle collée, ainsi que les altérations/infections endodontiques,
- Le maintien d'un état parodontal sain ou stabilisé, la réalisation d'un traitement parodontal minimal par assainissement progressif ultrasonique,
- Les extractions simples ou avec séparation de racines et alvéolectomie,
- Le remplacement des dents manquantes par prothèse adjointe,
- La restauration coronaire partielle ou totale au moyen de prothèses conjointes scellées unitaires ou bridges.

Plus précisément, les unités d'enseignements et les éléments constitutifs (théoriques et pratiques) sont exhaustivement présentés ci-après dans les maquettes pédagogiques de DFASO1 et DFASO2. En préambule à chaque maquette, un tableau récapitulatif des volumes horaires de chaque Unité d'Enseignement (UE) et les crédits ECTS correspondant sont présentés par année de formation.

SYNTHESE MAQUETTE PEDAGOGIQUE **DFASO1**

| UE | Intitulé | Volume Horaire Total | Crédits ECTS |
|-----------------------|--|-------------------------|-----------------|
| UE 1 | Orthopédie dento-faciale - Odontologie pédiatrique | 40 | 4 |
| UE 2 | Prévention des infections et de l'antibio-résistance | 32 | 3 |
| UE 3 | Communication et professionnalisme | 39 | 4 |
| UE 4 | Evidence based dentistry : Initiation à la recherche | 14 | 2 |
| UE 5 | Réhabilitation orale | 87 | 7 |
| UE 6 | Examens complémentaires | 39 | 4 |
| UE 7 | Médecine et chirurgie orale | 60 | 6 |
| UE 8 | Parodontologie – Implantologie | 31 | 3 |
| UE 9 | Prévention, promotion de la santé globale et environnementale | 43 | 4 |
| UE 10 | UE libre | 30 | 3 |
| Stage clinique | Enseignement clinique pluridisciplinaire | 900 | 20 |
| | TOTAL | 1315 | 60 |

MAQUETTE PEDAGOGIQUE DFASO1 DETAILLEE

UE1 Orthopédie dento-faciale – Odontologie pédiatrique (40h)

- **EC1. Orthopédie dento-faciale (volume horaire 24h)**
 - Diagnostic clinique et étiopathogénie
 - Prévention
 - Interception et thérapeutique des dysmorphoses dento-maxillo-faciales

- **EC2. Prévention et thérapeutique en odontologie pédiatrique (volume horaire 16h)**
 - La première consultation en odontologie pédiatrique
 - Comment élaborer et présenter un plan de traitement ?
 - L'essentiel de l'anesthésie en odontologie pédiatrique
 - L'essentiel des prescriptions médicamenteuses en odontologie pédiatrique
 - Les anomalies dentaires
 - La dent permanente immature

UE2 Prévention des infections et de l'antibio-résistance (32h) -> complémentaire de ce qui a déjà été fait en DFGSO3

- **EC1. Hygiène (volume horaire 19h)**
 - ED Prévention des infections associées aux soins
 - ED Conduite à tenir lors d'un Accident d'Exposition au Sang AES
 - Stérilisation
 - Traçabilité
 - Normes
 - Qualité
 - Risques professionnels
 - **EC2. Prescription des antiinfectieux (volume horaire 13h)**
 - Contexte actuel de la consommation en France
 - Législation
 - Rédaction d'une ordonnance
 - Antibiothérapie en odontologie
 - Antifongiques en odontologie
 - Antiviraux en odontologie
-

UE3 Communication et professionnalisme (39h)

- **EC1. Système de santé (volume horaire 22h)**
 - Droit en santé
 - Ethique et déontologie
- **EC2. Communication dans la relation de soin (volume horaire 17h)**
 - CM 13h + ED 4h
 - Travail en autonomie en Service Sanitaire Education à la Santé

UE4 Evidence based dentistry : Initiation à la recherche (14h)

- **EC1. Formation à la recherche – Niveau 2 approfondissement (volume horaire 8h)**
 - Initiation à la recherche bibliographique,
 - Méthodologie de la recherche expérimentale et clinique
 - Bonnes pratiques en recherche clinique
- **EC2. Epidémiologie (volume horaire 6h)**
 - Population et échantillonnage
 - Recueil des données
 - Règles éthiques
 - Statistiques
 - Portée des résultats

UE5 Réhabilitation orale (87h)

- **EC1. Biomatériaux (volume horaire 12h)**
- **EC2. Réhabilitation coronaire et endodontie (volume horaire 18h)**
- **EC3. Odontologie prothétique : amovible, fixée, dento et implanto-portée (volume horaire 47h)**
- **EC4. Occlusodontie (volume horaire 10h)**

UE6 Examens complémentaires (39h)

- **EC1. Anatomo-pathologie (volume horaire 12h)**
 - **EC2. Examens biologiques et outils diagnostiques (volume horaire 6h)**
 - **EC3. Imagerie clinique - anatomie des TDM, CBCT, reconstruction 3D (volume horaire 21h)**
-

UE7 Médecine et chirurgie orale (60h)

- **EC1. Chirurgie orale (volume horaire 31h)**
 - CM, ED cas cliniques, TP, dissection au laboratoire d'anatomie
- **EC2. Pharmacologie, anesthésiologie (volume horaire 11h)**
- **EC3. Médecine orale (volume horaire 18h)**
 - Dermatologie buccale
 - Neurologie
 - Rhumatologie

UE8 Parodontologie – Implantologie (31h)

- **EC1. Parodontologie (volume horaire 25 h)**
 - Chirurgie parodontale, traitements régénérateurs et prise en charge pluridisciplinaire Parodontologie-Dentisterie adhésive/Prothèse/Implantologie/Orthodontie

CM (14h)

- Généralités sur la chirurgie : approche éthique, précautions pour le patient, pour le praticien, gestuelle, type d'incisions, de sutures, liens avec l'histologie, conditions de travail, matériels (2h)
- Chirurgie d'assainissement, remodelage/élongation coronaire (2h)
- Chirurgie régénératrice : comblements osseux, substituts tissulaires, membranes RTG, dérivés de la matrice amélaire RTI (4h)
- Traitements médicamenteux spécifiques à la Parodontologie (1h)
- Recommandations pré-opératoires et post-opératoires (1h)
- Cicatrisation des tissus durs et des tissus mous avec ou sans chirurgie (2h)
- Rapports Parodontologie avec Occlusion-Prothèse-Implantologie-Orthodontie (2h)

TP (11h)

- sur mâchoire de porc : protocoles chirurgicaux simples (3H par groupe)
- sur simulateur : ergonomie opératoire, positionnement par rapport au patient pendant l'acte chirurgical (2H par groupe)
- Travail en autonomie supervisée en petit groupe sur la présentation de cas cliniques et proposition de plan de traitement (6H de travail +20 minutes de restitution)
- **EC2. Implantologie (volume horaire 6h)**

UE9 Prévention, promotion de la santé globale et environnementale (43h)

- **EC1. Ecoresponsabilité en odontologie (volume horaire 15h)**
-

-
- **EC2. Prévention et promotion de la santé globale (volume horaire 15H)**
 - Prise en compte spécifique
 - Femmes enceintes et allaitantes
 - Addictions
 - Modifications corporelles au niveau bucco-dentaire
 - Pratiques sportives, artistiques et musicales
 - **EC3. Prévention liée à l'exercice professionnel odontologique (volume horaire 13H)**
 - Ergonomie
 - Prévention des troubles musculosquelettiques TMS
 - Santé et sécurité au travail

UE libres (30h)

- **UE libres**
 - UE libres communes avec médecines
 - UE spécifiques Odontologie :
 - Déjà prévue pour la rentrée 2024** : Odontologie et Dispositifs médicaux (en lien avec l'ISIFC) Programme en PJ
 - En réflexion pour la rentrée 2024/2025** : Anthropologie (en collaboration avec l'UFR de Toulouse Pr Florent Destruhaut premier contact établi) ; Assistance Bloc opératoire ; Assistance vacation maison d'arrêt odontologie en milieu carcéral.

Enseignement clinique pluridisciplinaire + Etude et présentation de cas cliniques 2H 1 fois/mois (450h par semestre, soit 900h par année)

Les premiers étudiants de DFGSO4 effectueront à la rentrée 2024 5 demi-journées par semaines de vacations cliniques sous la forme de soins de type polycliniques. Le CERSD est conçu avec des zones orientées vers les différentes disciplines mais sans création de services spécifiques. En 2024, 16 fauteuils seront ouverts. Le rythme de patients escompté est de 2 patients par vacation avec un mode de travail en binôme sous la supervision d'un senior. Le détail du planning et du nombre d'actes est encore à préciser.

SYNTHESE MAQUETTE PEDAGOGIQUE DFASO2

| UE | Intitulé | Volume Horaire Total | Crédits ECTS |
|-----------------------|---|-----------------------------|---------------------|
| UE 1 | Orthopédie dento-faciale et odontologie pédiatrique | 48 | 5 |
| UE 2 | Parodontologie Implantologie | 31 | 3 |
| UE 3 | Médecine et chirurgie cervico-faciales | 73 | 7 |
| UE 4 | Communication et professionnalisme | 26 | 3 |
| UE 5 | Soins centrés sur les personnes vulnérables | 43 | 5 |
| UE 6 | Réhabilitation orale | 104 | 10 |
| UE 7 | Radioprotection en cabinet dentaire | 13 | 2 |
| UE 8 | Douleurs oro-faciales | 11 | 2 |
| UE 9 | UE libre | 30 | 3 |
| Stage clinique | Enseignement clinique pluridisciplinaire | 900 | 20 |
| | TOTAL | 1279 | 60 |

MAQUETTE PEDAGOGIQUE DFASO2 DETAILLEE

UE1 Orthopédie dento-faciale et odontologie pédiatrique (48h total)

- **EC1. Orthopédie dento-faciale (volume horaire 13h)**
 - Notions de thérapeutique orthodontique
 - Les indices
 - Les bases fondamentales
 - Les différents types d'appareil
 - L'orthodontie dans les traitements pluridisciplinaires
 - Les fentes labiales et vélopalatines
 - Traitement orthodontique chez l'adulte
 - Contentions
 - **EC2. Odontologie pédiatrique (volume horaire 27h)**
 - Urgence infectieuses et hémorragiques
 - Thérapeutiques de substitution, accompagnement de la croissance
 - Interception, mainteneurs d'espace
 - Thérapeutiques chirurgicales
 - Anomalies dentaires
 - Cas particulier des MIH
 - Pathologies des muqueuses et du parodonte chez l'enfant
 - Traumatismes sur dents permanentes matures et immatures
 - La revascularisation endodontique
 - La première molaire permanente
 - Situations singulières : oncologie, maltraitance, enfants confiés à l'aide sociale
 - Prise en charge de l'enfant non compliant : soins et sédation consciente MEOPA, soins et AG, hypnose
 - **Les traumatismes dentaires (8h)**
 - Anamnèse et examen clinique de l'enfant traumatisé
 - Les examens complémentaires en traumatologie
 - Arbres décisionnels des traumatismes sur dents temporaires
-

-
- Arbres décisionnels des traumatismes sur dents permanentes
 - Rédaction du certificat médical initial
 - Complications possibles suite à un traumatisme dentaire
 - Pratique : réflexion autour de cas cliniques

UE2 Parodontologie Implantologie (31h total)

- **EC1. Parodontologie (volume horaire 18h)**

CM

- Troubles anatomiques et évolutivité : freins, brides, insuffisance gingivale, biotypes, attache dentaire/attache péri-implantaire, récessions gingivales, classifications (3h)
- Déficits des crêtes édentées, fentes labio-palatines, avulsions pré-implantaires et préservation des crêtes (2h)
- Traitements préventifs, Chirurgie muco-gingivale et péri-implantaire fonctionnelle, techniques simples (frénotomie, LPA, incisions décalées sur la crête, Greffe épithélio-conjonctive) (2h)
- Chirurgie Plastique Parodontale esthétique et préprothétique, techniques avancées (greffes conjonctives enfouies, substituts tissulaires) (4h)
- Cicatrisation des greffes gingivales (1h)

TP sur mâchoire de porc : 3H chirurgies simples / 3H chirurgies avancées

- **EC2. Implantologie (volume horaire 13H)**

UE3 Médecine et chirurgie cervico-faciales (73h)

- **EC1. Médecine et chirurgie orale (volume horaire 32H)**

- Chirurgie pré-prothétique
 - Traitement chirurgico-orthodontique des dents incluses
 - Ostéites des maxillaires
 - Adénopathies
 - ATM : luxation, limitation de l'ouverture, trismus, pathologies médicales, douleur chronique
 - Pathologies salivaires
 - Paralysie faciale
 - Consultation en pathologie de la muqueuse buccale
 - Pathologies et dermatoses orales
-

-
- Lésions vasculaires de la face
 - **EC2. Chirurgie cervico-faciale (volume horaire 18H)**
 - CMF
 - ORL
 - **EC3. Cancérologie (volume horaire 23H)**

UE4 Communication et professionnalisme (26h)

- **EC1. Communication (volume horaire 13H)**
 - Communication interprofessionnelle
 - Annonces mauvaise nouvelle, événement indésirable, aléa thérapeutique, gestion de la relation de soins
 - CM et ED

- **EC2. Droit médical appliqué à l'odontologie (volume horaire 13H)**

UE5 Soins centrés sur les personnes vulnérables (43h)

Cette UE bénéficiera d'un partenariat de formation avec des structures telles que Handident Franche Comté (Responsable Dr JP Rollin) et du futur Institut des Vulnérabilités (IHU) projet développé et porté par le Pr R.Aubry à Besançon. Les modalités notamment la réalisation de stages au sein de structures telles que des MAS sont encore à définir.

- **EC1. Odontologie gériatrique (volume horaire 17H)**
 - Le vieillissement normal, pathologique
 - Les caractéristiques de la personne âgée
 - Soins dentaires de la personne âgée
 - **EC2. Le handicap (volume horaire 14H)**
 - Classification des grandes déficiences et leurs caractéristiques orofaciales
 - Obstacles aux soins et prise en charge
 - Adaptation des soins
 - Organisation et structures de soins
 - Handicap et accessibilité au cabinet dentaire
 - **EC3. Les personnes fragiles (volume horaire 12H) ou en état de vulnérabilité**
 - Addictions
 - Comportements
 - La grande pauvreté
-

-
- Spécificité des Soins dentaires en milieu carcéral
 - Détection et prise en charge des violences conjugales

UE6 Réhabilitation orale (104h)

- **EC1. Odontologie prothétique (volume horaire 50H)**
 - Prothèse amovible, fixée, implantaire
- **EC2. Occlusodontie, orthèses d'avancée mandibulaire et traitement des troubles du sommeil (volume horaire 30H)**
- **EC3. Endodontie (volume horaire 9H)**
- **EC4. Technologies récentes (volume horaire 15H)**
 - Les lasers : biophysique, théorie
 - Laser en odontologie conservatrice et endodontie
 - Utilisation de l'ozone en endodontie
 - Traitement de la dent dyschromiée

UE7 Radioprotection en cabinet dentaire : attestation de « formation à la radioprotection des patients contre les radiations ionisantes » (13h)

- **EC1. (volume horaire 13h)**
 - Bases physiques rappels de DGFO3
 - Sources de rayonnements ionisants
 - Radioprotection et organisation

UE8 Douleurs oro-faciales (11h)

- **EC1. (volume horaire 11h)**
 - Diagnostic et traitement des douleurs orofaciales
 - La douleur en général
 - Douleurs bucco-dentaires
 - Arthromyalgies faciales
 - Douleurs ORL, ophtalmologiques
 - Céphalées et algies faciales
 - Douleurs orofaciales idiopathiques / odontalgies atypiques stomatodynies
-

UE9 UE libres (30h)

- UE libres communes avec médecines
- UE spécifiques Odontologie :

Déjà prévue pour la rentrée 2024 : Odontologie et Dispositifs médicaux (en lien avec l'ISIFC) Programme en PJ

En réflexion pour la rentrée 2024/2025 : Anthropologie (en collaboration avec l'UFR de Toulouse Pr Florent Destruhaut premier contact établi) ; Assistance Bloc opératoire ; Assistance vacation maison d'arrêt odontologie en milieu carcéral.

AFGSU niveau 2

Enseignement clinique pluridisciplinaire + Etude et présentation de cas cliniques 2H 1 fois/mois (450h par semestre, soit 900h par année)

Réalisation de 5 demi-journées hebdomadaires en clinique au CERD, dans le service de chirurgie maxillo- faciale et dans les établissements partenaires (CHS Novillars, Maison d'arrêt) ; participation aux activités de dépistage dans les MAS et les EPHAD incluses dans l'association Handident, stages en cabinet libéral avec les confrères ayant le futur statut de MSUO.

Organisation de la formation clinique - Différents scénarios ont été étudiés et sont proposés ci-après pour la répartition des vacances cliniques pour l'année 2024/2025 des DFASO1. En concertation avec l'équipe clinique, un travail va être conduit dans les prochaines semaines pour cibler préférentiellement l'un des scénarios d'organisation. Par ailleurs, un avenant à la convention liant notre UFR Santé au CHU de Besançon est en cours de construction pour l'accueil des futurs étudiants en formation clinique en septembre 2024. La convention actuelle est jointe à ce dossier.

Scénario 1

| Demi-journée | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | vendredi |
|--------------------------|----------|----------|----------|-----------|----------|
| Matin 9h12H | clinique | clinique | clinique | clinique | clinique |
| Après-midi 14H17h | CM/ED/TP | CM/ED/TP | CM/ED/TP | UE libres | CM/ED/TP |

Scenario 2

| Demi-journée | Lundi | Mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|-------------------|----------|----------|----------|-----------|----------|
| Matin 9h12H | clinique | CM/ED/TP | clinique | clinique | clinique |
| Après-midi 14H17h | CM/ED/TP | clinique | CM/ED/TP | UE libres | CM/ED/TP |

Scénario 3

| Demi-journée | Lundi | Mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|-------------------|----------|----------|----------|-----------|----------|
| Matin 9h12H | clinique | Clinique | clinique | CM/ED/TP | CM/ED/TP |
| Après-midi 14H17h | clinique | clinique | CM/ED/TP | UE libres | CM/ED/TP |

Scénario 4

| Demi-journée | Lundi | Mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|-------------------|----------|----------|----------|-----------|----------|
| Matin 9h12H | clinique | Clinique | clinique | CM/ED/TP | CM/ED/TP |
| Après-midi 14H17h | clinique | clinique | CM/ED/TP | UE libres | CM/ED/TP |
| 17h30-18h30 | CM | CM | | | |

Synthèse des attendus cliniques en 4^{ème} et 5^{ème} année

| | 4 ^{ème} année | 5 ^{ème} année |
|----------------------------------|---|---|
| Odontologie conservatrice | <ul style="list-style-type: none"> • 10 cavités simples • 2 reconstitutions d'angle • 4 cavités avec point de contact | <ul style="list-style-type: none"> • 20 obturations dont - 2 reconstitutions de 2 angles - 2 cavités avec point de contact mésial et distal |
| Endodontie | <ul style="list-style-type: none"> • 5 traitements radiculaires sur dents antérieures ou prémolaires • 1 traitement radiculaire sur molaire • 1 coiffage pulpaire direct | <ul style="list-style-type: none"> • 5 traitements radiculaires • 2 reprises de traitement endodontiques sur Incisives canines et prémolaires • 1 reprise de traitement radiculaire sur molaire • 1 assistance chirurgie périapicale senior |
| Prothèse amovible | 2 prothèses adjointes partielles résines définitives 1 prothèse unimaxillaire complète | 1 stellite 1 stellite en prothèse combinée 1 prothèse bimaxillaire complète |
| Prothèse fixée | 1 inlay-core 2 couronnes unitaires dont une céramo-métallique 2 couronnes provisoires | 1 bridge provisoire 3 éléments +1 bridge définitif 3 éléments 2 couronnes céramo-métal 2 couronnes provisoires 2 inlay/onlay dont au moins un en céramo-céramique |
| Chirurgie | 5 extractions simples 2 assistances avulsions complexes seniors 2 sutures | 10 extractions dont -1 avec alvéolectomie -3 avec séparations de racines 4 sutures |
| Pédodontie | 2 enseignements techniques de brossage 2 applications de vernis fluoré 2 sealants 3 cavités simples | 10 cavités simples 4 extractions de dents temporaires dont 2 molaires |
| Parodontologie | 2 cas cliniques de Traitement Parodontal Minimal chez un patient parodontal + 2 Traitements Ultrasoniques de prévention chez un patient sain + 1 chirurgie d'assainissement simple | 1 cas Traitement Parodontal Minimal + 3 chirurgies (frenotomie, greffe simple, LEA) |

Modalités de contrôle des connaissances

Le Diplôme de Formation approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) sanctionne la 2ème partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Master, grade qui est conféré à leurs titulaires (*Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire*).

Les aptitudes et les connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Ces épreuves peuvent être organisées en ligne.

Trois modes d'évaluations sont possibles :

• Contrôle continu et régulier

L'étudiant est informé par les enseignants des modalités d'organisation et d'évaluation par semestre des contrôles continus et réguliers. L'information, sur les résultats de ces contrôles, doivent être transmise régulièrement aux étudiants et suivie.

Dans le respect de l'équité d'évaluation des étudiants, aucune épreuve de substitution d'un contrôle continu ne sera organisée. En conséquence, en cas d'absence justifiée à une épreuve de contrôle continu, cette dernière ne sera pas prise en compte dans la notation globale. En cas d'absence non justifiée, la note de zéro sera attribuée.

En cas de retard lors d'une épreuve pratique donnant lieu à notation du contrôle continu, l'étudiant ne pourra composer et se verra attribuer la note de zéro. Si le retard est lié à un cas de force majeure (laissé à l'appréciation de l'enseignant), l'étudiant pourra effectuer l'épreuve à titre exceptionnel, sans aucun temps supplémentaire. Aucune épreuve de substitution ne sera organisée. Une note de savoir-être sera mise en place pour les séances de TP et les vacations cliniques Elle évaluera le respect des règles de bienséance comme le nettoyage des salles et des postes de travail après utilisation, le port de la tenue de travail et des EPI, le savoir être avec les enseignants, personnels non médicaux et patients. Cette note sera semestrielle et fera partie du contrôle continu pour chaque TP et stage clinique. Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle terminal écrit, oral ou sous forme électronique/informatique en présentiel ou à distance, le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation. Le calendrier des périodes d'examens est diffusé dès la rentrée universitaire. La présence de l'étudiant est obligatoire. En stage clinique, un livret clinique sera donné à chaque étudiant pour permettre aux encadrants d'évaluer après chaque séance le travail effectué. Ce livret est en cours d'élaboration en collaboration avec le CHU.

- **Contrôle terminal**

Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle terminal écrit, oral ou sous forme électronique/informatique en présentiel ou à distance, le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation. Le calendrier des périodes d'examens est diffusé dès la rentrée universitaire. La présence de l'étudiant est obligatoire.

Les sujets des épreuves écrites rédactionnelles peuvent être tirés au sort au début de chaque épreuve. Pour les épreuves organisées sous la forme de QCM (questions à choix multiples) ou de QROC (questions à réponses ouvertes et courtes), il n'y a pas de tirage au sort.

En cas d'absence ou de retard lors d'un contrôle terminal, l'étudiant sera considéré comme défaillant pour l'UE concernée et passera en deuxième session. Si le retard est lié à un cas de force majeure (laissé à l'appréciation du responsable d'examen), l'étudiant pourra effectuer l'épreuve à titre exceptionnel, sans aucun temps supplémentaire. La mention du retard et des circonstances seront portées sur le procès-verbal de l'examen. Ce type d'évaluation sera utilisé pour la partie théorique.

- **Contrôle continu et épreuve terminale**

La combinaison des deux modes est possible en respectant les règles de chaque modalité. Les épreuves finales de 1ère session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1er semestre, l'autre à la fin du 2ème semestre de l'année universitaire. Les épreuves écrites ne pourront commencer qu'au moins une semaine après la fin des cours et des travaux pratiques. Le stage clinique sera évalué en contrôle continu. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre. L'étudiant est informé régulièrement de ses notes ou validation de contrôle continu par l'enseignant, avant l'envoi de la convocation à la session initiale.

Une session de rattrapage (2ème session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1ère session du 2ème semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins 2 semaines après la publication des résultats.

X - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'UFR

L'université met à disposition des étudiants :

- l'accès à l'ENT, à la plateforme MOODLE et à l'intégralité des ressources documentaires,
- l'accès à l'intégralité des services de vie étudiante : Campus Sport, soutien du bureau de la vie étudiante, vie culturelle ...
- l'accès à l'ensemble de l'offre d'UE libres de l'UFC.

Un des dispositifs de l'accompagnement à la réussite à l'UFR santé, est le tutorat par les pairs. Bien entendu, ce dispositif ne pourra être mis en place dès la première année, mais le sera la 2ème année de fonctionnement de la formation. Par ailleurs, l'équipe pédagogique suivra de manière attentive les difficultés que pourront rencontrer les étudiants. Le cas échéant une commission ad hoc, comme c'est le cas pour les études de médecine, pourra être mise en place pour apporter des réponses appropriées à tous les cas. Par ailleurs, l'université a déployé l'outil PEC (Portefeuille d'Expérience et de Compétences), piloté par le service Orientation Stage Emploi (OSE), qui permet aux étudiants d'avoir une approche réflexive sur les compétences développées. Le service OSE forme les enseignants à utiliser cet outil dans leurs formations.

L'outil PHARE (Programme Hybride d'Aide à la Réussite des Etudiants) sera également mis à la disposition des futurs entrants en formation :

Contexte - L'amélioration de la réussite des étudiants que la loi ORE définit comme un enjeu majeur, est un objectif partagé par l'Université de Franche-Comté. Soucieux de favoriser la réussite des étudiants confrontés à des difficultés d'apprentissage dans leur orientation en premier cycle, le service OSE propose un accompagnement personnalisé à la réorientation. Grâce au dispositif PHARE, l'étudiant trouvera, dans son parcours, des réponses pour construire sa réorientation.

Objectifs - Le dispositif PHARE a pour ambition de favoriser une réflexion personnelle quant à son projet d'études et de vie, d'identifier des clés et mettre en œuvre des actions pour reconstruire un projet personnel d'orientation et d'insertion professionnelle. Tout au long du dispositif, des conseillers en orientation et en insertion professionnelle accompagnent les participants en leur dispensant des conseils et un appui spécifique en fonction de leurs besoins.

Aujourd'hui, OSE fait évoluer son offre vers un accompagnement hybride : 50% à distance, 50% en présentiel, au regard de notre expérience et de la direction impulsée par la loi ORE, PHARE propose d'offrir aux étudiants un accompagnement correspondant aux besoins spécifiques de chacun. Il ressort d'ailleurs que la réorientation entre dans l'expression des besoins exprimés par certains étudiants. Si l'approche théorique peut rester globale, les attentes des étudiants sont une réponse plus personnalisée à leurs problématiques individuelles.

Dans un contexte de diffusion distancielle des supports et des contenus, il s'agit d'établir un rapport de confiance avec l'étudiant afin que celui-ci puisse reprendre en main son parcours de réussite. Ainsi, il est attendu des services d'information et d'orientation de l'Université de rendre ce service à l'étudiant, qu'il puisse se déplacer ou non jusqu'à l'université.

Cette évolution du dispositif « Aide à la Réussite » vise à poursuivre l'accompagnement à la réorientation en mode hybride. La majorité des contenus est dispensé en modalité distancielle mais l'accompagnement est assuré de façon présentielle.

Principaux enjeux - Le Programme Hybride d'Aide à la Réussite des Étudiants baptisé « PHARE, objectif réussite » permet d'orienter et guider les étudiants à distance tout en assurant un lien fort avec les conseillers de l'insertion et l'orientation.

Dans ce contexte, le service OSE :

- met en place des circuits de communication pour porter le dispositif à la connaissance des étudiants. Les enseignants sont un maillon essentiel de la détection.
- rencontre l'étudiant qui exprime une volonté de réorientation lors d'un entretien individuel afin de lui proposer d'intégrer le dispositif d'accompagnement si cela correspond à son besoin
- met à disposition de l'étudiant le programme d'ateliers à suivre à distance ou en présentiel,
- accompagne l'étudiant lors de temps d'échanges individuels afin de l'amener à produire un travail réflexif de qualité
- conseille et guide sur les actions à mener ou à construire

De son côté, l'étudiant poursuit son cursus, et doit continuer d'aller en cours afin, notamment, de percevoir sa bourse et de passer ses examens. Parallèlement, il aura accès aux ateliers majoritairement en ligne et asynchrones, afin qu'il puisse se connecter selon ses disponibilités. De façon exceptionnelle, quelques ateliers seront à suivre selon un horaire précis. Pour répondre à ces enjeux, le dispositif offre une gamme d'ateliers complète. Ils couvrent tous les champs qui peuvent être explorés pour repenser une orientation. À partir de la liste, l'étudiant et le conseiller déterminent les ateliers qui correspondent au besoin de l'étudiant et établissent ensemble le programme à suivre et les échéances.

Les thématiques suivantes sont accessibles en fonction des besoins de chaque étudiant :

- Faire son bilan : Pour mieux se connaître et faire un point sur soi
- Connaître les métiers : Pour se familiariser avec la diversité des métiers d'aujourd'hui
- Explorer le marché : Pour comprendre et se familiariser avec la notion de marché
- Utiliser Parcoursup : deux ateliers pour optimiser sa candidature via Parcoursup
- Rédiger un CV : Étape indispensable pour tout projet d'immersion, stage ou emploi
- Rédiger sa lettre de motivation : Souvent mise de côté alors qu'elle est tout aussi indispensable
- Découvrir l'alternance : Pour comprendre les modalités de l'alternance et acquérir la technique de recherche d'un employeur
- Maîtriser sa communication orale : Permet d'apprendre à se présenter et valoriser son parcours afin de réussir un entretien
- Développer ses talents : Identifier ses talents grâce à la pédagogie active, portée par Talent Campus

- S'immerger dans les formations de différents établissements afin de mieux appréhender les objectifs et les contenus des diplômes.
- Rencontrer des professionnels : Pour mieux comprendre leur métier et être plus informé
- Faire un stage : Pour découvrir le monde professionnel, confronter un projet à la réalité économique et acquérir de l'expérience
- Découvrir des dispositifs alternatifs : Parfois d'autres options sont à explorer : Services civiques, stages à l'étranger, job étudiant, entrepreneuriat, insertion professionnelle...

Enfin, à l'issue de certains ateliers en ligne, l'étudiant doit s'acquitter d'un travail personnel, guidé par des fiches de travail et à remettre au référent. Ce travail sera support des entretiens personnalisés et des temps d'échanges étudiant/référent. Il constitue la base de réflexion permettant de reconstruire un projet d'orientation.

Suivi des étudiants :

- L'étudiant fournira un travail personnel évalué à environ 25h.
- L'accompagnement du référent est estimé à 8h de suivi par étudiant.
- Ce suivi s'opérera sur la période janvier-mai de l'année universitaire en cours.

Les valeurs du dispositif d'aide à la réussite sont fondées sur la bienveillance, l'égalité des chances, la politesse, le respect mutuel. Afin de garantir la réussite du dispositif, les candidats signeront une charte d'engagement.

Chacun devra faire preuve :

- d'une implication sincère dans sa réflexion personnelle, son engagement et son travail
- de respect et de bienveillance envers les autres
- de partage des informations et des données recueillies
- d'assiduité aux modules de formation et aux événements du parcours
- d'un soin particulier apporté à son lieu et temps de travail, notamment en distanciel

À l'issue du dispositif, chacun sera amené à devenir ambassadeur du dispositif auprès d'autres interlocuteurs.

Résultats attendus :

- redynamiser l'étudiant dans son parcours d'études pour favoriser sa réussite et identifier ses atouts
- définir un projet personnel d'orientation et d'insertion professionnelle en lien avec ses intérêts, motivations, atouts, à partir d'une méthodologie et d'un accompagnement approfondi
- découvrir les formations de différents établissements afin de mieux appréhender les objectifs et les contenus des diplômes.

- découvrir le monde socio-économique à travers un stage pour consolider le projet personnel défini au préalable.

À l'issue de ce dispositif, l'étudiant est en mesure de valider un projet de formation et/ou d'insertion professionnelle.

En plus de ces outils et dispositifs d'aide et d'accompagnement dont tout étudiant de l'UFR Santé peut bénéficier, le département d'odontologie a également mis en place un grand nombre d'actions visant à maximiser la réussite des étudiants au cours de leur cursus universitaire. En effet, des entretiens individuels peuvent être programmés à la demande de l'étudiant ou de l'équipe pédagogique. Cela peut être le cas par exemple en cas de problématique personnelle de l'étudiant et sur sa demande, ou en cas de résultats faibles au cours de la formation et sur demande de l'équipe pédagogique.

Enfin, une attention particulière est aussi portée aux étudiants issus de LAS (et qui compte aujourd'hui pour moitié des étudiants entrant en DFGSO2). Un système de tutorat a été créé et est animé par les étudiants des années supérieures. Les étudiants issus de LAS ont également un accès au cours de PASS de façon à rendre égalitaire le niveau de connaissance des étudiants.

Des réflexions vont être engagées à l'issue de l'arrêt du conseil d'Etat du 29/12/23 et toutes les dispositions seront prises en vue d'une adaptation à une éventuelle réforme de l'accès aux études de santé après l'arrêt du conseil d'Etat du 29/12/2023

XI - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Depuis 2014, l'UFC a déployé l'outil EVAMAINE (développé par l'université du Maine) sur l'ENT pour l'évaluation des formations ainsi que pour l'évaluation des enseignements. Une charte d'évaluation des formations et des enseignements a été votée en CFVU du 20 mai 2014. Cet outil permet à chaque responsable de formation et d'unité d'enseignement de créer son propre questionnaire, sur la base de modèles élaborés à l'UFC. L'évaluation des enseignements par les étudiants est un élément essentiel de la démarche d'assurance qualité et d'amélioration continue des formations. Cette démarche est en phase de déploiement à toutes les formations de l'UFC. L'UFC a élaboré, en 2015, son propre référentiel d'évaluation des formations, qui a été utilisé pour l'évaluation

externe des formations par l'HCERES dans le cadre de la préparation à l'accréditation 2017-2021. L'organe central d'amélioration continue est le conseil de perfectionnement, composé de membres de l'équipe pédagogique, de professionnels, d'étudiants et, à terme, d'anciens diplômés de la formation. Un cahier des charges relatif à la mise en œuvre des conseils de perfectionnement, et précisant leurs missions, a été voté en CFVU le 20 juin 2017. Le conseil de perfectionnement s'appuie notamment sur les retours d'évaluation par les étudiants pour faire évoluer la formation. Par ailleurs, l'UFR utilise très régulièrement un système de questionnaires à destination des étudiants. Cette démarche a été entreprise depuis 2017 par l'UFR Santé pour toutes les UE du Master1 Santé et sera étendue à cette formation. L'analyse de ses données est présentée en commissions pédagogiques afin d'opérer si besoin un ajustement des méthodes d'enseignement.

Plus spécifiquement, et dans la démarche d'amélioration continue de notre formation en sciences odontologiques, un questionnaire construit et est diffusé aux étudiants de façon ce qu'ils puissent évaluer les enseignements dont ils bénéficient. Les objectifs sont doubles :

- **Recueillir la satisfaction globale de la promotion**
- **Recueillir annuellement l'avis de la promotion sur l'organisation, les contenus, modalités, animation des cours.**

Ce questionnaire anonyme est envoyé aux étudiants/es à raison de x par an. Les réponses sont ensuite collectées et analysées par l'équipe pédagogique laquelle, en fonction des retours des étudiants, pourra mettre en œuvre des actions d'amélioration telles que des modifications de pratiques, le perfectionnement d'outils pédagogiques, des changements organisationnels...

Les questions posées (voir ci-après) couvrent 4 grands items de la formation : les travaux pratiques, les cours magistraux, les relations enseignants/es - étudiants/es, l'organisation générale de la formation. Les réponses possibles aux questions sont : *pas du tout, un peu, plutôt, totalement.*

Contenu du questionnaire :

Les questions sont :

- *Les objectifs du cours ont été clairement énoncés dès le début*
- *Le contenu du cours était en cohérence avec les objectifs*
- *Les notions vues en cours sont explicitées avec des exemples concrets*
- *Les activités proposées lors du cours vous a permis de susciter votre engagement*

- *Le rythme du cours était adapté*
- *Le cours a apporté une contribution à votre programme d'études*
- *L'enseignant.e vous a laissé libre de poser des questions*
- *L'enseignant.e vous a accompagné dans votre apprentissage*
- *L'enseignant.e a suscité votre intérêt pour le cours*

Questions ouvertes :

- *Quel(s) est(sont) le(s) point(s) fort(s) de ce cours ?*
- *Quel(s) aspect(s) serait(ent) à améliorer ?*

Questions enseignant/e – étudiant/e :

- *Les stratégies d'enseignement de l'enseignant ont aidé à mon apprentissage*
- *Les enseignants/es se sont montrés/es accessibles*
- *Les enseignants/es m'ont accompagné dans les cours (TP/CM...)*
- *Les enseignants/es m'ont permis de progresser avec des commentaires constructifs et adaptés*

Questions pour la formation en général :

- *La formation a-t-elle répondu à vos attentes initiales ?*
- *L'organisation de la formation était-elle adaptée ?*

XII - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Sont jointes à ce dossier de demande d'accréditation les documentations et conventions suivantes :

- **CONV_12362_ufr_sante_u_lorraine_ufc_ca_2023_11_23-2** (Convention de collaboration Dijon-Nancy-Besançon)
- **MoU_UIASS-uFC_signeUFC** (collaboration Franco-marocaine entre Rabat et Besançon)
- **Convention_UCBL_UFC_ABDOUELLEI_vu_UFR** (convention UFR Santé – Université de Lyon, en cours de finalisation)
- **convention_location_odontologie_CFA_2023_2024** (convention UFR Santé – CFA)
- **projet_convention_CHU-UFC_2022_v0222062022** (convention UFC_CHU, en cours de modification)
- **Statuts UFR SANTE modifiés et adoptés par le CA du 5 juillet 2022** (Statut UFR Santé)

XIII - AVIS DES INSTANCES

L'avis des instances sera obtenu suivant le calendrier suivant :

- Conseil de Gestion de l'UFR Santé : **15 janvier 2024** ;
- CFVU (*commission de la formation et de la vie universitaire*) : **15 février 2024** ;
- Conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté : **12 mars 2024**.

Une demande commission d'avis de l'Agence régionale de santé BFC appuyant cette demande d'ouverture de notre formation a été formulée auprès de l'agence et sera transmis dès que transmis. Ce document est actuellement en cours de signature auprès du Directeur Général de l'ARS BFC.

Annexes I



L'utilisation d'un scanner 3D pour l'évaluation des sculptures anatomiques dentaires des étudiants.es en formation odontologique

Fabien Garnier, UFR Sciences de la Santé - Université de Franche Comté

Camille Coussens, Plateforme I3DM CHU de Besançon

Sophie Pechoux, CHU de Besançon

Aurélien Louvrier, Chercheur associé MR1098 Service de Chirurgie Maxillofaciale, Stomatologie et Odontologie hospitalière, CHU Besançon

Xavier Van Bellinghen, Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg

Remi Oudet, CFA Hilaire de Chardonnet, Besançon

Edouard Euvrard, Chercheur associé EA4662 Service de Chirurgie Maxillofaciale, Stomatologie et Odontologie hospitalière, CHU Besançon



Conflit d'intérêts réels ou potentiels

Aucun

Contexte

Etudiants.es en formation odontologie (2^e année) à l'UFR Sciences de la Santé de Besançon (FR)

Travaux pratiques de morphologie tridimensionnelle des dents (céroplastie, cf photo)

Examen => sculpture anatomique d'une dent avec critères de dimensions

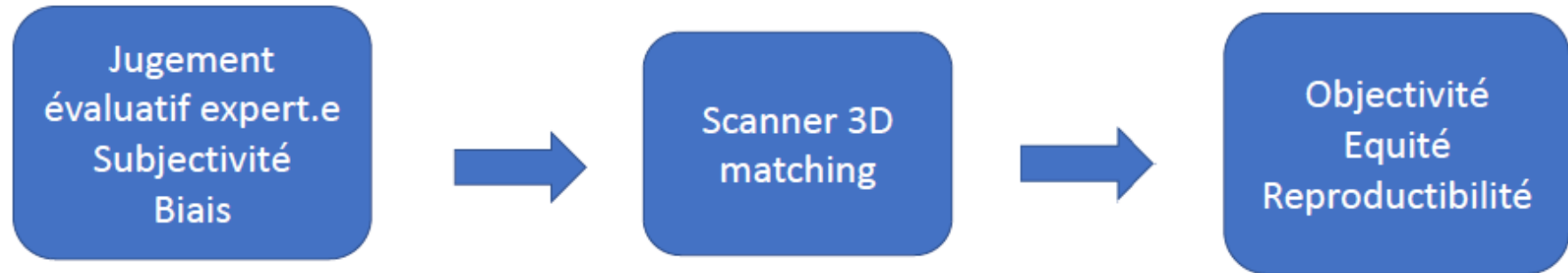
Durée: 3h

Jugement du travail par le formateur

Utilisation d'une grille critériée



Questionnement / Objectifs



Objectifs:

1. Standardiser l'évaluation via l'utilisation du scanner 3D (faisabilité)
2. Vérifier d'un gain en spécificité dans la vérification du travail de sculpture.
3. Créer une échelle de mesure de chaque dent avec des critères spécifiques pour évaluer de façon équitable et offrir une rétroaction aux étudiants sur la qualité de leur travail de sculpture.

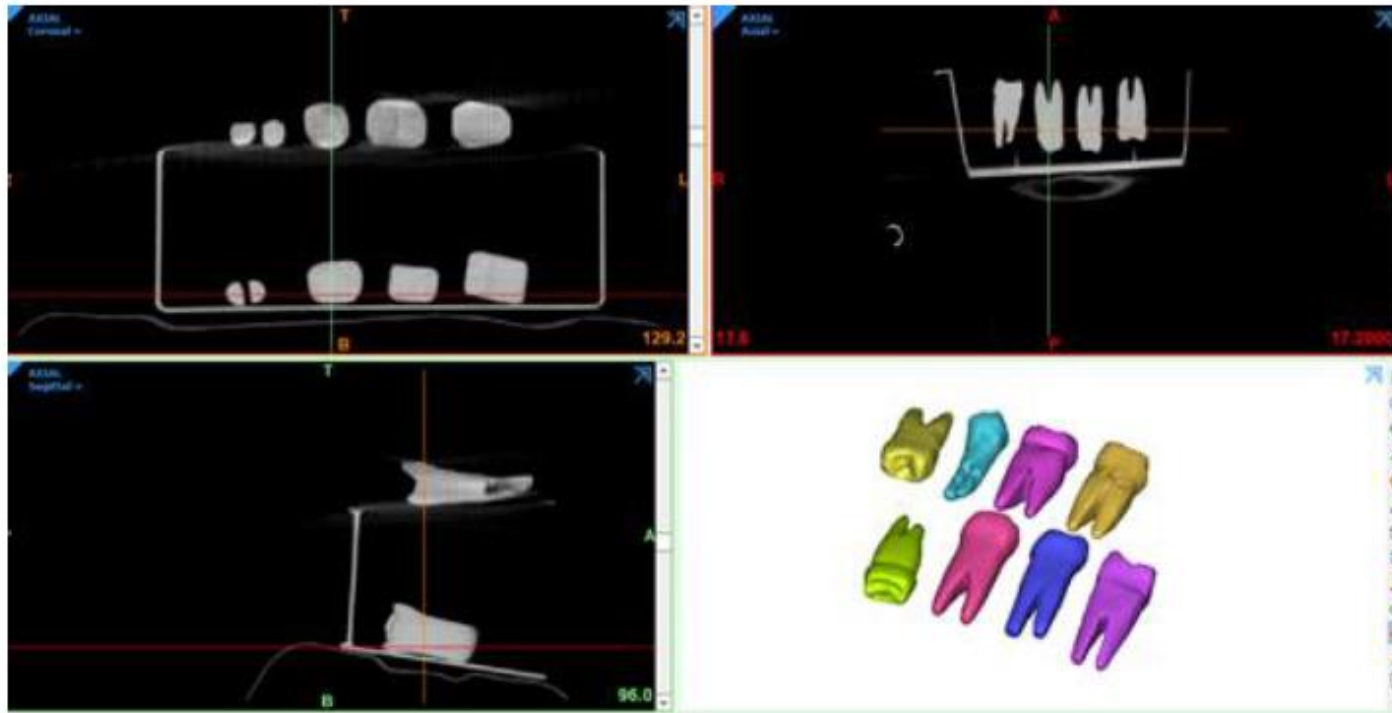
Méthode utilisée (1)



<https://www.planmeca.com/fr/imagerie/imagerie-3d/planmeca-promax-3d-mid/>

25 dents étudiantes
+ 1 dent idéale
➔ scannées avec
Planmeca promax 3D

Méthode utilisée (2)



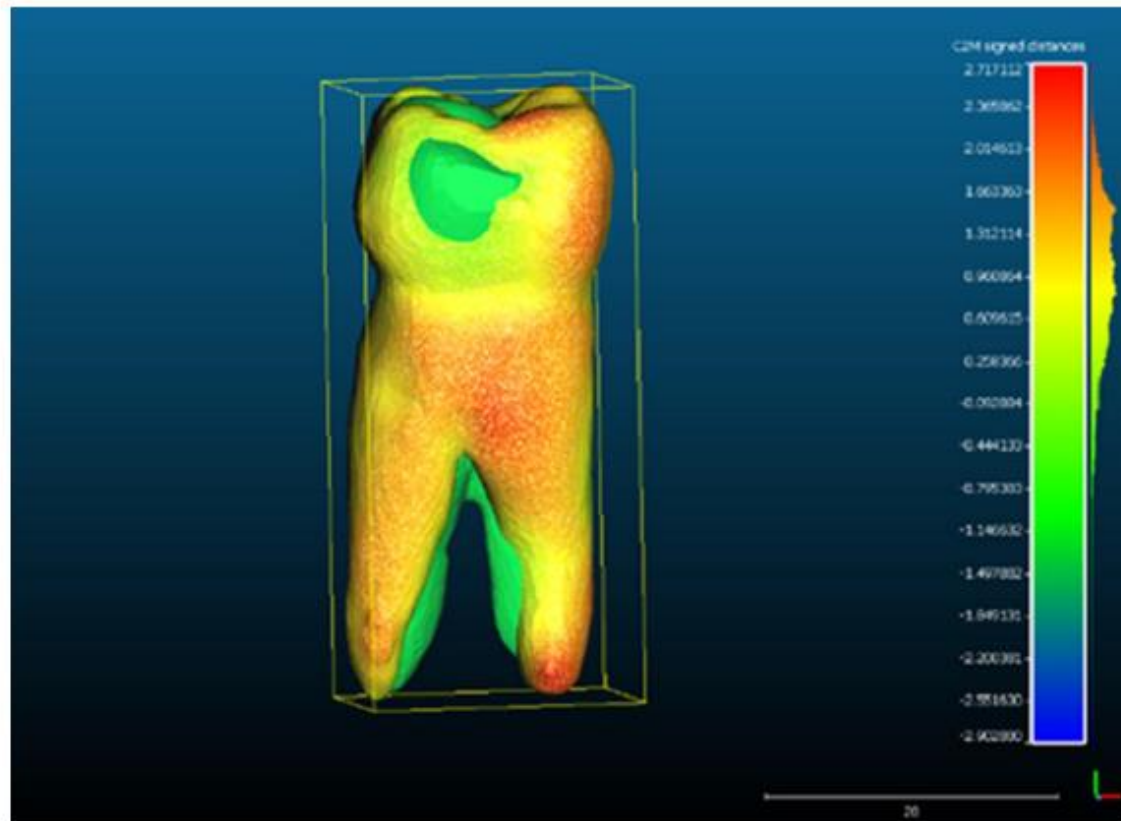
- 1 / Images importées via logiciel Mimics Medical
- 2 / Segmentation de 2D à 3D

Capture écran logiciel Mimics Medical

Méthode utilisée (3)

Best matching avec
CloudCompare
% de points situés à moins
de 1mm de la dent de
référence

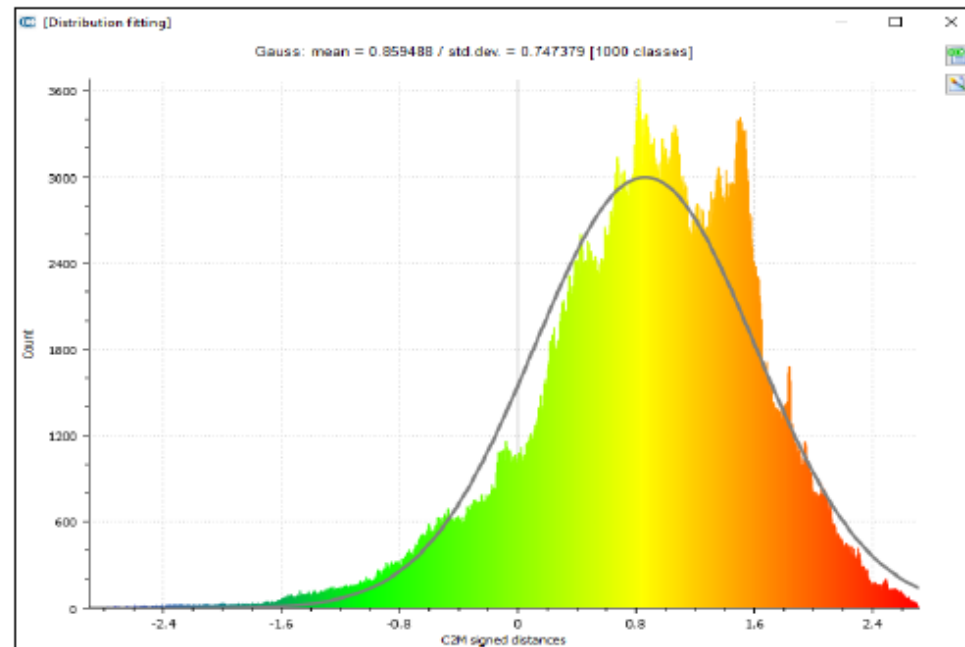
Comparaison de chaque
dent des étudiants.es à la
dent de référence (nuage de
points)



Résultats

Sur les 25 dents, résultats hétérogènes:

- 8 < 50% de correspondance
- 12 entre 50 et 70%
- 5 entre 70 et 100%.
- La correspondance la plus basse est à 15% et la plus élevée à 93%.



Logiciel CloudCompar / exemple courbe de Gauss

Discussion

Intérêt

- Faisabilité: la méthode a permis de comparer le travail réalisé par les étudiants.es avec celui de l'expert
- Temps consacré à cette méthode (une journée à minima, 1^{ère} fois ++)
- La méthode de correspondance de points au plus près d'une dent de référence a permis de manière plus précise de juger de la qualité du travail de sculpture

Limites

- Dent expert => vraiment idéale?
- Méthode de matching (superposition) => best matching selon le logiciel et non pas par la formation

Conclusion et perspective

Cette méthode nous permet de gagner en précision, en objectivité et en équité en évitant une partie des biais du jugement évaluatif.

Tout en gardant en tête que la dent idéale reste réalisée par une personne laissant une part de biais.

Suite du travail:

- Accentuer la spécificité de l'évaluation : définition de critères plus précis pour faire correspondre des items de notation avec le pourcentage de correspondance
- Permettre aux étudiants.es via une rétroaction d'identifier leurs axes d'amélioration. (image par ex)
- Appliquer cette méthode d'analyse 3D à d'autres travaux pratiques dans la formation en odontologie

Remerciements

Edouard Euvrard pour son idée et son accompagnement

Camille Coussens pour son expertise

Ensemble des personnes ayant participé de près comme de loin

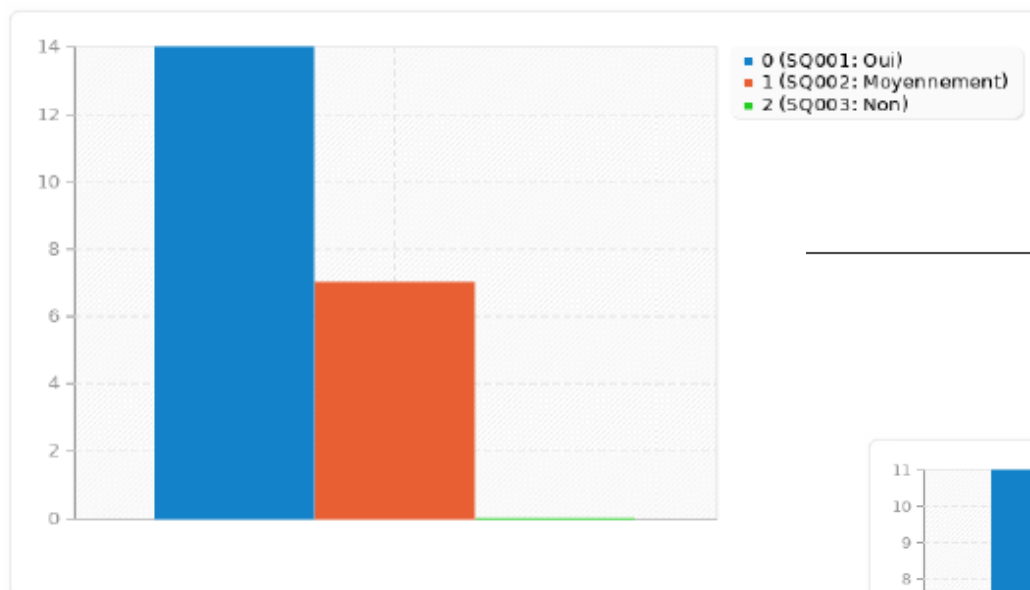


Quelques références

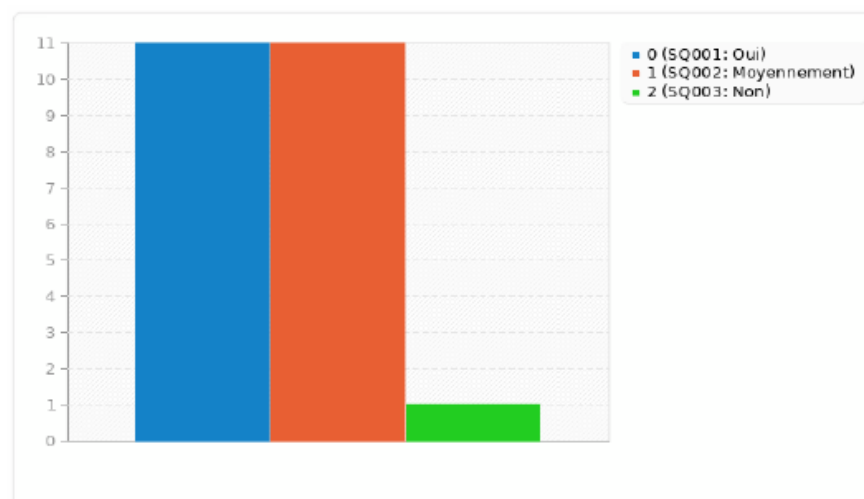
- Chaumont M, Leroux JL. Le jugement évaluatif : subjectivité, biais cognitifs et postures du professeur. Pédagogie collégiale.2018; 3: 27-33
- Gauthier G, Couture S, St-Onge C. Jugement évaluatif : confrontation d'un modèle conceptuel à des données empiriques. Pédagogie Médicale. 2019;19:15-25.
- Romainville M. Objectivité versus subjectivité dans l'évaluation des acquis des étudiants. Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur. 2011;27(2)
- Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire

Annexes II – Exemple d'évaluation de la formation des étudiants par retour des questionnaires

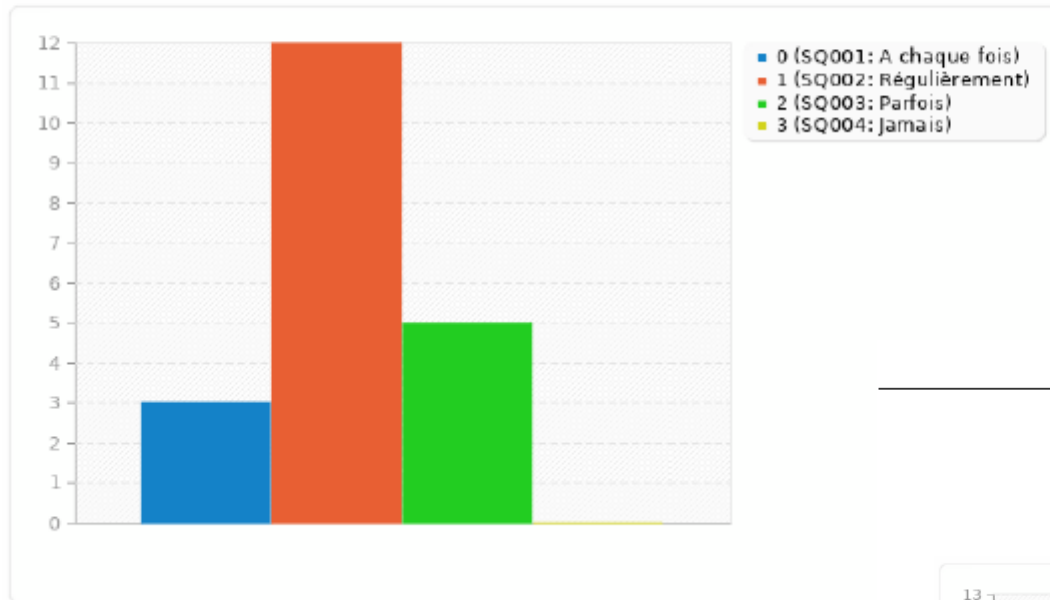
Les activités proposées lors des cours vous ont permis de susciter votre engagement



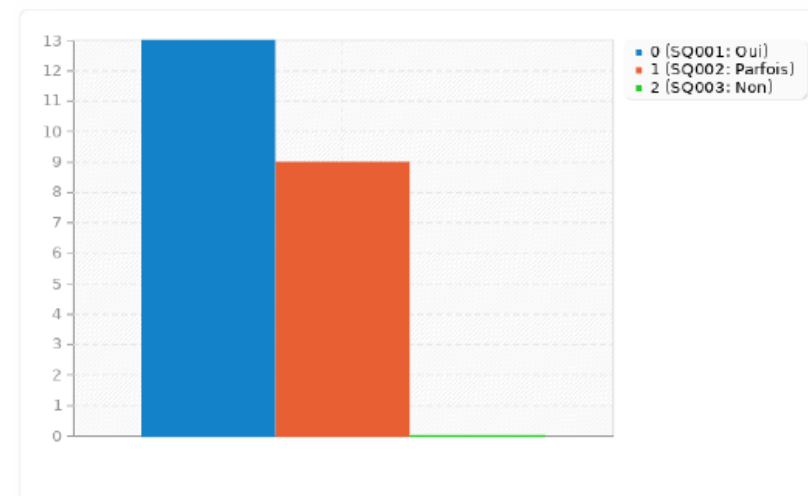
Les enseignants/es ont suscité votre intérêt pour les cours



Les objectifs des cours ont été clairement énoncés dès le début



Les enseignants/es vous ont accompagné dans votre apprentissage



Convention de coopération pour l'aide à la structuration des formations en odontologie des départements de santé des universités de Bourgogne et de Franche-Comté par la faculté d'odontologie de l'université de Lorraine

Entre :

L'Université de Lorraine,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créée sous la forme d'un grand établissement,

sise 34 Cours Léopold CS 25233 54052 NANCY cedex,

siret n°130 015 506 00012,

représentée par sa **Présidente, Mme Hélène BOULANGER,**

La faculté d'odontologie de Lorraine, sise au Campus Brabois Santé, 7 avenue de la Forêt de Haye - BP 20199, 54505 Vandoeuvre les Nancy Cedex, représentée par son doyen, Monsieur Kazutoyo YASUKAWA, Ci-après désignée la « **Faculté** »,

Entité du collégium santé, dirigée par Monsieur Bruno CHENUÉL

L'université de Franche-Comté

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

située 1 rue Goudimel - 25030 Besançon Cedex

N° SIRET : 19251215000363

représentée par sa **Présidente, Mme Marie-Christine WORONOFF**

et plus particulièrement l'UFR Santé 19 rue Ambroise Paré 25000 BESANÇON, représentée par son **doyen M. Thierry MOULIN**

L'Université de Bourgogne,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

située à la Maison de l'Université, Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex,

siret :

représentée par son **Président, Monsieur Vincent THOMAS,**

plus particulièrement **l'UFR des Sciences de Santé** représentée par son **Directeur, Monsieur Marc MAYNADIÉ**

et plus particulièrement la **Circonscription Odontologie** représentée par le **Vice-Doyen, Monsieur Victorin AHOSSI,**

Les universités de Lorraine, de Franche-Comté et de Bourgogne étant ci-après désignées collectivement « les Parties » et individuellement « la Partie ».

PRÉAMBULE :

La Bourgogne Franche-Comté est une des régions de France ne disposant pas de formation universitaire en odontologie. Au niveau national, les subdivisions sans formation universitaire en d'odontologie présentent toutes la caractéristique d'avoir une densité plus faible que celles ayant une formation. En l'absence de modification importante des flux

d'installation en Bourgogne Franche-Comté, la situation démographique des chirurgiens-dentistes va continuer à se dégrader, les sorties ne seront pas compensées par de nouvelles installations.

Pour répondre à ce problème de déficit de densité en soins bucco-dentaires, le 2 décembre 2021, le Premier Ministre a annoncé la création de 8 nouvelles formations en odontologie en France, dont deux en Bourgogne Franche-Comté.

Par un arrêté du 21 juillet 2022 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté ont été accréditées afin de délivrer le diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) à compter de l'année universitaire 2022-2023 et jusqu'à la fin de l'année universitaire 2023-2024.

Ces formations universitaires en odontologie seront dispensées dans le cadre d'un département ou circonscription universitaire spécifique, intégré aux UFR de santé des universités de Franche-Comté et de Bourgogne.

Il existe depuis plusieurs années des collaborations et des conventions entre les universités de Lorraine d'une part, et des universités de Franche-Comté et de Bourgogne d'autre part. La poursuite de ces collaborations entre ces universités dans la mise en place de ces nouvelles formations en odontologie au sein des UFR de Santé des universités de Franche-Comté et de Bourgogne fait l'objet de cette convention.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer entre les Parties les modalités générales de l'assistance que portera la faculté d'odontologie de l'université de Lorraine afin d'aider la circonscription d'odontologie de l'UFR des Sciences de Santé de l'université de Bourgogne et le département odontologie de l'UFR Santé de l'université de Franche-Comté à structurer leur offre de formation en odontologie et leur inscription dans le réseau des départements ou circonscriptions déjà existants.

ARTICLE 2 : COMITE DIRECTEUR

Pour permettre un déroulement harmonieux de la coopération engagée entre les Parties dans le cadre de cette convention, il est créé un **comité directeur composé de :**

Pour l'université de Franche-Comté :

- le doyen l'UFR Santé de l'université de Franche-Comté ou son représentant

Pour l'université de Bourgogne :

- le doyen l'UFR des sciences de santé de l'université de Bourgogne ou son représentant

Pour l'université de Lorraine :

- le doyen de la faculté d'odontologie ou son représentant

Ce comité se réunit en présentiel ou à distance au moins une fois par semestre. Il assure un suivi de la collaboration encadrée par la présente convention et sera chargé de faire un bilan de l'exécution de la présente convention.

Les réunions du comité directeur feront l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis à l'ensemble des Parties, ainsi qu'aux président(es) de chacune des Parties.

ARTICLE 3 : MODALITES GENERALES DU PARTENARIAT

L'université de Lorraine s'engage à porter une assistance aux universités de Franche-Comté et de Bourgogne en proposant à leurs personnels de venir en soutien à la mise en place de formations en odontologie et leur inscription dans le réseau des départements ou circonscriptions déjà existants.

L'université de Lorraine examine dans un délai raisonnable les demandes de cumul d'activité formées par leurs personnels volontaires souhaitant intervenir auprès des universités de Bourgogne et de Franche-Comté dans le cadre du présent partenariat.

Il est entendu que l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne sont souveraines de l'organisation des formations, des jurys et des examens relevant de leurs autorités respectives.

Tous les personnels impliqués dans la collaboration décrite par la présente convention approuvent la charte des bonnes pratiques annexée à la présente convention (annexe n°1).

L'université de Lorraine s'engage dans une démarche de collaboration et de conseil envers les universités de Bourgogne et de Franche-Comté qui prendra les formes suivantes :

- 1-Conseils sur la conception du programme et de l'adéquation des cours. Recommandations pédagogiques : ce qui marche, ce qui ne marche pas. Quels optionnels ? Quelles interventions extérieures ? ;
- 2-Aide à la conception des supports d'enseignement ;
- 3-Conseils sur le choix des équipements et des matériels. Aide à la décision : TP, simulateurs, salle à plâtre, prothèses dentaires, empruntes 3 D, etc. ;
- 4-Conseils sur les modalités de contrôles des connaissances (MCC) et le choix de la conception des examens (papier ou numérique ?) L'UNESS en odontologie. Etudiants étrangers, passerelles et dispense d'étude. Recommandations ;
- 5-Conseils sur l'adéquation des profils aux enseignements. Formuler des recommandations de complétion de connaissances aux enseignants. Formuler des recommandations dans le recrutement des candidats à une carrière HU ;
- 6-Appréhender le service sanitaire en odontologie et les difficultés de gestion ;
- 7-Comprendre la nature des différents stages, les impacts juridiques, administratifs et organisationnels ;
- 8-Management du département, relations avec les enseignants, relations avec les étudiants, quels organes de management à mettre en place ? Quelle communication interne et externe à mettre en place ?
Recommandations ;
- 9-Spécificités dans l'enseignement en odontologie : le prêt de matériel, la casse, les assurances, les partenaires. Les étudiants en régime de formation professionnelle (gestion de Kairos/pôle emploi). Comprendre les enquêtes...et surtout identifier les enquêtes auxquelles on ne doit pas répondre. Les étudiants et le travail (aide dentaire, assistant dentaire) : ce qui est possible et non souhaitable ;
- 10-Appréhender et anticiper les problèmes avec les étudiants en odontologie : bien être dans les études, stress, échec, absentéisme, redoublement : comment les gérer ?
- 11-Accompagnement dans les instances départementales, régionales, nationales et européennes en odontologie (conseils de l'ordre, conférence des doyens, CNU des sections en odontologie, etc.)
- 12-Spécificités de l'odontologie par rapport aux autres secteurs de la santé : impacts juridiques, impacts dans la gestion. Calendrier de gestion, évolutions récentes, pièges à éviter. Gérer la prospective des carrières HU.

ARTICLE 4 : CONVENTIONS CONNEXES

Tout autre action de collaboration, d'entraide ou de prestation, non mentionnée à l'article 3 de la présente convention, pourra faire l'objet d'un autre accord. Par ailleurs, les universités parties prenantes acceptent le principe d'intégrer une

université supplémentaire dans ce processus d'accompagnement si le besoin est exprimé et accepté par les Parties prenantes par une convention similaire.

ARTICLE 5 : MODALITES FINANCIERES

Pour cet accompagnement d'une durée d'1 an, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté acceptent de verser chacune une compensation à l'université de Lorraine pour sa contribution. Le versement se fera suivant la signature de la présente convention sur émission d'une facture par l'université de Lorraine, avant le 30/09/2023, d'un montant de 20 000 € TTC pour chaque université.

Les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté règlent directement avec les personnels les modalités de leur collaboration.

ARTICLE 6 : PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ENSEIGNANTS

Les cours réalisés par les enseignants volontaires au sein de l'université d'accueil sont leur propriété personnelle. Il ne peut en être fait usage par un autre enseignant ou par une université sans qu'une convention de cession ou de concession n'ait été valablement conclue.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve de respecter un préavis d'un mois. La dénonciation ne peut prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours.

La résiliation de la présente convention est sans incidence sur la validité des engagements pris entre les personnels volontaires et l'université d'accueil.

ARTICLE 8 : DUREE

La présente convention prend effet à la date de signature des parties et se termine au 31 août 2024. Elle peut être prolongée modifiée en cours d'exécution par voie d'avenants sur proposition de l'une des Parties.

ARTICLE 9 : LITIGES ET LOI APPLICABLE




La présente convention est régie par la loi française.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Nancy est compétent pour trancher le litige.

* *
*

Fait en trois exemplaires originaux,

| | |
|--|---|
| <p>Pour l'université de Lorraine, par délégation de la présidente, le directeur du collégium santé M. Bruno CHENUÉL</p>  <p>Vandoeuvre, le 18/07/2023</p> | |
| <p>Pour l'université de Bourgogne</p> <p>le président Monsieur Vincent THOMAS,</p>  <p>Dijon, le 28 NOV. 2023</p> | <p>Pour l'université de Franche-Comté,</p> <p>La présidente, Marie-Christine WORONOFF</p>  <p>Besançon, le</p> |

Liste des annexes :

-Annexe 1 : Charte des bonnes pratiques

Annexe 1 : Charte des bonnes pratiques

La présente charte représente l'engagement moral pris par l'ensemble des personnels volontaires dans le cadre de l'aide à la structuration des formations en odontologie des départements de santé des universités de Bourgogne et de Franche-Comté.

Tous les personnels de toutes les universités parties sont encouragés, par la présente charte, à tisser et maintenir des relations d'entraide loyales et profitables à l'objectif de la présente convention.

L'ensemble des personnels volontaires dans le cadre de la présente convention s'engagent donc à :

- Travailler avec et pour les universités partenaires afin de permettre l'émergence de formations en odontologie au sein des universités de Bourgogne et de Franche-Comté ;
- Respecter les principes élémentaires du droit de la propriété intellectuelle en n'utilisant aucun cours ni support de cours sans convention valablement conclue avec leurs auteurs ;
- Faire preuve de transparence et de bonne foi dans tous les domaines d'application de la présente convention.



2022-05-18

CONVENTION de LOCATION de LOCAUX

Entre les soussignés

Le CFA Hilaire de Chardonnet (CFA HDC)
Représenté par : Monsieur Patrick MAIGRET, en qualité de Directeur Général,
3 chemin de la Malcombe
25042 BESANCON Cedex

D'une part,

Et

L'UFR Santé de l'Université de Franche-Comté
Représentée par : le Professeur Thierry MOULIN, en qualité de Doyen,
19 rue Ambroise Paré
25000 BESANCON

D'autre part,

Préambule

L'UFC est accréditée pour organiser la formation en odontologie à la rentrée 2023-2024.
Le référentiel pédagogique prévoit des apprentissages en prothèse dentaire. L'UFR santé envisage un partenariat avec le CFA HDC pour utiliser son laboratoire de prothèse dentaire.

Article 1 : LOCAUX MIS A DISPOSITION

1) Désignation

Le CFA HDC met à disposition de l'UFR Santé son laboratoire de Prothèse dentaire à l'adresse suivante :

3 chemin de la Malcombe, 25000 Besançon

Le laboratoire sera utilisé selon les créneaux horaires définis ci-dessous à l'article 4.

2) Destination

Les lieux sont destinés à permettre à l'UFR Santé d'exercer sa mission de formation et de centre d'examen dans le champ de la prothèse dentaire pour ses étudiants en odontologie.

Les effectifs accueillis seront de 18 étudiants maximum par groupe de TP sachant que 2 groupes sont à constituer.

L'enseignant de Prothèse dentaire, Monsieur Rémi OUDET, assure l'organisation des TP et est directement recruté par l'Université de Franche Comté.

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public et des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein du CFA.

Article 2 : ASSURANCE – RESPONSABILITES

Les locaux sont assurés par le CFA HDC en qualité de propriétaire.
Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

Article 3 : CONSIGNES DE SECURITE

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'UFR Santé reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les faire respecter par les participants.

Article 4 : CALENDRIER DE RESERVATION DU LABORATOIRE

Le calendrier de réservation est joint en annexe à la présente convention avec une mise à disposition du laboratoire de Prothèse dentaire les mercredis aux horaires suivants :

- ✓ De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Article 5 : CLAUSES FINANCIERES

Le coût journée est fixé à 1350 € (net de taxes),

La totalité des frais de fonctionnement (matière d'œuvre, eau, électricité, chauffage, entretien des locaux) sont intégrés dans le forfait.

Il appartient au CFA HDC d'adresser un état trimestriel des dépenses lié à l'exécution de la présente convention.

Article 6 : DUREE – RENOUELEMENT

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 05 juillet 2024.

Elle est renouvelable par tacite reconduction par année universitaire sauf dénonciation par chaque partie par lettre recommandée avec accusé de réception au moins deux mois avant la fin de l'année universitaire.

Fait à Besançon, le 14 novembre 2023

Pour l'UFR Santé



Le Directeur
de l'UFR SANTÉ
Thierry MOULIN

Thierry MOULIN

Pour le CFA HDC



Christophe ALFANDARI

C.F.A.

HILAIRE DE CHARDONNET

3, chemin de la Malcombe

25042 BESANÇON Cedex

Tél. 03 81 41 29 70

Fax 03 81 52 13 41

CONVENTION D'ACTIVITE DE MONSIEUR Hazem ABOUELLEIL SAYED AU SEIN DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE

ENTRE

L'Université Claude Bernard Lyon 1, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est 43, boulevard du 11 novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE CEDEX, représentée par son président, Monsieur Frédéric FLEURY,

Ci-après désignée « **l'UCBL** »,

Pour le compte de la faculté d'Odontologie, représentée par son doyen, le Professeur Jean-Christophe MAURIN,

ET

D'autre part,

l'Université de Franche-Comté, (ci-après UFC), Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège social, 1 rue Claude Goudimel, 25030 BESANCON, représentée par sa présidente, Madame Marie-Christine WORONOFF

L'UCBL et L'UFC sont ci-après dénommées ensemble « **les Parties** ».

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet d'organiser l'activité de. M. Hazem ABOUELLEIL SAYED, maître de conférences associé à temps plein de l'UCBL. Il effectuera une journée par semaine maximum à l'Université de Franche Comté.

Article 2 : Nature des activités

L'enseignement de M. Hazem ABOUELLEIL SAYED portera :

- Cours Magistraux : reconstitution de la dent dépulpée. Techniques de dentisterie Adhésive sur la dent dépulpée
Biomatériaux.

Enseignements de TP : encadrement des travaux pratiques de prothèse fixée à destination des étudiants de DFGSO2 les vendredi matins de 8h à 12h.

Article 3 : Lieu de travail et organisation

M. Hazem ABOUELLEIL SAYED exerce son enseignement dans les locaux de l'UFR des Sciences de la Santé de Besançon, situés 19 rue Ambroise Paré à Besançon.

Il est soumis aux règles d'organisation générale et de fonctionnement applicables au sein de l'Université édictées notamment dans :

- les statuts de l'université de Franche-Comté
- le règlement intérieur de l'UFC
- la charte régissant l'usage du système d'information de l'UFC
- la charte relative à l'hygiène, la sécurité, l'environnement et la santé des personnels et usagers de l'UFC.

Article 4 : Dispositions financières

Pendant toute la durée de la mise à disposition de Monsieur Hazem ABOUELLEIL SAYED continuera à percevoir sa rémunération de la part de l'université Lyon 1.

L'Université de Franche-Comté s'engage à rembourser annuellement à l'université Lyon 1, une journée par semaine sur la période de référence, soit 20% du coût total employeur lié au traitement principal de Monsieur Hazem ABOUELLEIL SAYED. A titre indicatif le coût chargé pour la période de référence est estimé à 7 709,28 €, (voir annexe financière en PJ).

Les rémunérations accessoires sont exclues : Prime d'Encadrement Doctoral et Recherche (PEDR), heures complémentaires, primes brevets...

Les factures seront déposées sur le portail mutualisé de l'état CHORUS Portail Pro : <https://communauté-chorus-pro.finances.gouv.fr/>

L'Université de Franche-Comté se libèrera des sommes dues auprès de :

| Relevé d'Identité Bancaire | | | |
|----------------------------|---------------------------------|-------------|---------|
| N° SIRET | 19691774400019 | | |
| Titulaire du compte | Agent comptable de l'Université | | |
| Domiciliation | TP LYON | | |
| Code banque | Code guichet | N° compte | Clé RIB |
| 10071 | 69000 | 00001004330 | 72 |

Les frais de déplacement et les dépenses engagées par M. ABOUELLEIL SAYED dans le cadre des fonctions qu'il exerce à l'UFC sont remboursés directement par l'Université à l'agent.

Article 5 : Gestion de la carrière

L'UCBL reste compétente pour toutes les questions liées à la gestion de la carrière de M. ABOUELLEIL, notamment en matière d'obligations de service, de rémunération, de discipline et de gestion des congés.

L'UCBL est destinataire des certificats médicaux concernant l'absence pour motif médical ou accident de travail de M. Hazem ABOUELLEIL SAYED.

Article 6 : Durée

La présente convention prend effet le 01/01/2024 et se termine le 31/08/2024.

La signature des deux parties conditionne son entrée en vigueur, ainsi que l'accord de M. ABOUELLEIL SAYED qui devra être recueilli par l'UCBL.

Elle pourra être modifiée avec l'accord des deux parties par voie d'avenant.

Il peut être mis fin, de façon anticipée et unilatérale, à la présente convention pour tout motif d'intérêt général sous réserve de l'envoi d'un courrier motivé comportant un délai de prévenance d'un mois.

Article 7 : Litiges et tribunal compétent

En cas de litige entre les parties résultant de l'exécution des dispositions de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut, le tribunal administratif de Lyon sera compétent pour connaître du litige.

Fait à Lyon, le 2023

Fait à Besançon, le

Le Président de l'UCBL

La Présidente de l'université de Franche-Comté

Frédéric FLEURY

Marie-Christine WORONOFF

**ACCORD CADRE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE
ENTRE L'UNIVERSITE INTERNATIONALE ABULCASIS DES SCIENCES DE LA SANTE
(MAROC)
ET L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ (FRANCE)**

Entre d'une part :

L'UNIVERSITE INTERNATIONALE ABULCASIS DES SCIENCES DE LA SANTE, établissement à but non lucratif, spécialisé dans l'enseignement des sciences de la santé, sis à B.P. 6533, Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane - Rabat **représenté par Monsieur Jamal SAMIR** en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « UIASS »,

IL EST PRÉALABLEMENT DÉCLARÉ

L'UIASS est une université-fondation marocaine d'utilité publique à but non lucratif. Créée en 2014, elle est dédiée exclusivement à la formation et l'enseignement des Sciences de la santé en vue de préparer des ressources humaines de qualité, et répond en ce sens aux préoccupations des pays avancés et des organisations internationales.

Et d'autre part :

L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est 1 rue Goudimel, 25030 Besançon Cedex - France, n° SIREN 192 512 150, code APE 8542Z représentée par sa Présidente, la **Professeure Marie-Christine WORONOFF**,

Ci-après dénommés « **les parties** ».

Considérant que le développement de la coopération culturelle et scientifique directe constitue un avantage mutuel pour les parties et désirant renforcer une telle coopération,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Les parties s'engagent à mettre en œuvre des formes de collaboration culturelle et scientifique dans des domaines d'intérêt commun. Cette collaboration s'établira sur une base d'égalité et d'avantages mutuels.

Article 2

La collaboration pourra prendre les formes suivantes:

- a) échange d'enseignants ;
- b) échange d'étudiants ;
- c) participation mutuelle à des projets de recherche ;
- d) échange d'informations, de documentation et de publications scientifiques ;
- e) autres échanges académiques, validés par les parties ;
- f) cotutelles de thèse de doctorat¹.

Article 3

Les programmes spécifiques résultant de la mise en œuvre de cette collaboration devront être approuvés par écrit par les parties par le biais d'un accord spécifique, avant de pouvoir être exécutés.

Ces accords spécifiques devront définir les thèmes d'intérêt commun, désigner le ou les responsable(s), déterminer les modalités d'échanges des enseignants et chercheurs et/ou d'étudiants, les programmes de recherche et les modes de financement.

Article 4

Le présent accord est soumis à l'approbation des organes compétents, conformément aux règles en vigueur dans les deux pays, et prendra effet au moment de sa signature par le Président de l'université internationale Abulcasis des Sciences de la Santé et par la Présidente de l'université de Franche-Comté.

Article 5

Le présent accord est conclu pour une durée de cinq ans à partir de la date de signature de la dernière partie.

Il pourra être renouvelé pour une durée équivalente après approbation par les instances compétentes du rapport d'activité qui leur aura été présenté.

Article 6

Chacune des parties peut dénoncer le présent accord moyennant un préavis d'un an, sans que cette dénonciation puisse porter préjudice aux échanges en cours de réalisation.

Article 7

La signature du présent accord n'engendre aucun engagement financier immédiat pour aucune des parties.

Article 8

Le présent accord ne peut être modifié que par voie d'avenant adopté d'un commun accord entre les parties.

Article 9

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige né de l'interprétation et/ou de l'application du présent accord, de ses éventuels avenants et des accords spécifiques qui en découlent. À défaut de solution amiable, tout litige entre les parties relèvera de la compétence du tribunal compétent.

¹ Les mobilités doctorales seront directement gérées par les écoles doctorales et les laboratoires concernés des parties et feront l'objet de conventions spécifiques

Article 10

Le présent accord, ainsi que ses éventuelles avenants et les accords spécifiques qui en découlent, sont rédigés en deux exemplaires originaux en langue française, faisant foi.

En signant la présente convention, vous consentez à ce que les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de cette coopération fassent l'objet de traitements informatiques par les agents habilités de l'université de Franche-Comté afin de la mettre en œuvre.

La loi n° 78-17 du 6 juillet 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Général sur la Protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 s'appliquent. Les données sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Les personnes dont les données sont recueillies bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de leurs données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit, à tout moment, de retirer leur consentement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de leurs données, ces personnes peuvent contacter le Délégué à la protection des données de l'université de Franche-Comté à l'adresse suivante : Maison de l'université, 1 rue Claude Goudimel, 25030 Besançon cedex ou dpd@univ-fcomte.fr.

Si elles estiment, après avoir sollicité le Délégué à la protection des données de l'université, que leurs droits « informatiques et libertés » ne sont pas respectés, elles peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

**Pour l'université internationale
Abulcasis des sciences de la santé
M. Jamal Samir
Président**

Date :
Lieu :

**Pour l'université de Franche-Comté
Prof. Marie-Christine Woronoff
Présidente**

Date :
Lieu :



Convention entre le Centre Hospitalier de Besançon et l'Université de Franche-Comté

Convention constitutive du Centre Hospitalier Universitaire avec l'Unité
de Formation et de Recherche Sciences de la santé de l'Université de
Franche-Comté

DOCUMENT DE TRAVAIL

Entre d'une part,

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Besançon, établissement public de santé, dont le siège est situé 2 place Saint Jacques, 25030 Besançon Cedex représenté par son directeur Général Adjoint et directeur par intérim, Monsieur Luigi Emmanuel, ci-après désigné « CHRU »,

Et d'autre part,

L'Université de Franche-Comté, représentée par Mme Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'université, l'unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences de la Santé représentée par M. le Professeur Thierry MOULIN, Directeur,

L'Université de Franche-Comté et le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon étant ci-après dénommés collectivement les Parties et individuellement la Partie.

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6142-1 et suivants, et R.6142-1 et suivants,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1, L.713-5 et L. 713-6,

Vu l'accord-cadre de partenariat entre les Centres Hospitaliers Universitaires de Dijon et de Besançon en date du 14 mai 2009,

Vu l'avis du conseil de l'UFR de Sciences Médicales et Pharmaceutiques en date du 25 janvier 2016,

Vu l'avis du Comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique en date du 9 décembre 2015,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté en date du 17 novembre 2015,

Vu la délibération du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Régional de Besançon en date du 18 décembre 2015,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Le caractère universitaire du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon se traduit par une association étroite avec l'Université de Franche-Comté et son Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la santé.

Conformément à l'obligation prévue par l'article L. 6142-3 du code de la santé publique, l'Université de Franche-Comté (UFC) et le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon ont organisé leurs relations par convention conclue le 26 janvier 2016 constituant le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon. Conformément à l'alinéa 6 de l'article L. 6142-3 du code de la santé publique, ces conventions sont révisées tous les 5 ans. Cette convention vise à renforcer la coordination des politiques des deux établissements dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. Plus globalement, elle assure la cohérence des stratégies des deux établissements dans leurs domaines de partenariat. La présente convention, en application du même article, révisé les termes de la convention du 26 janvier 2016.

Titre I - Dispositions générales - Définition et mise en œuvre des orientations stratégiques

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention s'applique à l'Université de Franche-Comté, en particulier à son Unité de Formation et de Recherche (UFR) des sciences de la santé, et au Centre Hospitalier de Besançon lié à cette UFR, et constitutifs, ensemble et conformément aux dispositions du code de la santé publique et du code de l'éducation, du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon.

Article 2 : Coordination des orientations stratégiques

Les Parties s'engagent à harmoniser progressivement leurs stratégies, dans leurs domaines de coopération, telles qu'elles figurent :

- dans leur projet d'établissement respectif,
- dans les contrats passés avec leurs autorités de tutelle respectives (contrat quinquennal pour l'Université de Franche-Comté, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon).

Le volet relatif à l'enseignement, à la recherche et à l'innovation du projet médical d'établissement et du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, ainsi que les stipulations relatives à la recherche biomédicale et en santé publique du contrat d'établissement pluriannuel de l'Université de Franche-Comté, feront l'objet d'un avis du Comité de la Recherche en matière Biomédicale et de Santé Publique (CRBSP). Les établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) regroupés au sein de l'Alliance AVIESAN et les autres organismes de recherche appelés à travailler en collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire et l'Université de Franche-Comté, sont représentés au sein du CRBSP et contribuent à ce titre à l'avis ainsi émis.

Les Parties à la convention conviennent des modalités de reconduction de la présente convention ainsi que d'une clause d'évaluation visant à dresser le bilan de son exécution et, le cas échéant, à procéder à sa révision.

Article 3 : Domaines stratégiques de développement

L'Université de Franche-Comté, en particulier son Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la santé, et le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon s'engagent à coordonner leurs politiques de développement dans les domaines suivants:

3-1 - La prospective hospitalo-universitaire et l'attractivité médicale

Les Parties conviennent de procéder à la prospective hospitalo-universitaire en identifiant de manière coordonnée les priorités tant pour les charges d'enseignement que pour la couverture hospitalo-universitaire des disciplines médicales, maïeutiques, odontologiques et pharmaceutiques.

Afin de mettre en œuvre cette coordination, il est mis en place une commission de prospective hospitalo-universitaire associant des représentants du Centre Hospitalier Universitaire et de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la santé.

3-2-La formation

Les objectifs de formation prennent en compte notamment l'évolution de la démographie médicale, l'évolution des besoins de santé de la population, l'évolution du nombre et de la nature des sites de formation médicale appliquée, et le développement professionnel continu.

S'agissant de l'organisation des stages des étudiants au sein des services du Centre Hospitalier Universitaire, une coordination est assurée entre les services de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la santé et ceux du Centre Hospitalier Universitaire en charge de la gestion de ces stages.

En ce qui concerne la formation des professionnels de santé paramédicaux, les Parties prennent en compte de manière coordonnée l'intégration de ces formations dans le cadre du LMD, selon leurs compétences respectives en ce domaine, dans le cadre des dispositions prévues en la matière. La coordination est mise en œuvre par l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la santé et la direction du Centre Hospitalier Régional, notamment dans le cadre du Groupement de Coopération Sanitaire régional constitué pour regrouper les établissements publics gestionnaires d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers.

Le Centre Hospitalier Universitaire développe des relations avec l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté, école d'ingénieurs en Génie Biomédical de l'Université de Franche-Comté, visant à l'accueil d'étudiants stagiaires au sein des services cliniques et médico-techniques, à la contribution de personnels hospitaliers à la réalisation d'enseignements à l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté et à des partenariats dans le domaine de la recherche. Cette collaboration fait l'objet d'une annexe à la présente convention.

3-3 - La recherche

Les Parties souhaitent renforcer la visibilité des activités de recherche dans le domaine de la santé, conforter et optimiser l'utilisation de leurs ressources respectives, et promouvoir les projets de recherche fédérateurs et les interfaces entre les différents domaines de recherche. Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la politique de site à laquelle le Centre Hospitalier Universitaire est étroitement associé et dans laquelle la santé constitue une orientation prioritaire.

La présente convention couvre les domaines d'actions suivants :

1 - la définition des principales orientations et priorités assignées aux recherches dans le domaine de santé menées conjointement, en association le cas échéant avec les EPST et les autres organismes de recherche dans le respect des attributions du CRBSP pour la définition de ces orientations ; les Parties s'accordent sur les trois axes stratégiques communs de recherche en santé, inscrits au projet d'établissement du Centre Hospitalier Universitaire et de l'Université de Franche-Comté:

- l'axe Biothérapie,
- l'axe Innovations Technologiques,
- l'axe Risques

2 - la structuration et l'organisation de la recherche, notamment les modalités de participation des personnels hospitalo-universitaires et hospitaliers aux activités de recherche de l'Université de Franche-Comté, au sein d'équipes de recherche (Unités Mixtes de Recherche et Unités de Recherche) dont l'Université de Franche-Comté est tutelle, ceci définissant le Centre Hospitalier Universitaire comme opérateur de recherche

Dans l'optique du développement de la recherche de transfert, cette participation permet d'articuler l'activité des pôles cliniques et médico-techniques hospitalo-universitaires et celle des équipes de recherche, selon la présentation précisée dans une annexe à la présente convention.

3 - les modalités de fonctionnement des plateformes communes de recherche mentionnées au titre III de la présente convention.

4 - la valorisation des activités et des productions de la recherche est conjointement gérée selon les principes et modalités définis par une annexe spécifique à la présente convention, et comprend notamment les publications produites conjointement intégrées dans les outils bibliométriques de l'Université de Franche-Comté et du Centre Hospitalier Universitaire, les dépôts de brevets et toutes les règles de propriété intellectuelle. Cette annexe prend également en compte les relations établies entre l'Université de Franche-Comté et la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) Grand Est.

3-4 - La coopération

Dans le cadre de l'articulation des politiques de recherche entre le Centre Hospitalier Universitaire et l'Université de Franche-Comté, le Centre Hospitalier Régional Universitaire est partenaire de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC). Ce partenariat est en cohérence avec l'accord-cadre conclu en 2009 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon, le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon et les deux Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, ainsi qu'avec l'accord de collaboration conclu entre le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon et l'Etablissement Français du Sang Bourgogne Franche-Comté, et la convention conclue entre le CHU et le CLCC GFL.

Les Parties souhaitent développer leurs coopérations communes avec les établissements publics scientifiques et technologiques, ainsi qu'avec d'autres universités ou avec d'autres centres hospitaliers universitaires notamment dans le cadre de l'interrégion Grand Est.

3-5 -L'évaluation

Les Parties identifient comme prioritaire la mise en place coordonnée des méthodes d'évaluation des missions d'enseignement, de soins et de recherche, les échanges internationaux, les actions de communication et de labellisation.

L'évaluation interne, propre à l'Université de Franche-Comté, porte notamment sur l'évaluation des équipes de recherche en cours de période contractuelle. Le Centre Hospitalier Universitaire est informé en tant que de besoin des principaux éléments de cette évaluation.

L'évaluation externe des activités de recherche et d'enseignement est menée conformément aux principes et modalités définis au niveau national, et conduite par le Haut Comité d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Cette évaluation, est préparée de manière concertée afin de garantir la cohérence de l'ensemble de la politique de recherche hospitalo-universitaire, sous la supervision du CRBSP

Article 4 : Modalités de coordination

La Présidente de l'Université de Franche-Comté siège au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire comme personne qualifiée.

Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la santé ou son représentant est membre de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Universitaire

L(a) e Directeur(trice)Général(e) du Centre Hospitalier Universitaire ou son représentant est membre du Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la santé. Il est également invité au Conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté en particulier pour les questions impliquant le Centre Hospitalier Universitaire, en tant que de besoin.

Afin de suivre les actions mises en œuvre pour répondre aux objectifs définis à l'article 3 de la présente convention, de proposer, sans préjudice des compétences du CRBSP, les priorités relatives aux domaines retenus en matière d'enseignement et de recherche, et d'examiner toute difficulté relative à la mise en œuvre de la présente convention et de ses annexes Les Parties organisent en tant que de besoin et au moins une fois par an une réunion de coordination à laquelle participent notamment :

- la Présidente de l'Université de Franche-Comté ou son représentant, et le Directeur de l'UFR des Sciences de la santé ou son représentant,
- L(a) e Directeur(trice)Général(e) du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon ou son représentant, et le Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier Universitaire ou son représentant,
- le Vice-Président de la Commission Recherche du Conseil académique de l'Université de Franche-Comté,
- le Vice-Président de l'Université de Franche-Comté délégué aux relations avec le CHU,
- le Vice-Président du directoire du Centre Hospitalier Universitaire en charge de la recherche,

et toute autre personne conviée soit par la Présidente de l'Université de Franche-Comté, soit par

L(a) e Directeur(trice)Général(e).

Titre II - Dispositions relatives aux personnels et aux étudiants

Article 5 : Personnels hospitalo-universitaires

Les personnels hospitalo-universitaires concernés par la présente convention sont ceux qui ont fait l'objet d'une nomination par arrêté ministériel fixant les effectifs des personnels hospitalo-universitaires titulaires, ainsi que les personnels hospitalo-universitaires temporaires du Centre Hospitalier Universitaire, affectés à l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la santé de l'Université de Franche-Comté et au Centre Hospitalier Universitaire de Besançon. Ils constituent une partie des personnels des différentes équipes de recherche (Unités Mixtes de Recherche et Unité de Recherche) dont l'Université de Franche-Comté est tutelle.

Article 6 : Autres personnels hospitaliers médicaux et pharmaceutiques

Les praticiens hospitaliers participent aux activités de formation et de recherche menées dans les pôles cliniques et médico-techniques ou structures médicales dans lesquels ils sont affectés.

Dans le cadre du contrat quinquennal liant l'Université de Franche-Comté à l'Etat, des praticiens hospitaliers du Centre Hospitalier Universitaire peuvent, nommément, être rattachés à des équipes de recherche (Unités Mixtes de Recherche et Unité de Recherche) dont l'Université de Franche-Comté est tutelle. Le CRBSP est informé de cette contribution à la recherche et est destinataire de la liste des personnels concernés.

L'Unité de Formation et de Recherche peut nommément désigner des praticiens hospitaliers chargés plus spécifiquement de la formation des étudiants hospitaliers, reconnus dans ce cas comme chargés de cours ou attachés d'enseignement par l'Unité de Formation et de Recherche.

Des praticiens hospitaliers sont susceptibles de contribuer à des enseignements dispensés dans d'autres formations de l'Université de Franche-Comté ne relevant pas exclusivement du domaine de la santé, en particulier au sein de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté.

Article 7 : Autres personnels

Des personnels, titulaires et contractuels, de l'Université de Franche-Comté - enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens etc.. - sont susceptibles d'exercer tout ou partie de leur activité dans des locaux relevant du Centre Hospitalier Universitaire.

Des personnels de l'Université de Franche-Comté, dans le respect des règles de cumul d'emploi et de rémunération applicables à l'Université, peuvent être recrutés sous contrat par le Centre Hospitalier Universitaire pour la mise en œuvre de projets de recherche ciblés et validés, après avis du Président de la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation du CHRU.

Dans le cadre fixé par le contrat quinquennal liant l'Université de Franche-Comté à l'Etat, des personnels non médicaux du Centre Hospitalier Universitaire peuvent, nommément, être rattachés à des équipes de recherche (Unités Mixtes de Recherche et Unité de Recherche) dont l'Université de Franche-Comté est tutelle, en accord avec la direction du Centre Hospitalier Régional Universitaire. Le CRBSP est informé de cette contribution à la recherche et est destinataire de la liste des personnels concernés.

Des personnels du Centre Hospitalier Universitaire sont susceptibles de contribuer à des enseignements dispensés dans d'autres formations de l'Université de Franche-Comté ne relevant pas

exclusivement du domaine de la santé, en particulier au sein de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté

Article 8 : Etudiants de 1er et de 2e cycle

Les étudiants en médecine, maïeutique, odontologie de 1er ou de 2ème cycle et les étudiants en pharmacie de 2ème cycle, sont accueillis dans les terrains de stage hospitalo-universitaires définis par les instances hospitalières et universitaires compétentes, et à ce titre doivent remplir leurs obligations réglementaires. L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la santé et le Centre Hospitalier Universitaire se coordonnent afin de permettre aux étudiants de remplir ces obligations.

La liste nominative des étudiants affectés à chaque terrain de stage est transmise à chaque choix de stage à la direction du Centre Hospitalier Universitaire par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la santé.

La Direction des Soins du Centre Hospitalier Universitaire a en charge d'organiser avec les responsables universitaires désignés par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la santé, pour les étudiants en médecine, maïeutique et odontologie, le stage obligatoire de soins infirmiers prévu par l'arrêté du 18 mars 1992.

Article 9 : Etudiants de 3e cycle de médecine et de pharmacie

- *Etudiants inscrits en Diplôme d'Etudes Spécialisées :*

Les internes inscrits en Diplôme d'Etudes Spécialisées et en Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires et les étudiants étrangers de 3^{ème} cycle sont accueillis pour leurs stages dans les pôles, services et structures médicales agréés par l'Agence régionale de santé, après avis de la commission de subdivision pour les internes en médecine et les pharmaciens en DES de Biologie médicale, ou de la commission régionale d'agrément pour les internes en pharmacie hospitalière.

Ils y sont affectés semestriellement.

- *Doctorants de l'Université de Franche-Comté et d'UBFC:*

Les doctorants de l'Université de Franche-Comté puis ceux de la COMUE UBFC dans le domaine de la santé sont accueillis dans les équipes de recherche (Unités Mixtes de Recherche et Equipes d'Accueil) dont l'Université de Franche-Comté est tutelle.

Dans le cadre de la présente convention, le Centre Hospitalier Universitaire et l'Unité de Formation et de Recherche favorisent la mobilité des étudiants et des internes, tant dans le cadre interrégional que dans le cadre européen et international.

Article 10 : Règlement intérieur applicable aux personnels

Pour les personnels des Parties amenés à exercer tout ou partie de leurs activités dans les locaux de l'autre partie, les Parties s'engagent à faire respecter par les personnels placés sous leur autorité les

dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les règles applicables dans les locaux dépendant de l'autre partie, notamment les prescriptions relevant de l'hygiène et de la sécurité.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'exercice dans les locaux du Centre Hospitalier Universitaire, l'Université de Franche-Comté prend toutes mesures utiles afin que les activités de ses personnels se déroulent sans nuisance ni désagrément pour les malades, les visiteurs et le personnel hospitalier.

Elle exerce une vigilance particulière pour que son personnel ou ses étudiants ayant des contacts avec les usagers du Centre Hospitalier Universitaire portent la plus grande attention au respect des droits des patients tels qu'ils ressortent du Code de la santé publique et du règlement intérieur de l'établissement. Des actions de sensibilisation et d'information pourront être menées conjointement par l'Université et le Centre Hospitalier Universitaire, en particulier à destination des étudiants.

Titre III- Dispositions relatives aux plateformes communes de recherche et aux locaux

Article 12 : Plateformes communes de recherche

Le Centre Hospitalier Universitaire et l'Université de Franche-Comté disposent de plateformes de recherche utilisées notamment pour des projets communs et souhaitent consolider et développer ces outils de soutien à la recherche en santé.

Les plateformes communes, dont la liste est fixée en annexe à la présente convention, sont des moyens logistiques et matériels mis à disposition des équipes de recherche par les différents partenaires et qui contribuent à l'exécution de leurs missions. Les conditions d'accessibilité à ces plateformes et plateaux techniques sont définies par voie conventionnelle, dans le cadre de la mise en œuvre de projets de recherche identifiés et validés.

Chaque partenaire détermine les moyens alloués selon ses modalités propres.

Article 13 : Locaux

Les locaux affectés à l'enseignement et à la recherche sont destinés à permettre aux enseignants, aux personnels hospitalo-universitaires concernés et aux chercheurs d'y exercer leurs activités d'enseignement, de formation et de recherche, et aux étudiants d'y suivre leur formation.

Chacune des Parties pour ce qui la concerne assure les charges liées à l'exploitation des locaux dont elle est propriétaire.

Titre IV - Dispositions diverses

Article 14 : Conventions particulières

Toutes autres dispositions que celles prévues par la présente convention et qu'il apparaîtrait nécessaire de prendre seront traitées dans le cadre de conventions particulières.

Article 15 : Durée - Dénonciation - Révision

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les Parties. Elle est conclue pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des Parties, avec préavis de quatre mois. En cas de dénonciation, la demande de résiliation est notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toutefois, dans un souci de simplification, la présente convention s'appliquera, sauf dénonciation par l'une des Parties, jusqu'au 31 décembre de l'année de sa signature et sera ensuite renouvelée selon la périodicité prévue à l'alinéa précédent.

Afin de permettre aux Parties de poursuivre le développement de leur partenariat en tenant compte des enseignements tirés de la mise en pratique de la présente convention, des bilans d'exécution sont prévus à l'article 4. Compte tenu des nouveaux projets et des priorités de leur futur projet d'établissement, les Parties s'engagent à réexaminer régulièrement l'ensemble des dispositions et à les adapter par voie d'avenants. En tout état de cause, conformément aux dispositions de l'article L.6142-3 du code de la santé publique, la présente convention fait l'objet d'une révision au moins tous les cinq ans.

Article 16 : Règlement des différends et litiges

En cas de difficulté dans l'interprétation ou dans l'application de la présente convention, les Parties s'engagent à régler leur différend dans le cadre des réunions du comité de coordination mentionné à l'article 4. A cet effet, le comité de coordination peut le cas échéant faire l'objet, à l'initiative d'un des signataires, d'une convocation exceptionnelle pour résoudre le litige.

Si le différend ne peut être résolu par le comité de coordination, il est soumis à la commission prévue à l'article L.6142-11 du code de la santé publique.

A défaut de règlement par les procédures amiables prévues aux alinéas précédents, les différends et litiges seront le cas échéant, en tout dernier ressort, soumis au tribunal administratif.

A Besançon, le

La Directrice Générale
du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon

La Présidente de l'Université
de Franche-Comté,

Le Directeur de l'UFR Santé

Statuts de l'UFR SANTÉ

PREAMBULE

Tous les mandats, qualités ou fonctions mentionnés dans les présents statuts sont indifféremment occupés par des personnes des deux sexes.

TITRE I - CADRE INSTITUTIONNEL, MISSIONS et MOYENS

Article 1

L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la Santé (UFR SANTÉ) est régie par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, par les présents statuts et par ceux de l'Université de Franche-Comté (UFC) dont elle est l'une des composantes.

L'UFR SANTÉ est étroitement associée au Centre Hospitalier Régional de Besançon (CH-B) conformément aux articles L713-4 et L 713-5 du Code de l'Education et à l'article L. 6142-3 du code de la santé publique et en application de la convention du 26/01/2016 signée entre l'UFC et le Centre Hospitalier Régional de Besançon constituant le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Besançon (CHU-B). Cette convention vise à coordonner les politiques des deux établissements dans le domaine de l'enseignement et de la recherche en assurant la cohérence de la stratégie partenariale dans leurs domaines de compétences.

Article 2

Dans le cadre des missions dévolues à l'UFC, l'UFR SANTÉ est chargée des missions dans le domaine des sciences de la santé suivantes :

- assurer l'enseignement théorique et pratique de la médecine, de l'odontologie, de la pharmacie, des sciences biologiques, de la maïeutique et de toute discipline du domaine de la santé dans les cycles universitaires et postuniversitaires,
- assurer l'accès et la préparation à tout diplôme, grade, certificat ou attestations d'études existants ou à créer dans le domaine des sciences médicales, odontologiques, pharmaceutiques, maïeutique et de toute autre profession de santé,
- répondre aux besoins et obligations de formation professionnelle continue des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, biologistes, maïeuticiens et autres professions de santé.
- évaluer les formations théoriques et pratiques et favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle,
- proposer la création ou la transformation des emplois Hospitalo-Universitaire de médecine, d'odontologie et de pharmacie et des emplois d'enseignants de médecine générale au

ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et au ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

- favoriser la création, l'intégration ou la transformation des emplois de toutes les professions de santé au sein de l'Université en lien avec les institutions compétentes.
- proposer le recrutement d'enseignants chercheurs à l'UFC.
- recruter en concertation avec le CHU-B les Chefs de Clinique des universités-Assistants des hôpitaux (CCA), les Assistants Hospitaliers Universitaires (AHU) et les chefs de clinique des universités de médecine générale.
- favoriser le recrutement avec le CHU-B des emplois de toutes les professions de santé intégrées à l'Université.
- évaluer les personnels Hospitalo-Universitaires dans le cadre de leur rapport d'activité quadriennal.
- promouvoir et développer une activité de recherche fondamentale et translationnelle, appliquée et clinique dans le domaine de la santé en liaison avec les autres composantes de l'UFC, avec la Communauté d'Universités et d'établissements Bourgogne Franche Comté (COMUE UBFC), avec les grands organismes nationaux de recherche et avec tout autre organisme public ou privé,
- favoriser le développement de la coopération universitaire régionale, inter-régionale et internationale.

Article 3

Ces objectifs sont atteints grâce à la mise en œuvre des moyens suivants :

- a- L'UFR SANTÉ exerce cette activité d'enseignement, de recherche et de soins dans :
 - les locaux administratifs, d'enseignement et de recherche de l'UFR,
 - dans les locaux ou laboratoires qui peuvent être partagés avec les autres composantes de l'UFC et de la COMUE UBFC,
 - dans les locaux administratifs, d'enseignement et de recherche du CHRU-B ou de tout autre établissement, structure ou lieu de stage susceptible de passer convention avec le CHU-B ou l'UFC,
- b- L'UFR SANTÉ dispose d'un budget annuel de fonctionnement, avec notamment des unités budgétaires identifiées par type de formation.
- c- L'UFR SANTÉ dispose des services administratifs et techniques qui lui permettent d'exercer ses missions.
- d- L'UFR SANTÉ dispose d'un organigramme fonctionnel décrivant les différentes filières de formation constituées en département.

Article 4

- Les emplois Hospitalo-Universitaires et les emplois d'enseignants de médecine générale attribués à l'UFC sont directement affectés à l'UFR SANTÉ par les deux ministères de tutelle : le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Les services des personnels Hospitalo-Universitaires sont organisés en liaison étroite avec la Direction des Affaires Médicales du CHU-B
- Les autres catégories de personnel sont gérées par les services centraux de l'UFC.

TITRE II - L'ORGANISATION DE L'UFR SANTÉ

Article 5

L'UFR SANTÉ est administrée par un conseil de gestion (le Conseil) élu et dirigée par un directeur élu par ce même conseil.

Son siège est situé au 19 rue Ambroise Paré à Besançon.

Chapitre 1 – Le Conseil

Section 1 – Composition

Article 6

Le Conseil est composé de 40 membres dont 32 membres élus représentant les différentes catégories de personnels et d'usagers et 8 personnalités extérieures.

A- Les membres élus au Conseil

Les 32 membres se répartissent de la façon suivante, conformément aux dispositions de l'article D719-4 du code de l'éducation :

- **COLLEGE A** : professeurs et personnels assimilés,
10 représentants,
- **COLLEGE B** : maîtres de conférences, autres enseignants et assimilés,
8 représentants,
- **COLLEGE P** : praticiens hospitaliers, chefs de service ou de structure interne hospitalière participant à la formation pratique des 2° et 3° cycles des études en santé participant à l'enseignement,
2 représentants,

- **COLLEGE D** : usagers
10 étudiants titulaires et 10 étudiants suppléants, régulièrement inscrits dans l'UFR en vue de la préparation d'un concours ou d'un diplôme délivré par l'UFC quel que soit le domaine de formation,
- **COLLEGE DES PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES, INGENIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE (BIATSS)**
2 représentants.

B- Les personnalités extérieures

8 personnalités extérieures sont appelées à siéger au Conseil dont :

6 personnalités extérieures relevant de la catégorie définie au II du 1° de l'article L. 712-3 du code de l'éducation, représentant les collectivités territoriales, institutions et organismes suivants :

- le CHU-B,
- l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté,
- le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins,
- le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens,
- la ville de Besançon,
- le Conseil Départemental du Doubs.

Ces collectivités territoriales, institutions et organismes désignent nommément la personne qui les représente ainsi que la personne de même sexe qui les remplace en cas d'empêchement temporaire.

Lorsque qu'une personnalité extérieure perd la qualité au titre de laquelle elle avait été désignée ou cesse définitivement de siéger pour quelque cause que ce soit, un représentant du même sexe est désigné pour la durée du mandat restant à courir.

Les représentants des collectivités territoriales doivent être membres de leurs organes délibérants.

2 personnalités extérieures relevant de la catégorie définie au II du 1° de l'article L. 712-3 du code de l'éducation choisies pour leurs compétences et proposées par le directeur de l'UFR au Conseil qui les désigne.

Les personnalités extérieures sont désignées conformément aux articles D719-41 à D719-47-5 du code de l'éducation, en particulier au regard de l'obligation d'assurer la parité entre les femmes et les hommes.

C- Les personnalités invitées :

Les personnalités suivantes, siégeant à titre consultatif sont invitées de droit au Conseil s'ils n'en sont pas membres élus :

- Le vice-président de l'UFC, délégué aux relations avec le CHU-B (ou le conseiller du président de l'UFC, délégué aux relations avec le CHU-B, le cas échéant),
- Le président du collegium des sciences de la santé et du sport,
- Le directeur général des services de l'UFC,
- L'agent comptable de l'UFC,
- Le président de la Commission Médicale d'Etablissement du CHU-B,
- Le vice-président du directoire du CHU-B, en charge de la recherche,
- Le doyen de l'UFR des Sciences de Santé de l'Université de Bourgogne,
- Le vice-doyen de l'UFR de Sciences de Santé de l'Université de Bourgogne,
- Le ou les directeurs des départements non représentés par un membre élu du conseil afin d'assurer une représentation de tous les départements de formation
- Le Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes,
- La responsable des services administratifs de l'UFR SANTÉ,
- La responsable de la scolarité de l'UFR SANTÉ,

Le directeur de l'UFR SANTÉ peut inviter un ou plusieurs membres à titre consultatif, pour la durée des travaux qui les concernent, en fonction de l'ordre du jour.

Article 7 - Les groupes de travail du Conseil

Le Conseil peut constituer des groupes de travail au sein desquels se fait le travail préparatoire à ses débats.

Ces groupes de travail sont composés de membres du Conseil auxquels pourront s'adjoindre des personnes extérieures au Conseil invitées par le directeur de l'UFR SANTÉ.

Section 2 – Désignation des membres du Conseil

Article 8

Les opérations électorales se déroulent conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, à savoir :

- Le code de l'éducation en particulier son livre VII, Titre 1° ainsi que ses articles D719-1 à D719-40 ;
- Les statuts de l'UFC et les présents statuts de l'UFR SANTÉ.

Les listes de candidats des représentants des collèges A et B doivent représenter tous les secteurs de formations présents au sein de l'UFR SANTÉ.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Article 9

- La durée du mandat des membres élus non étudiants du Conseil ainsi que les personnalités extérieures est de 4 ans
- La durée du mandat des étudiants titulaires et suppléants est de 2 ans
- Lorsqu'un représentant des personnels perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par le candidat de la même liste venant immédiatement après le dernier candidat élu.
- Lorsqu'un représentant titulaire des usagers perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par son suppléant qui devient titulaire. Lorsque le siège d'un représentant suppléant devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir, au premier des candidats non élus de la même liste.

Section 3 – Fonctionnement et compétences du Conseil

Article 10

- Le Conseil se réunit en séance ordinaire sur convocation du directeur de l'UFR au minimum une fois par trimestre au cours de l'année universitaire et en séance extraordinaire chaque fois que le directeur le juge nécessaire ou à la demande du tiers de ses membres.
- L'ordre du jour est établi par le directeur et, sauf cas d'urgence, adressé aux membres du Conseil 5 jours minimum avant la réunion. Cet ordre du jour comprendra obligatoirement toutes les questions déposées par écrit par les membres du Conseil au moins 5 jours avant la date du Conseil.
- Les séances du Conseil ne sont pas publiques. Toutefois, le Conseil pourra inviter à titre consultatif, toute personne susceptible d'éclairer ses débats, pour la durée des travaux qui le (s) concerne.
- Le quorum requis pour que le Conseil puisse siéger valablement est fixé à la moitié de ses membres en exercice, présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil se réunit au minimum 8 jours et au maximum 15 jours plus tard. Il siègera alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.
- En cas d'empêchement, un membre du Conseil peut se faire représenter par un autre membre du Conseil. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.
- Les décisions sont prises sur propositions du directeur à la majorité simple des membres du Conseil présents ou représentés, sauf en ce qui concerne les délibérations statutaires.
- Le Conseil est présidé par le directeur de l'UFR ou en cas d'empêchement par le directeur-adjoint. En cas d'empêchement du directeur-adjoint, la séance du Conseil est reportée dans un délai qui n'excède pas 15 jours.
- Le secrétariat du Conseil est assuré par les services administratifs, sous la responsabilité du responsable des services administratifs.

- Les procès-verbaux des réunions du Conseil en formation plénière sont diffusés à ses membres avant d'être soumis au vote du Conseil lors de la séance suivante. Ils sont ensuite mis en ligne sur le site intranet.
- Un extrait des procès-verbaux des séances du Conseil restreint, peut, en outre, être communiqué aux agents dont la situation personnelle a été évoquée à l'occasion de ces réunions, sur demande écrite de leur part. Cet extrait du procès-verbal se limite, alors aux seules informations qui les concernent.

Article 11

a. Le Conseil siège en *formation restreinte* aux enseignants de rang au moins équivalent pour toutes les questions individuelles.

b. Le Conseil siège en *formation plénière* pour toutes les autres délibérations et notamment en ce qui concerne :

- l'élection du directeur,
- l'approbation préalable de l'adjoint du directeur et des assesseurs,
- la révision des effectifs relevant du statut hospitalo-universitaire et les campagnes d'emplois des autres catégories de personnels,
- l'orientation des politiques en matière d'enseignement et de recherche de l'UFR SANTÉ,
- l'organisation des enseignements et les modalités du contrôle des connaissances dans le respect de l'article 713-4 du Code de l'Education,
- la préparation et l'organisation des concours et examens en collaboration avec les partenaires de l'UFR,
- l'évaluation des enseignements,
- les modalités de collaboration avec les autres UFR de l'UFC, de la COMUE UBFC et des universités des autres régions,
- le vote du budget initial, des décisions budgétaires modificatives qui deviendront exécutoires après adoption par le Conseil d'Administration de l'UFC,
- la modification des statuts de l'UFR.

Chapitre 2 : le directeur

Section 1 – Désignation et statut

Article 12

La dénomination d'usage du directeur de l'UFR est celle de doyen. Le directeur de l'UFR est élu par le Conseil siégeant en formation plénière suivant les règles définies à l'article L713-3 du code de l'éducation. Pour cette élection, la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres du Conseil présents ou représentés est requise pour le premier tour et à la majorité relative pour les tours suivants. Il ne peut être procédé à plus de cinq tours de scrutin par réunion du Conseil consacrée à l'élection du directeur. Si, à l'issue de ces cinq tours de scrutin, aucun candidat n'a recueilli la majorité requise, le Conseil se réunit à nouveau, pour un nouveau scrutin, 15 à 30 jours plus tard.

La déclaration de candidature est obligatoire avant chaque tour de scrutin.

Article 13

Le directeur de l'UFR est élu pour 5 ans. Il est rééligible une fois.

Il est choisi parmi les personnels enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, et sont en fonction dans l'UFR.

Section 2 – Attributions du directeur

Article 14

Elles sont définies de la façon suivante :

- a. Il dirige et représente l'UFR dans ses rapports avec le président de l'UFC, les membres du bureau et la direction générale des services, les autres composantes de l'UFC et les organismes extérieurs dont la COMUE UBFC.
- b. Il prépare et met en œuvre les délibérations du Conseil d'UFR qu'il préside.
- c. Il prépare et soumet le dialogue d'objectifs et de moyens de l'UFR à la présidence de l'UFC.
- d. Il prépare le projet de budget et les décisions budgétaires modificatives qu'il soumet au vote du Conseil.
- e. Il est habilité à prendre les décisions imposées par l'urgence avec obligation d'en rendre compte au Conseil dans les plus brefs délais.
- f. Il a qualité pour signer seul et de plein droit, les conventions relatives à l'enseignement, la recherche avec le CHU-B. Les conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 713-4 du Code de l'Éducation sont approuvées par le président de l'UFC et votées par le Conseil d'Administration de l'UFC.
- g. Conjointement avec le directeur général du CHU-B :
 - il nomme les Chefs de Clinique-Assistants des hôpitaux (CCA) et les Assistants Hospitalo-Universitaire (AHU),
 - il propose aux Ministres concernés, les créations et transformations d'emplois Hospitalo-Universitaires de son secteur de formation.
- h. Le directeur et les personnels de catégorie A de l'UFR SANTÉ peuvent recevoir délégation de signature du président de l'UFC dans les conditions définies à l'article L712-2 du code de l'éducation.
Le détail des objets de délégation est précisé et mis à jour régulièrement sur le site internet de l'UFC.
- i. Le directeur assiste le président de l'UFC en matière de protection contre les risques d'incendie et de panique au sein de l'UFR dans les conditions définies par une décision prise par le président de l'UFC. Il est tenu d'informer sans délai le président de l'UFC en cas de problèmes liés à la sécurité.
- j. Il a autorité sur les personnels BIATSS.

Chapitre 3 : le directeur-adjoint

Article 15

Le directeur est assisté d'un adjoint, membre élu du Conseil, enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur. Si la composition du Conseil le permet, cet adjoint sera hospitalo-universitaire et d'un secteur différent de celui du directeur.

- La dénomination d'usage de directeur-adjoint est celle de Doyen de sa spécialité.
- A chaque renouvellement du Conseil, le directeur propose au Conseil un directeur – adjoint et nomme ce dernier sous réserve de l'approbation préalable du Conseil pour un mandat de la même durée que celle du Conseil.
- Il est chargé de gérer son domaine de formation et représente l'UFR à la conférence nationale des directeurs d'UFR (dite conférence des doyens) de sa formation.
- Il assure l'intérim en cas d'empêchement ou d'absence provisoire du directeur
- En cas de démission ou d'empêchement prolongé du directeur, de nouvelles élections ont lieu entre le quinzième et le trentième jour suivant cette interruption. L'intérim est assuré par l'adjoint du directeur sous réserve de sa désignation en qualité de directeur par intérim par le président de l'UFC.
- En cas de vacance du poste de l'adjoint du directeur, une procédure de nomination de son remplaçant est mise en œuvre conformément aux dispositions du présent article pour la durée du mandat restant à courir.

Chapitre 4 : les assesseurs et les chargés de missions

Article 16

Le directeur de l'UFR est également assisté d'assesseurs issus des différents secteurs de formation et choisis parmi les élus des collèges A et B du Conseil. Ces assesseurs représentent leur domaine de formation sous le vocable de « doyen » du domaine, notamment à la conférence nationale des directeurs d'UFR (dite conférence des doyens) et coordonne le département de formation.

Le directeur de l'UFR les nomme sous réserve de l'approbation préalable du Conseil pour un mandat de la même durée que celle du Conseil. Il peut également nommer des chargés de missions pour la durée de son mandat.

Chapitre 5 : Les commissions spécialisées

Article 17

Le Conseil peut se doter sur proposition d'un de ses membres de commissions spécialisées ainsi que d'instances d'animation, de réflexion, d'évaluation, de proposition dans tous les domaines relevant de sa compétence. La création et la modification ou la dissolution des commissions sont votées par le Conseil. Les missions, compositions et

règles de fonctionnement de ces commissions sont précisées dans leur règlement intérieur, approuvé par le Conseil.

Chapitre 6 : les unités de recherche

Article 18

Le rôle et les modalités d'élection des directeurs de laboratoires ou centre de recherche ainsi que les modalités de fonctionnement de leurs conseils respectifs sont précisées dans le règlement intérieur des unités de recherche concernées.

Le directeur de l'UFR ou son représentant peut assister de plein droit aux réunions du conseil de laboratoire.

Chapitre 7 : règlement intérieur

Article 19

Le directeur peut proposer au Conseil l'adoption d'un règlement intérieur de l'UFR précisant, en accord avec le règlement intérieur de l'UFC, les conditions d'organisation interne de l'UFR.

TITRE III – REVISION DES STATUTS

Article 20

Les modifications des présents statuts peuvent être proposées à l'initiative du directeur, du tiers des membres du Conseil ou du Président de l'UFC. Elles doivent être adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres du Conseil, présents ou représentés. Les délibérations modificatives des statuts sont transmises pour approbation au Conseil d'Administration de l'UFC.

Statuts modifiés adoptés par le conseil de l'UFR SANTÉ le 18 septembre 2017, approuvés par le conseil d'administration de l'UFC le 7 novembre 2017, rendus exécutoires par M. le recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, le 14 novembre 2017.

Statuts modifiés adoptés par le conseil de l'UFR SANTÉ le 29 juin 2022, approuvés par le conseil d'administration de l'UFC le 5 juillet 2022, rendus exécutoires par Madame la rectrice de l'académie de Besançon, chancelier des universités, le 13 juillet 2022.

À Besançon, le

La Présidente de l'Université,

Marie-Christine WORONOFF

